

---

**RAPPORT D'ÉTAPE  
DU PLAN BÂTIMENT DURABLE BRETON  
AU 14 MARS 2014**



## Introduction

Le bâtiment au cœur des enjeux de qualité de vie, d'emploi, de baisse de la facture énergétique régionale et des émissions de gaz à effet de serre..... 7 à 10

### Chapitre 1 \_ Lancement et structuration du Plan Bâtiment Durable Breton..... 11 à 14

- 1.1 Genèse et lancement effectif de la démarche le 29 avril 2013
- 1.2 Huit groupes de travail thématiques
- 1.3 Un temps fort de synthèse lors des deuxièmes ateliers du Plan Bâtiment Durable Breton le 24 février 2014
- 1.4 Le Plan Bâtiment Durable de tous les acteurs

### Chapitre 2 \_ Des finalités et des objectifs mobilisateurs..... 14 - 15

- 2.1 Deux finalités complémentaires :
  - Permettre à chaque Breton de vivre et travailler dans des bâtiments fonctionnels sains, économes et respectueux de l'environnement, lutter contre la précarité (logement indigne et précarité énergétique).
  - Relancer une dynamique économique, de création d'activités et d'emplois dans le secteur du bâtiment.
- 2.2 Des objectifs ambitieux pour des progrès mesurables à l'horizon 2020
  - La nécessaire massification de la rénovation énergétique des bâtiments existants : un objectif de 45000 rénovations par an d'ici 2020
  - Atteindre avant 2020 100% d'entreprises du bâtiment avec mentions RGE
  - Permettre un volume d'emplois d'environ 15 000 ETP en 2020 autour de la rénovation
  - Disposer d'une centaine de plateformes de rénovation réparties sur l'ensemble du territoire breton à l'horizon 2020

### Chapitre 3 \_ Une dynamique régionale d'apprentissage collectif par l'action..... 16-17

- 3.1 Repérer de nombreuses actions exemplaires sur les territoires
- 3.2 Elargir et intensifier le dialogue entre les différents acteurs
- 3.3 Dégager des actions fortes et structurantes à faire vivre

### Chapitre 4 \_ Une mise en œuvre et un suivi autour de quatre orientations prioritaires..... 18 à 34

- 4.1 Développer à grande échelle la rénovation énergétique
  - Action N°1 : Faciliter l'émergence de tiers financeurs locaux et compléter l'action par la mise en place d'un tiers financeur régional
  - Action N°2 : Constituer un fonds de garantie régional pour la rénovation énergétique (pour consolider le modèle propriétaire et appuyer notamment le travail auprès des copropriétés)

- Action N°3 : Déployer progressivement des plateformes de rénovation à destination de la population et des professionnels du bâtiment sur tout le territoire régional

Autres propositions inscrites dans le PBDB :

- Accompagner la gestion du risque (aider les innovateurs à faire reconnaître la conformité et l'assurabilité de leurs réalisations en travaillant avec les bureaux de contrôle et commissions de sécurité)
- Favoriser les changements de comportements des usagers en matière de consommation énergétique dans les bâtiments
- Communiquer auprès du public sur la rénovation énergétique via les professionnels du bâtiment

#### 4.2 Accompagner la mutation de la filière bâtiment

- Action N°4 : Accompagner les entreprises dans leur stratégie de montée en compétences et dans la mise en œuvre de leur plan de formation
- Action N°5 : Développe des dynamiques et collaborations sur les territoires pour accompagner les projets de construction durable et mobiliser l'ensemble des acteurs
- Action N°6 : Développer la formation des formateurs
- Action N°7 : Adapter l'offre de formation initiale et continue

Autres propositions inscrites dans le PBDB :

- Établir et diffuser la liste des « incontournables » d'un projet de construction/rénovation
- Définir le rôle de l'interlocuteur unique/facilitateur de projet et le promouvoir
- Mesurer l'efficacité énergétique des dispositifs innovants de chauffage, stockage, gestion de bâtiment, dont c'est un objectif majeur
- Ecouter le client et renforcer son implication dans la conception du bâtiment
- Faire connaître au public les entreprises référencées RGE

#### 4.3 Promouvoir une commande publique exemplaire

- Action N°8 : Produire le « guide de la commande publique responsable pour le bâti et favoriser sa diffusion et son appropriation auprès des collectivités maîtres d'ouvrages

Autre proposition inscrite au PBDB :

- Reconnaître et valoriser dans le cadre de la commande publique, les entreprises pionnières, qui ont fait des efforts de formation et de qualité, notamment en soutenant la mention RGE

#### 4.4 Préserver et valoriser les ressources de nos territoires

- Action 9 : Expérimenter une opération de revitalisation du centre-bourg dans des communes petites ou moyennes
- Action n°10 : Développer l'usage des matériaux biosourcés et des écomatériaux, dont l'isolation thermique par l'extérieur en paille et l'utilisation du béton de chanvre projeté

Autres propositions inscrites au PBDB :

- Remettre en ordre le bâti ancien à la terre
- Optimiser la gestion des déchets du bâtiment dans une démarche d'économie circulaire

## Chapitre 5 \_ Une gouvernance partagée..... 35

- 5.1 Une animation des groupes d'acteurs réunis autour d'une des actions prioritaires du Plan Bâtiment Durable Breton et d'un pilote par action
- 5.2 Une coordination pour chacune des 4 orientations, pérennisant les rencontres des copilotes, pour mutualiser les expériences et le suivi des résultats obtenus
- 5.3 Une coordination générale du processus de déploiement du Plan Bâtiment Durable Breton pilotée par la Région

### Liste des annexes

- Annexe 1- Liste des contributeurs..... 36
- Annexe 2- Synthèses des travaux des groupes thématiques..... 37 à 87

## Table des sigles et abréviations

ABIBOIS ; Association des professionnels de la filière bois en Bretagne  
ADEC ; Association pour le Développement des Entreprises et des Compétences  
ADEME ; Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie  
AIOA ; Accueil Information Orientation et Accompagnement  
BTP ; Bâtiment et Travaux Publics  
BRUDED ; Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable  
CAFOC ; Centre Académique de Formation Continue  
CAPEB ; Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.  
CRMA ; Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat  
CAUE ; Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
CEB ; Cellule Economique de Bretagne  
CONSTRUCTYS ; OPCA de la Construction, finance la formation des salariés des entreprises du BTP  
DDTM ; Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
DIRECCTE ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
DPE ; Diagnostic de la Performance Energétique  
DREAL ; Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
ECO-FAUR ; Programme de soutien des projets d'urbanisme durable dans les bâtiments et équipements publics, quartiers nouveaux ou réhabilités, espaces publics ou paysagers  
ECO-ORIGIN ; Cluster des éco-activités  
ECOPTZ ; Prêt à taux zéro pour la rénovation énergétique  
EDEC ; Engagement et Développement des Emplois et des Compétences  
EnR ; Energies Renouvelables  
ETP ; Equivalent Temps plein  
FEDER ; Fonds Européen de Développement Economique et Régional  
FRB ; Fédération Régionale du Bâtiment  
GES ; Gaz à Effet de Serre  
CFA ; Centre de Formation d'Apprentis  
GPEC ; Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences  
GT ; Groupe de Travail  
GTEC ; Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences  
OPCA ; Organisme Paritaire Collecteur Agréé  
HT ; Hors Taxe  
PBD ; Plan Bâtiment Durable (national)  
PBDB ; Plan Bâtiment Durable Breton  
PME ; Petites et Moyennes Entreprises  
PRAXIBAT ; Outil de formation des professionnels à la maîtrise du geste pour des bâtiments sobres, efficaces énergétiquement et durables  
PREH ; Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (national)  
RBBD ; Réseau Breton Bâtiment Durable (Centre de ressources techniques régional sur la construction durable)  
RGE ; Reconnu Garant de l'Environnement  
RGO ; Réseau Grand Ouest  
SEMPI ; Société d'Economie Mixte de Portage Immobilier  
SCOP ; Société Coopératives et Participatives  
SRCAE ; Schéma Régional Climat Air Energie  
SRDEII ; Stratégie Régionale de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation  
TPE ; Très Petites Entreprises

## Introduction

### Le bâtiment au cœur des enjeux de qualité de vie, d'emploi, de baisse de la facture énergétique régionale et des émissions de gaz à effet de serre

Des enjeux économiques : la construction et la rénovation constituent un pilier économique majeur de l'économie bretonne, avec environ 11% des emplois bretons.

Après avoir, pendant plusieurs années, porté la forte croissance économique de la région, bénéficiant de son attractivité et de sa dynamique démographique, le secteur du bâtiment et de la construction connaît de réelles difficultés : réduction des carnets de commande, pression sur les prix, écrasement des marges et en bout de chaîne, des répercussions sur l'emploi.

Les observations menées **par la Cellule Economique de Bretagne** soulignent ces difficultés:

- Lors de la bulle immobilière entre fin 2002 et fin 2007, les effectifs salariés dans le bâtiment sont passés de 53 500 à 66 600 (point le plus haut de la décennie)
- Depuis, les effectifs diminuent d'année en année, passant d'environ 66 000 fin 2008 à 60 700 à la fin de l'année 2012.
- Les dernières données recueillies, pour la fin du 3ème trimestre 2013, indiquent une nouvelle baisse ; on passerait sous la barre des 60 000 salariés, la baisse étant de l'ordre de 2 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Sans pour autant retrouver le niveau antérieur à 2002, le secteur aurait donc perdu en 6 ans près de 7 000 emplois, entraînant une perte de savoir-faire pour les entreprises concernées.

Ces difficultés ne sont pas propres à la Bretagne. Le poids de la filière en emplois, la place majeure de ses petites et très petites entreprises dans la vie économique des territoires et le rôle de moteur économique que représente ce secteur dans les dynamiques régionales justifient néanmoins une attention toute particulière.

Si la conjoncture est, à l'évidence, très défavorable, fragilisant dans l'immédiat nombre d'entreprises, et appelant des réponses réactives et adaptées, il convient de ne pas omettre ou minimiser les défis structurels majeurs auxquels est confrontée la filière.

Après plusieurs années d'activité très forte, les perspectives se sont assombries, avec les effets d'entraînement majeurs sur le tissu économique et les territoires. Le marché de la rénovation thermique peine à émerger et demande une mutation des manières de travailler et des savoir-faire. A ce jour, la non-reconnaissance de l'offre qualitative apportée par les entreprises formées ne facilite pas cette émergence. A fin 2013, seules 890 entreprises du bâtiment sur les 19 484 que compte la Région avaient obtenu la mention RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement »). Au-delà de la conjoncture difficile, les métiers sont confrontés à un immense défi de mutation, voire de rupture dans leurs référentiels et les compétences humaines qu'ils exigeront. Les évolutions réglementaires induiront des révolutions auxquelles le tissu de PME et TPE n'est sans doute pas préparé.

Les enjeux en termes de formation sont particulièrement sensibles. Le risque de relégation est fort pour les entreprises régionales qui ne sauront pas s'adapter aux nouveaux modèles et aux nouvelles

réglementations. Les conséquences en termes d'activité et d'emploi pourraient être considérables. Le défi est donc vital pour la filière.

Mais il nous faut savoir transformer des contraintes déjà vécues en opportunités pour l'avenir. Ces opportunités sont celles d'une mutation économique, de nouveaux leviers de croissance et d'emplois par la transition énergétique et écologique, illustrant ce que la Stratégie Régionale de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation définit comme la « Glaz économie », c'est-à-dire l'économie grise, verte et bleue.

**Des enjeux démographiques et sociaux** : la région connaît une forte croissance démographique, appelée à se poursuivre dans les deux décennies à venir. La question du logement, d'ores et déjà sensible, ne peut que s'accroître face à l'augmentation envisagée de 25 000 habitants de plus chaque année. La première de leur demande sera celle du logement et il conviendra d'y répondre en quantité comme en qualité, en veillant notamment à limiter autant que possible les risques de ségrégation spatiale, d'exclusion ou de déclassement de certaines franges de notre population. L'habitat correspond à l'investissement principal de la plupart des ménages propriétaires (76% des logements) et bien souvent au premier poste de dépense des locataires.

**Des enjeux d'aménagement et des enjeux sociologiques** : au travers du logement, de l'urbanisme, de la préservation du foncier agricole, des formes de transports et d'habitat, c'est le modèle même de nos villes et de l'aménagement du territoire breton qui est mis en question. La concentration des situations de précarité énergétique pose la question de l'équité territoriale. Au-delà, c'est un enjeu de société touchant aux questions de « vivre ensemble » et d'adaptation du logement à de nouveaux modes de vie qui est posé.

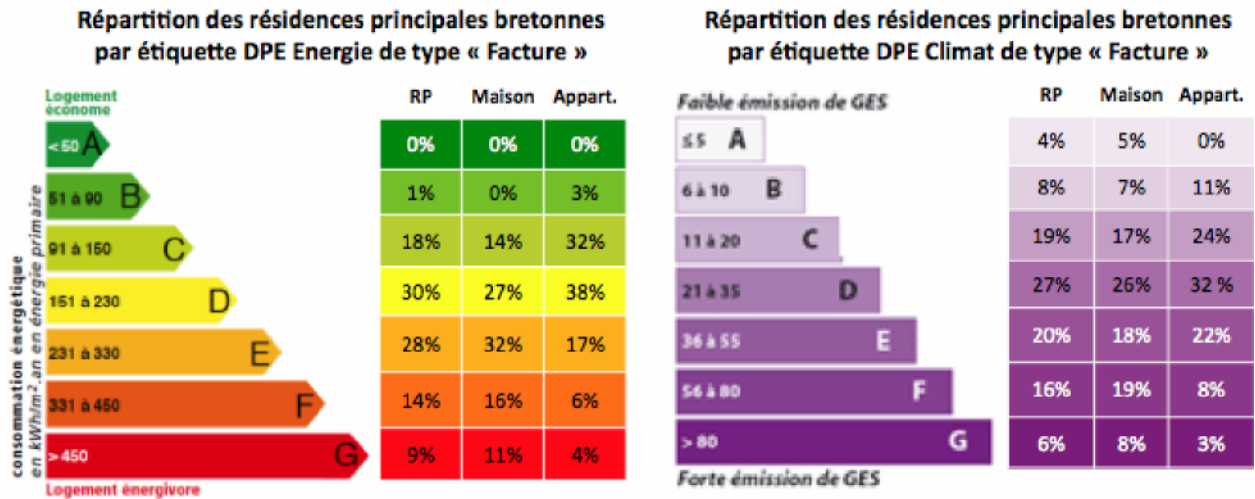
**Des enjeux climatiques et environnementaux** : le secteur du bâtiment (logement, bâtiments tertiaires, agricoles et industriels) est le principal secteur de consommation d'énergie. Il est responsable, d'une part, de 23% des émissions régionales de gaz à effet de serre (GES), et d'autre part, de 45% des consommations énergétiques régionales, ce qui en fait le premier secteur consommateur d'énergie de Bretagne. L'enjeu porte sur les constructions neuves qui doivent progressivement aller vers de la basse consommation, avant de viser l'énergie positive. Il porte plus encore sur la rénovation de logements anciens, principal gisement d'économies à réaliser. Selon le « tableau de bord annuel de la construction durable en Bretagne » réalisé fin 2012 par la Cellule Economique de Bretagne, le parc résidentiel breton représente plus de 1,7 million de logements. 72% sont des maisons individuelles et 52% du parc de logements privés a été construit avant 1975, avant toute réglementation thermique. Le diagnostic de performance énergétique du parc résidentiel établit que 30% des résidences principales bretonnes construites avant 2005 se situent en étiquette D, 28% en E et 23% en F et G. Le besoin de rénovation de ce parc est immense. Et quand on sait que les situations de précarité énergétique augmentent et se concentrent sur certaines parties du territoire, il est urgent d'agir. Le défi est immense mais l'intérêt est que l'on touche ici à un levier tout à la fois concret, efficace et réaliste, permettant d'engager la transition énergétique.

Le schéma ci-dessous précise l'état de la performance énergétique des habitations bretonnes (source Cellule Economique de Bretagne)



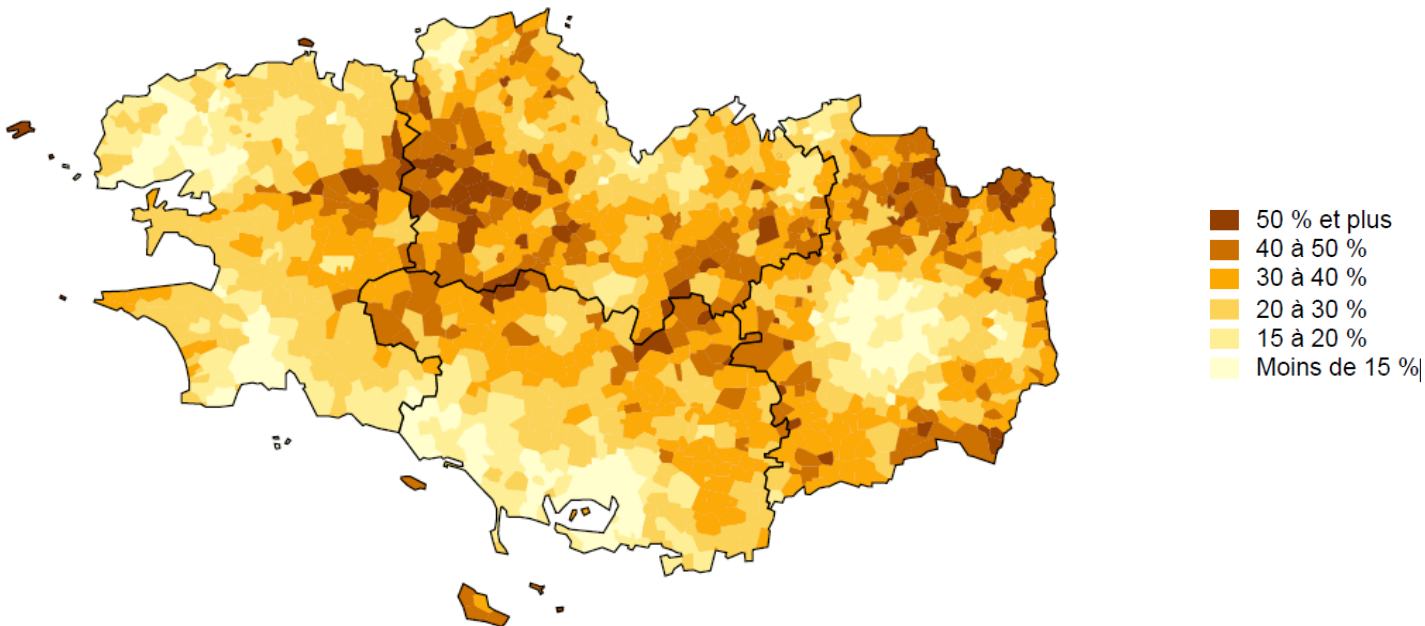
Le diagnostic de performance énergétique (DPE) du parc résidentiel établit que 30 % des résidences principales bretonnes se situent en étiquette D, 28 % en E et 23 % en F et G.

La répartition géographique de la précarité énergétique est illustrée par les cartes suivantes (source Cellule Economique de

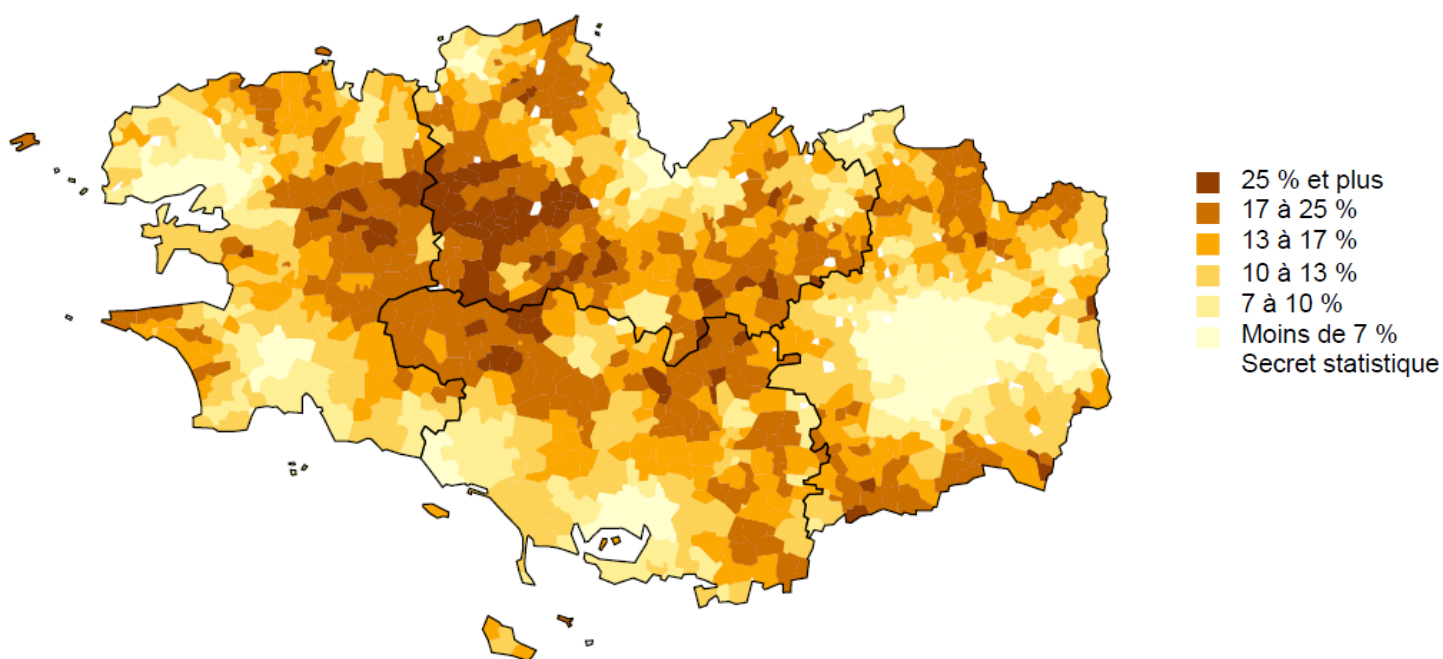


Bretagne):

**APPROCHE LIEE AU BÂTI : Part communale des maisons des propriétaires occupants classées F ou G (DPE énergie type Facture) dans le parc de maisons en résidence principale.** 172 000 maisons individuelles occupées par leur propriétaire sont lassées en étiquette DPE Energie F ou G en Bretagne: 108 000 en F et 64 000 en G.



**APPROCHE LIEE AU REVENU : Part communale des propriétaires occupants vivant sous le seuil de pauvreté.** 89 900 propriétaires occupants vivent sous le seuil de pauvreté en Bretagne, soit 11 % des propriétaires occupants bretons.



Fonds de carte: ©Articque. Tous droits réservés

Source : Filocom 2009

Traitement: Cellule Economique de Bretagne

En définitive, c'est à une profonde révolution des savoir-faire et des marchés que les professionnels, dans leur grande variété, sont appelés. C'est cette révolution que les acteurs bretons doivent anticiper et maîtriser s'ils veulent se préserver au mieux de ces menaces et valoriser au maximum ces opportunités. Le Conseil régional entend les y accompagner en proposant un plan de mobilisation pour l'habitat, la rénovation et le bâtiment durables. C'est pourquoi, la collectivité régionale a initié une démarche d'élaboration d'un Plan Bâtiment Durable en Bretagne, avec l'ensemble de ses partenaires du secteur.

# Chapitre 1 \_ Lancement et structuration du Plan Bâtiment Durable Breton

## 1.1 Genèse de la démarche et lancement le 29 avril 2013.

Face aux grandes difficultés du secteur, répondant à la prise de conscience collective des mutations à l'œuvre, interpellé par les professionnels, convaincu des opportunités offertes par la perspective de la transition énergétique, le Conseil régional a proposé à l'ensemble de ses partenaires l'élaboration d'une démarche collective visant :

1. le partage entre les acteurs de l'ensemble des enjeux prioritaires de la filière, tant à court qu'à moyen termes,
2. l'identification et la validation d'objectifs partagés, y compris des objectifs chiffrés,
3. la mise en place à l'échelle régionale d'une gouvernance du plan, assurant des circuits de diffusion de l'information, les mises en réseaux nécessaires, les croisements utiles entre différents acteurs et domaines d'activité, le développement de lieux de travail et de production de propositions,
4. un plan d'actions opérationnel enfin, identifiant les projets porteurs, les différents acteurs et les dispositifs ad hoc.

Annoncés lors des assises de la construction durable en octobre 2012, **les premiers ateliers du Plan Bâtiment Durable Breton se sont tenus à Rostrenen le 29 avril 2013**, avec plus de 250 participants. C'est sous la forme d'ateliers participatifs que se sont déroulés les échanges et les contributions, dont la richesse était liée à la diversité des participants et à leur forte motivation. Les personnes inscrites provenaient des collectivités ou des structures déconcentrées de l'Etat, des organismes professionnels, des entreprises, des réseaux, des organismes publics (ADEME, CAUE), des professionnels de l'habitat ou du logement social, des organismes de formation, etc.

L'animation a conduit à l'élaboration de propositions d'actions par les participants, qui ont ensuite été classées en thématiques prioritaires. Ces thématiques avaient été identifiées en amont par le Conseil régional (dynamiques économiques et innovation, métiers et formations, mobilisation de la commande publique, référentiels techniques, mobilisation territoriale, ingénierie financière, usages et comportements) et ont été confirmées, complétées ou modifiées au vu des échanges.

La méthode visait à dépasser les logiques ou jeux d'acteurs, pour envisager des actions collectives ou individuelles rapidement. Les objectifs de la journée étaient les suivants :

- Construire et valider une compréhension commune du sujet et des leviers du développement du marché du bâtiment durable.
- Encourager le partenariat par la rencontre entre les acteurs publics et privés.
- Obtenir la contribution des parties prenantes afin de bénéficier de ce qui déjà été expérimenté en Bretagne autour du bâtiment durable.
- Susciter de la motivation à travers la sensation d'une « création collective » du Plan Bâtiment Durable Breton, afin de poursuivre la journée par la construction d'un plan d'action.

Globalement, la rencontre de Rostrenen a permis de nombreux échanges avec les différentes parties prenantes du secteur, de confirmer la volonté collective autour des enjeux du bâtiment durable, de valider le rôle d'animateur assumé par le Conseil régional et de partager largement le périmètre et la configuration du plan à construire.

La démarche régionale suggérée s'est naturellement inscrite en cohérence avec le Plan Bâtiment Durable national (PBD) du Grenelle, ainsi qu'avec le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat lancé par le Président de la République en mars 2013 (PREH). Dans le cadre de la régionalisation du Plan Bâtiment Durable national, huit régions ont engagé une territorialisation du PBD ; la Bretagne figure parmi les plus avancées.

Elle s'inscrit aussi en cohérence avec la mobilisation constante du Conseil Régional en appui de la filière bâtiment et construction. Au-delà des dispositifs de soutien aux entreprises, et notamment à l'innovation, au-delà des plans d'accompagnement mis en place, nos dispositifs en matière de formation professionnelle et d'apprentissage sont essentiels à la dynamique du secteur. L'importance de l'investissement régional dans le soutien à l'activité (plus de 80 millions d'euros sont investis chaque année dans les lycées pour des travaux de rénovation ou de construction neuve), l'effort budgétaire de la collectivité depuis 2005 en matière de logement, les différents dispositifs d'appui aux projets d'aménagement (Bretagne QUALIPARC, contrats de partenariat région-pays et îles intégrant les critères de l'ECO-FAUR<sup>2</sup>) sont autant de signaux que la collectivité souhaite prolonger. Cette intervention de la Région est un choix fort : au total ce sont plus de 120 millions d'euros qui chaque année sont injectés dans le secteur avec des effets de leviers que nous cherchons à rendre encore plus efficaces.

Ainsi, le plan est issu d'une démarche de mobilisation collective de tous les acteurs concernés par la filière bâtiment. Cette approche multilatérale et partenariale propose des actions concrètes qui traduisent les orientations contenues dans la SRDEII, la Politique régionale de l'Habitat et le Schéma régional climat, air, énergie.

Le Réseau Bâtiment Breton Durable (RBBDD), réseau technique créé en 2012 avec les professionnels et hébergé par la Cellule Economique de Bretagne, sera une pierre angulaire de l'animation de ce plan.

### 1.1 Huit groupes de travail thématiques

Cette journée de lancement a fait émerger une grande variété de sujets de préoccupation, qui ont été traduits en thèmes opérationnels, dans lesquels se sont inscrits entre 15 et 40 personnes. Pour chacun de ces huit thèmes, trois séances de travail collectif ont été organisées et animées de juillet 2013 à janvier 2014 :

#### **1 – Formation et compétences**

Co-pilotes : Georgette Bréard (Conseil Régional) et Pascal Cabaret (OPCA Constructys)

Mobilisation des ressources pédagogiques et financières en vue de la montée en compétences de la profession, face aux défis de la rénovation énergétique et des nouvelles normes réglementaires en matière de construction.

#### **2 - Communication, information, sensibilisation**

Co-pilotes : Gilles Petitjean (ADEME) et Franck Respriget (Brest Métropole Océane)

Etude des dispositifs permettant une large information des publics concernés sur les aspects techniques, juridiques, financiers de la construction et de la rénovation des logements.

#### **3 - Urbanisme, aménagement, usages et comportements**

Co-pilotes : Daniel Cueff (Conseil Régional) et Mariano Pasut (CAPEB 56)

Expérimentations urbaines et foncières en vue de freiner la péri-urbanisation et de revitaliser les centres-bourgs. Détermination d'outils d'analyse des comportements des usagers des bâtiments en matière de consommation énergétique.

#### **4 - Modèles économiques et financements**

Co-pilotes : Christian Guyonvarc'h (Conseil Régional) et Rémi Heurlin (Caisse des Dépôts)  
Analyse des différents modèles économiques de la rénovation (propriétaire, tiers financeur, tiers investisseur), identification des ressources de financement disponibles et des leviers possibles pour rendre plus accessibles et rentables les opérations de rénovation.

#### **5 - Recherche et développement, matériaux, innovations**

Co-pilotes : Loïg Chesnais-Girard (Conseil Régional) et Jean-Paul Legendre (Groupe Legendre)  
Recherche des innovations les plus prometteuses pour relever le défi de la transition énergétique et écologique dans le bâtiment.

#### **6 - Processus de conception intégrée**

Co-pilotes : Pierre Béout (Nunc architectes) et Jacques Carimalo (FRB)  
Définition des principes et des exigences de coopération entre les divers intervenants dans l'acte de construire et de rénover performant.

#### **7 - Commande Publique Responsable**

Co-pilotes : Marie-Pierre Rouger (Conseil Régional) et Loïc Raoult (Conseil Général 22)  
Elaboration d'outils, à usage des maîtres d'ouvrages publics, permettant de diffuser les bonnes pratiques et de promouvoir l'exemplarité de la commande publique en matière de bâtiment durable

#### **8 – Réglementation**

Co-pilotes : Mhedi Baa (architecte, Menguy Associés) et Bérangère Galindo (DREAL)  
Identification des moyens pour faire de la réglementation un levier d'innovation, soutenir les entreprises pionnières favorisant l'émergence des normes de demain.

La coordination générale des travaux des groupes était assurée par un Comité partenarial réunissant les 16 copilotes des groupes de travail. Cette instance a garanti la mise en commun des productions, la prise en compte de la transversalité des travaux ainsi qu'un dialogue renforcé avec nos partenaires principaux.

Les services de l'Etat ont été associés à la démarche, afin de bien coordonner le Plan Bâtiment Durable Breton et le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat, lancé en octobre 2013.

La liste de l'ensemble des contributeurs est indiquée en annexe 1.

### **1.2 Un temps fort de synthèse lors des deuxièmes ateliers du Plan Bâtiment Durable Breton le 24 février 2014**

Les deuxièmes ateliers du Plan Bâtiment Durable Breton, qui ont rassemblé 167 personnes le 24 février 2014 à Rostrenen, ont été l'occasion de faire la synthèse de ces sept mois de travaux, permettant la validation des orientations proposées et l'engagement d'une nouvelle phase plus opérationnelle du plan d'actions.

Les acteurs réunis, représentant des collectivités locales, des professionnels du bâtiment, des partenaires sociaux, des membres des réseaux associatifs, ont partagé et débattu des orientations et projets d'actions issus des groupes thématiques de travail. Les objectifs et finalités du PBDB ont été précisés et les co-pilotes et partenaires mobilisés dans la phase d'élaboration du plan ont présenté les actions autour desquelles

celui-ci sera déployé. Les participants ont pu analyser ces propositions, suggérer des précisions ou des compléments à y apporter et confirmer leur engagement dans leur mise en œuvre.

### 1.3 Le Plan Bâtiment Durable de tous les acteurs

Les travaux ont confirmé l'ampleur du changement nécessaire pour concevoir la performance globale du bâtiment et améliorer son usage dans une perspective durable. Ils ont permis de partager largement le diagnostic et les enjeux. Ils ont souligné l'obligation d'une mobilisation collective sans laquelle les mutations en cours ne pourraient être que subies et les opportunités offertes, manquées.

De fait, ce changement nécessite une évolution profonde des pratiques professionnelles et des stratégies d'entreprises, de l'action publique, mais aussi des comportements de chaque habitant. Chaque acteur est donc concerné et responsable dans sa sphère d'activité. La prise de conscience qu'il est possible d'articuler l'amélioration de sa propre situation et la contribution à un effort collectif en faveur de l'environnement, de l'emploi et du bien-être commun est ainsi salutaire.

Le PBDB ne peut donc réussir que s'il devient progressivement la conjugaison des actions à court, moyen et long termes de tous les acteurs et, plus largement encore, de toutes les bretonnes et de tous les bretons.

## Chapitre 2 \_ Des finalités et des objectifs mobilisateurs

### 2.1 Deux finalités complémentaires :

Les orientations du PBDB s'inscrivent dans deux finalités complémentaires :

- **Permettre à chaque breton de vivre et travailler dans des bâtiments fonctionnels et économes, sains et respectueux de l'environnement, lutter contre la précarité (logement indigne et précarité énergétique).**
- **Relancer une dynamique économique, de création d'activités et d'emplois dans le secteur du bâtiment.**

Ces finalités s'inscrivent dans le cadre du SRCAE et des engagements de la Bretagne à horizon 2020, pour engager la transition vers une société et une économie bas-carbone et sobres en énergie.

Dans le cadre du scénario volontariste du SRCAE, des objectifs spécifiques ont été établis pour les secteurs résidentiel et tertiaire d'ici 2020 :

- pour le secteur résidentiel : -38% de gaz à effet de serre émis, -38% de consommation d'énergies,
- pour le secteur tertiaire : -45% de gaz à effet de serre émis et -27% de consommation d'énergies.

Elles s'inscrivent également dans le cadre de la SRDEII, autour de l'enjeu de la transition énergétique et écologique, considérée comme une opportunité majeure pour l'économie bretonne, facteur de compétitivité et de différenciation.

L'objectif ultime de cette mobilisation est celui de la relance économique et du soutien de l'emploi.

## 2.2 Des objectifs ambitieux et mesurables à l'horizon 2020

**Le Plan Bâtiment Durable Breton** retient **quatre objectifs** principaux à horizon 2020.

**1. La nécessaire massification de la rénovation énergétique des bâtiments existants que traduit l'objectif de tendre vers 45 000 rénovations par an d'ici 2020** L'attention portera dans le même temps sur la qualité et l'efficacité de ces réalisations.

**2. Atteindre avant 2020 l'objectif de 100% d'entreprises du bâtiment ayant obtenu la mention Reconnu Garant de l'Environnement**, qui consacre la qualification des entreprises pour la rénovation énergétique. En 2013, 890 entreprises sur 19 484 avaient obtenu cette mention, début certes modeste, mais plaçant la Bretagne à la deuxième place des régions françaises les plus avancées.

**3. Permettre, avec l'objectif de 45 000 rénovations annuelles un volume d'emplois total dédié à ces opérations estimé à 15 000 ETP.** Les enjeux d'emploi et d'augmentation de la valeur ajoutée et de la qualité des travaux se traduisent par le suivi du nombre d'équivalents temps plein que les rénovations de logements auront mobilisés, dans la filière, incluant les matériaux et équipements produits localement.

**4. Déployer une centaine de plateformes de rénovation réparties sur l'ensemble du territoire breton à l'horizon 2020.** La mise en œuvre de **plateformes locales de rénovation de l'habitat**, point d'information et d'accompagnement des maîtres d'ouvrages et de contact avec les professionnels est un des leviers essentiels de la réalisation du plan. Pour indication trois expérimentations pouvant relever de ce concept étaient identifiées en Bretagne en 2013 (Vir'volt Ma Maison, Tinergie, Renovee).

Lors des ateliers collectifs du 24 février 2014 à Rostrenen, les participants ont très largement confirmé leur adhésion à ces quatre objectifs majeurs et leur volonté de contribuer à leur atteinte.

Parmi les remarques des participants, une demande de territorialisation et de déclinaison par segment du parc bâti des objectifs a été exprimée. La suggestion vise à assurer une meilleure appropriation des acteurs locaux et un meilleur suivi du résultat des actions engagées.

Les actions portées par le PBDB seront donc évaluées à travers leur contribution à la réalisation de ces objectifs.

## Chapitre 3 \_ Une dynamique régionale d'apprentissage collectif par l'action

Au cœur d'un système complexe de décisions individuelles et collectives, la filière du bâtiment ne peut réussir sa mutation que par une conjugaison d'efforts d'origines multiples.

Les travaux des huit groupes réunis autour de la constitution du Plan Bâtiment Durable Breton posent trois constats:

-> L'intérêt des nombreuses expériences locales de pionniers, souvent isolés, mais qui ont agi concrètement, avec des résultats significatifs.

-> L'importance des échanges entre acteurs, partant de l'observation de ces expériences et de la mutualisation des compétences pour en tirer tous les enseignements, les diffuser pour qu'ils soient réinvestis à nouveau, plus largement, plus puissamment et avec plus d'efficacité dans l'action.

-> L'opportunité d'amplifier la logique partenariale, transversale et de « fertilisation croisée » d'ores et déjà amorcée par la démarche engagée, qui a déjà permis à un grand nombre d'acteurs de se connaître davantage, à des secteurs cloisonnés de se parler...

Les travaux des groupes confirment que le moteur de la transformation est moins dans un discours anticipateur que dans la qualité du dialogue entre les acteurs, dans la constitution de réseaux, le partage d'information, d'expériences et de bonnes pratiques, la coordination, l'encouragement des expériences les plus innovantes. On traduira cela en « effet cluster ».

### 3.1 Repérer de nombreuses actions exemplaires sur les territoires

Le travail des groupes a permis d'identifier et de partager de nombreuses expériences et réalisations exemplaires, qui vont dans le sens des objectifs du PBDB. Ces expériences, et souvent cette expertise, parfois reconnues en dehors du territoire breton sont paradoxalement encore insuffisamment connues et valorisées entre acteurs régionaux de la filière du bâtiment. Elles pourront faire l'objet d'une cartographie enrichie au fur et à mesure du déploiement des actions du PBDB.

Par exemple, la recherche universitaire sur les matériaux bio-sourcés comme le béton de chanvre, l'engagement d'entreprises dans la formation et l'habilitation, dans la mise en œuvre de solutions de chauffage innovantes (pompes à chaleur très performantes), de moyens et méthodes d'isolation à la fois performantes et respectueuses de l'environnement, l'action de nombreuses organisations professionnelles et d'associations engagées pour la promotion d'un habitat sain, où la mobilisation de certains territoires, fournissent déjà de nombreuses idées et compétences.

De plus, les échanges ont mis en valeur le rôle de réseaux, généralistes ou spécialisés (Comme le RBBD, les CAUE, BRUDED, Abibois,...), qui portent déjà un rôle d'appui à la diffusion des meilleures pratiques et de conseil, notamment auprès des maîtres d'ouvrage.



### 3.2 Elargir et intensifier le dialogue entre les différents acteurs

L'animation des groupes de travail a permis un véritable dialogue entre des acteurs qui, bien que partageant de nombreuses préoccupations et travaillant dans le même secteur, ne se connaissaient guère. En proposant avec pragmatisme des espaces de travail sur des enjeux très concrets, le PBDB a d'ores et déjà permis d'amorcer ce décloisonnement, étape nécessaire pour envisager une réelle coopération. Des contacts plus précis et des projets de partenariats sont déjà en cours. Il est apparu important à tous de poursuivre l'animation des échanges et notamment dans la mise en œuvre du plan d'actions issu des propositions des huit groupes de travail. L'« effet cluster » demande à être entretenu et prolongé.

### 3.3 Dégager des actions fortes et structurantes à faire vivre

Les 8 groupes, en partant de leur thème de travail, ont partagé des expériences, des constats et des interrogations, pour formuler des axes et pistes d'action pouvant contribuer à la réalisation des objectifs du PBDB.

L'ensemble des idées produites constitue une ressource, disponible grâce aux comptes-rendus des travaux. A partir de cette production, a été dégagée une série d'actions que chaque groupe a jugées prioritaires, porteuses des effets de leviers les plus importants, pouvant structurer et engager concrètement la phase de mise en œuvre du PBDB. Ces actions constituent les premières actions opérationnelles du plan.

Il est important de souligner qu'elles ne constituent pas une liste close mais des impulsions majeures sur les leviers jugés essentiels, qui doivent entraîner et encourager d'autres initiatives et contribuer à un changement progressif et profond des offres et des usages.

De même, le travail des acteurs engagés dans l'élaboration du plan ne s'arrête pas à l'énoncé des axes d'action. **Cette production n'est qu'une étape.** Il s'agit maintenant de prolonger la dynamique créée dans une phase de mise en œuvre concrète, de partage et d'évaluation des premiers résultats, de mutualisation des apprentissages ainsi réalisés, d'amélioration et de développement des formes d'actions.

Le plan d'action proposé est par nature vivant et appelé à évoluer dans le temps, en fonction du contexte, de la conjoncture, mais aussi des premiers résultats obtenus.

Le maintien d'un effort d'animation des échanges sera d'une importance capitale pour consolider la confiance acquise, élargir la mobilisation à d'autres acteurs et dépasser les difficultés opérationnelles, qui ne manqueront pas d'apparaître avant de pouvoir valoriser les premiers résultats obtenus.

On trouvera en annexe les synthèses complètes de la production des groupes, ainsi que la liste des contributeurs.

## Chapitre 4 \_ Une mise en œuvre et un suivi autour de quatre orientations prioritaires

Les actions proposées par les huit groupes de travail thématiques ont été regroupées en quatre orientations majeures, structurant un plan en faveur d'un habitat fonctionnel, sain, écologique, économe en énergie, porteur de valeur ajoutée et d'emplois locaux.

### 4.1 Développer à grande échelle la rénovation énergétique

En termes de performance énergétique du parc de logements, le principal défi réside dans le stock plutôt que dans le flux. Si 19 000 nouveaux logements ont été mis en chantier en 2013 en Bretagne, ils ne contribuent à renouveler que d'1% un parc breton constitué de 1,75 million de logements. Avec 153 millions de m<sup>2</sup> chauffés, la démultiplication des rénovations énergétiques de logements existants apparaît comme le levier majeur dans l'atteinte des objectifs du PBDB.

Or, le nombre de rénovations énergétiques annuelles réalisées reste actuellement limité (18 000 en 2013, soit un chiffre d'affaires d'environ 540 millions d'euros au coût unitaire de 30 000€) alors que le potentiel de marché de la rénovation totale du parc de logements est considérable (45 milliards d'euros pour réhabiliter 1,5 millions de logements construits avant 2005, au coût unitaire de 30 000€). En outre, la qualité de ces rénovations est parfois sujette à caution.

Si la décision des propriétaires de lancer des travaux de rénovation résulte d'un système de motivations complexes (conscience et engagement écologiques, souhait d'amélioration du confort, souci d'économie et de préservation de la valeur du patrimoine dans l'hypothèse de revente...) identifiées par les expériences Trak'o'watt et Vir'volt Ma Maison, le frein principal apparaît cependant assez clairement. En effet le rapport entre le coût moyen des travaux à engager (de 30 000 à 50 000 euros par logement pour un bouquet de travaux complets) et le montant moyen de la facture de chauffage par habitation (environ 1080 euros annuel), indique, même dans le cas d'une efficacité maximale de la rénovation, un temps de retour sur investissement très long (supérieur à 20 ou 30 ans), au prix actuel de l'énergie.

Ainsi, si de nombreuses actions peuvent contribuer à favoriser l'augmentation des rénovations (communication grand public, évolutions réglementaires, meilleur accompagnement des propriétaires, formation renforcée des entreprises...), la recherche d'efficacité technique et économique est essentielle. La capacité de choisir les travaux les plus pertinents pour optimiser les économies d'énergie (solutions sensiblement différentes selon les bâtiments, leur structure, leur mode de chauffage, leur exposition...) et d'investir ainsi au juste nécessaire en trouvant les financements à long terme les moins coûteux, se révèle déterminante. Au-delà des pionniers militants et des propriétaires les plus aisés, l'élargissement du nombre des bretons engageant des travaux de rénovation énergétique de leur logement nécessite un énorme effort de recherche d'efficacité de tous les acteurs de l'offre (du thermicien au banquier en passant

par les différents corps de métier du bâtiment). Avant que l'efficacité énergétique ne devienne une norme admise par le plus grand nombre, il apparaît crucial de soutenir les usagers les plus volontaires et d'aider les autres à suivre leur exemple. Il apparaît également primordial, pour mobiliser la demande, de ne pas se limiter à une communication uniquement centrée sur les consommations énergétiques alors que les enjeux patrimoniaux sont tout aussi importants.

Atteindre d'ici 2020 45 000 rénovations thermiques par an représente donc un défi nécessitant d'innover dans les modèles économiques et de financement proposés. Ce défi engage à optimiser l'offre actuelle de travaux et donc à augmenter la qualification des entreprises, à stimuler l'évolution de leur offre. Il engage à améliorer la coordination des différents intervenants, à travers un accompagnement tout le long du parcours des demandeurs pour faciliter leur information et l'ensemble de leurs démarches.

De plus, les réflexions partagées dans le cadre du PBDB soulignent que la consommation énergétique finale d'un bâtiment dépend à 40 % de l'efficacité du dispositif technique (qualité de l'isolation et du système de chauffage) et à 60% du comportement de ses habitants. Ainsi, de nombreux exemples soulignent le risque de « l'effet rebond », c'est-à-dire la propension d'utilisateurs de logement mieux isolés à opter pour une température moyenne plus élevée, ou la tendance pour des habitants de bâtiment dont le chauffage est réglé par des systèmes domotiques qui leur semblent complexes à réguler brutalement en ouvrant par exemple les fenêtres. Prévenir l'effet « rebond », pour éviter que les travaux d'amélioration n'aboutissent paradoxalement à une hausse de la consommation d'énergie nécessite donc également un effort considérable de simplification et d'explication du fonctionnement des systèmes de chauffage et de régulation, ainsi que de pédagogie et de conseil.

Il s'agit également de soutenir l'innovation, l'émergence de solutions nouvelles et leur mise en œuvre concrète. Ce soutien concerne notamment l'utilisation proactive des normes, en favorisant leur application intelligente et en accompagnant la gestion du risque par les responsables des contrôles et de la sécurité des bâtiments.

On le voit, le blocage actuel de la montée en puissance du marché de la rénovation ne résulte pas d'une cause unique. Son déblocage ne résultera donc pas d'une action unique, mais d'une palette cohérente d'actions, à même d'agir parallèlement sur une pluralité de freins.

<p>Pour cette orientation comme pour les suivantes, sont présentées ici les actions proposées comme prioritaires. Les autres propositions formulées par les groupes de travail sont citées pour mémoire et renvoient aux synthèses complètes des travaux.</p>
---

## Les actions pour développer la rénovation énergétique à grande échelle

- Action N° 1 Faciliter l'émergence de tiers financeurs locaux et compléter l'action par la mise en place d'un tiers financeur régional

Il s'agit de mettre à l'étude la création d'un opérateur régional de tiers financement des rénovations énergétiques. Cet opérateur compléterait et stimulerait l'émergence de tiers financeurs locaux (actuellement en cours de montage ou à l'étude dans les principales agglomérations bretonnes particulièrement concernées par la problématique des copropriétés) pour réaliser un accompagnement de qualité. L'enjeu des territoires où l'habitat diffus et les zones pavillonnaires sont prédominants et dont les moyens en ingénierie territoriale sont limités devra être pris en compte.

Le tiers financeur permet aux propriétaires les plus modestes de faire coïncider le montant annuel de leur remboursement de la charge d'investissement avec le montant des économies d'énergie permises par ces travaux. Il s'intercale entre le banquier et le propriétaire puisqu'il fournit à ce dernier une offre intégrée qui consiste à :

-> l'aider dans la définition du programme des travaux, puis dans la conduite de ces derniers pour le compte du propriétaire (choix des prestataires, suivi et coordination du chantier, certification de la qualité) .

-> assurer le portage financier de l'opération par l'agrégation des aides et des certificats d'économie d'énergie et, surtout, par la souscription auprès du banquier, au nom du propriétaire, des emprunts nécessaires au bouclage du plan de financement des travaux.

Ce tiers financeur est ensuite rémunéré par le propriétaire sous la forme d'une redevance perçue mensuellement pendant une durée prédéfinie (quinze à vingt ans en moyenne).

La première étape concerne le lancement d'une étude de faisabilité, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, le réseau bancaire, et les territoires volontaires, qui prendra notamment en compte l'articulation entre opérateur de tiers financement et plateformes (guichets uniques) de la rénovation.

L'expérience en cours sur le pays de Saint-Brieuc, en direction des propriétaires de maisons individuelles (dispositif « Vir'Volt Ma Maison » porté par le Fonds régional de maîtrise de l'énergie), devrait servir de référence. Le lancement d'une première expérimentation de tiers financement à Brest (SEMPI), prévue dès 2014, permettra d'éclairer les réflexions sur la création d'autres opérateurs de tiers financement sur les territoires bretons.

Cette action conforte également les efforts en faveur d'une simplification de l'accès aux différents dispositifs d'aide existants, comme par exemple l'ECOPTZ (prêt à taux zéro pour la rénovation énergétique) et des modalités de leur mise en œuvre.

- Action N° 2 : Constituer un fonds de garantie régional pour la rénovation énergétique dédié aux opérations conduites sous le mode du tiers financement

Un fonds de garantie a vocation à prendre à son compte une fraction de la sinistralité, c'est-à-dire des sommes qu'une partie des bénéficiaires de travaux de rénovation énergétique ne parviendront pas à rembourser à leur banquier ou à leur opérateur de tiers financement. En prenant à sa charge une partie de cette perte, le fonds de garantie permet de diminuer le risque encouru par le banquier ou l'opérateur de tiers financement. Il permet donc d'obtenir en retour une diminution de leur coût d'intervention (taux d'intérêt pour le banquier, niveau de rémunération de sa prestation pour le tiers financeur).

Le Président de la République a annoncé lors de la Conférence environnementale de septembre 2013 la constitution à l'horizon 2015 d'un Fonds national de garantie pour la rénovation énergétique. Le rapport de la Caisse des dépôts à l'origine de cette proposition préconise de le doter de trois fonctions :

- . apporter une garantie aux éco-PTZ souscrits par les particuliers ou les copropriétés auprès du réseau bancaire;
- . alimenter le fonds de cohésion sociale destiné à garantir le micro-crédit accordé aux ménages en situation de précarité ;
- . abonder les fonds régionaux qui viendraient à être créés pour apporter une garantie spécifiquement aux tiers financeurs.

En complément de ce fonds qui sera mis en place au niveau national et aura vocation à faciliter l'octroi de prêts bancaires aux particuliers, la région Bretagne en partenariat avec la Caisse des Dépôts souhaite créer un fonds de garantie régional destiné à encourager le développement du tiers financement.

Ce fonds régional, qui peut faire l'objet d'un partenariat élargi notamment aux autres collectivités et aux organismes bancaires, aura pour objet d'assumer une partie du risque d'impayés des redevances dues par les propriétaires à l'opérateur de tiers financement en contrepartie des travaux d'amélioration de la performance énergétique que cet opérateur aura effectués au sein de leur logement.

L'axe relatif à la transition énergétique et écologique du prochain programme opérationnel FEDER 2014-2020 pourra être mobilisé sur les actions 1 et 2.

La proposition de création d'un fonds de garantie régional pour les opérations de tiers financement sera alimentée par un travail préliminaire dans trois directions :

1. Définition de la portée et des modalités d'intervention du fonds
2. Calibrage du fonds
3. Montage juridique et opérationnel

- Action N° 3 : Mise en place de plateformes de rénovation de l'habitat à destination de la population et des professionnels du bâtiment

Le PREH (Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat), porté par l'Etat, l'ANAH et l'ADEME prévoit la création de plateformes de rénovation, qui doivent répondre à trois objectifs :

- Stimuler la demande de rénovation des particuliers
- Structurer l'offre des professionnels
- Organiser l'offre de financement (banques voire tiers financeurs)

Le but est de rendre accessible une information indépendante, fiable et de proximité :

- Pour les particuliers, par un accompagnement sur les aspects techniques, financiers et juridiques de leur projet de construction ou de rénovation en vue d'une meilleure performance énergétique de l'habitat : simplifier et sécuriser ses démarches.
- Pour les professionnels du bâtiment, sur les modalités de financement de travaux auxquelles leurs clients peuvent avoir accès, sur les signes de qualité nécessaires ou pour guider les démarches de groupements d'entreprises.

Il s'agit d'implanter à terme une plateforme de rénovation par bassin de vie et d'activité de taille pertinente (pays, EPCI, ou regroupement d'EPCI...), en cohérence avec les politiques du logement et de l'énergie définies sur le territoire (SCOT, PLH, PCET ...) et tenant compte des initiatives déjà engagées.

Un appel à projet a été lancé par la Région et l'ADEME. Deux phases de soutien sont prévues. La première phase d'ingénierie consistera à dresser un état des lieux complet des initiatives et des politiques existantes, pour monter les partenariats nécessaires au projet de plateforme. La seconde phase consistera au montage des plateformes en s'appuyant sur des expériences locales déjà lancées, et en favorisant l'émergence de nouvelles initiatives innovantes.

**Par ailleurs d'autres actions pouvant être rattachées à cette orientation, qu'il conviendra d'affiner en terme de contenu, d'acteurs à mobiliser et de moyens à mettre en œuvre pour les rendre opérationnelles, ont été identifiées :**

- **Accompagner la gestion du risque** (aider les innovateurs à faire reconnaître la conformité et l'assurabilité de leurs réalisations en travaillant avec les bureaux de contrôle et commissions de sécurité)
- **Mettre en place les outils de changements de comportements des usagers en matière de consommation énergétique et de renouvellement de l'air dans les bâtiments** (exemple de la création d'une plateforme régionale d'observation des usages et comportements sur des sites expérimentaux de requalification des centres bourgs, des territoires engagés dans des projets de boucle énergétique locale, etc.)
- **Communiquer auprès du public sur la rénovation énergétique via les professionnels du bâtiment**

## 4.2 Accompagner la mutation de la filière bâtiment

Pour les métiers du bâtiment, la question de la durabilité lie de façon étroite l'enjeu de l'emploi à préserver et l'enjeu de performance face à l'émergence d'un nouveau référentiel de qualité globale. Etre parties-prenantes de la transition énergétique nécessite plus que de la formation pour intégrer les nouvelles normes relatives à l'efficacité énergétique. Selon les termes mêmes de participants des groupes de travail, il s'agit d'une véritable révolution culturelle qui bouleversera en profondeur les modèles économiques de l'activité et du secteur.

En effet, l'optimisation de la performance globale du bâti nécessite :

- ✓ Une prise en compte très large de l'environnement du bâtiment : l'orientation du bâtiment, le type d'énergie disponible à proximité, le climat, le fait que le bâtiment soit isolé ou groupé... sont autant de paramètres à prendre en compte.
- ✓ Une compréhension des demandes et modes de comportements prévisibles des usagers (dont les souhaits de confort et d'économie vont se faire plus précis, et dont la « compétence » va jouer sur la maîtrise réelle de la consommation de leur logement ou lieu de travail).
- ✓ Une attention particulière aux choix des matériaux et dispositifs techniques, en prenant en compte leur impact sur la santé humaine dans une gamme élargie de produits, certains issus de savoir-faire d'origine très ancienne utilisés dans un cadre nouveau et d'autres de technologies innovantes impliquant une évolution des pratiques.
- ✓ Des innovations portées par des PME concernant en particulier les matériaux et les systèmes de chauffage bas carbone. Ces PME doivent être accompagnées pour accéder à un marché significatif créateur d'emplois.
- ✓ Une attention aux techniques de pose et procédés spécifiques garantissant une mise en œuvre efficace de ces différents matériaux et équipements.
- ✓ Une coordination très précise entre les différents corps de métiers et spécialistes, car la performance finale va dépendre très largement de la qualité de l'interaction entre les différents intervenants. (C'est déjà le cas dans la construction, mais l'exigence de performance énergétique exacerbe cette exigence).
- ✓ Une forme d'engagement qui prend en compte le fonctionnement, la maintenance et l'évolution dans le temps du bâtiment et la mesure de sa performance.

Même si de nombreuses entreprises et spécialistes du bâtiment sont déjà engagés dans cette évolution, il s'agit pour beaucoup d'intégrer une nouvelle culture de performance liée aux paramètres énergétiques et écologiques, une démarche systémique dans la conception et la réalisation des chantiers, une attention accrue aux attentes et comportements des clients. Et cet effort considérable doit se réaliser dans un contexte économique particulièrement difficile, et un environnement technologique et juridique en évolution constante.

Les travaux du Plan Bâtiment Durable Breton ont montré l'intérêt du dialogue entre les différents métiers, types d'entreprises et tenants d'approches techniques différentes. Ils ont confirmé les dimensions stratégiques identifiées par la SRDEII pour le secteur, notamment la valorisation des éco-matériaux et l'usage réfléchi des smart-grids. Ils ont aussi montré les tensions entre des représentations différentes, des convictions et choix stratégiques distincts. Notons également l'identification des tensions possibles dans les rapports de travail, mais aussi parfois des rapports de force dans l'ensemble de la chaîne de conception et de production. L'évolution des modes de travail et de coopération entre les corps de métiers peut ainsi

par exemple donner plus de poids aux coordinateurs, aux spécialistes thermiciens. L'exigence de qualité et de performance va renforcer l'importance des interfaces entre les professionnels.

Il y a un enjeu commun d'efficacité pour relever le défi d'une baisse sensible de la consommation énergétique des bâtiments. Il y a un enjeu commun de préservation et de développement d'emplois, mais il y a également l'anticipation d'une évolution possible de l'influence de chaque acteur et d'évolution de la répartition de la valeur ajoutée dans l'ensemble de la chaîne de valeur. A travers la place prise par la rénovation énergétique sur l'ensemble des activités, les cartes sont susceptibles d'être sensiblement redistribuées entre les intervenants, de l'architecte au contrôleur en passant par le menuisier et le thermicien...

Ainsi, l'enjeu d'innovation, de formation et de coopération est grand pour pouvoir optimiser sur les territoires la valeur ajoutée perçue par le client, le bénéfice collectif d'une meilleure performance énergétique de l'ensemble du parc du bâti et la réussite des entreprises, générant un maximum d'emplois locaux.

C'est cet enjeu qui guide le travail que la Région, ses partenaires et l'ensemble des acteurs peuvent engager pour réussir la mutation des filières concernées.

## Les actions prioritaires pour accompagner la mutation de la filière bâtiment

- Action N°4 : Accompagner les entreprises dans leur stratégie de montée en compétences et dans la mise en œuvre de leur plan de formation

Les changements importants dans la façon de construire et de rénover liés aux lois Grenelle de l'environnement entraînent une mutation profonde des compétences nécessaires dans les entreprises pour répondre aux marchés de la construction neuve et de la rénovation. La formation professionnelle des acteurs est une clé de la réussite face aux défis liés aux marchés.

La part du marché en construction durable, qui était d'à peine 38 % en 2012, serait de 45 % en 2013 et atteindrait 66 % en 2017 selon une étude de la Cellule économique de Bretagne de février 2014.

L'objectif est donc tout d'abord de sensibiliser les entreprises aux enjeux de formation liés aux marchés de la construction et de la rénovation durables et à leur montée en compétence technique, transversale et comportementale.

**Diverses modalités** sont proposées et seront développées :

- Dès 2014 des demi-journées de sensibilisation à destination des entreprises sont prévues à l'initiative des organisations professionnelles, et de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CRMA), à l'échelon territorial.



- La communication sur l'éco-conditionnalité des aides publiques sera renforcée, dans un premier temps en prenant appui sur des manifestations telles que les salons professionnels, ou encore lors les assemblées générales des Organisations professionnelles.
- Les relais d'influence, constitués par les acteurs des territoires, ont lancé des initiatives qui seront développées afin de sensibiliser les artisans et chefs d'entreprises, notamment au travers de:
  - visites de chantier
  - projets pilotes permettant de sensibiliser, de manière innovante, les entreprises à la formation.

**Les moyens** des différents acteurs seront mobilisés dans la mise en œuvre de cet objectif, principalement ceux de la branche professionnelle (FRB, CAPEB, et SCOP BTP), de l'OPCA Constructys et des réseaux d'artisans, tels que le réseau Eco-bâtir.

Les moyens mis en œuvre au sein de la convention Région/CRMA seront également mobilisés pour développer la sensibilisation des entreprises. Complémentairement, des financements EDEC, en déclinaison de l'ADEC national en cours d'élaboration, pourront être mis en œuvre par l'Etat. Enfin, les réseaux de fournisseurs et fabricants, le RBBB seront associés pour les visites de chantier, les journées portes ouvertes dans les différents réseaux, ainsi que les acteurs de territoires, notamment les maisons de l'emploi et de la formation et les organismes de formation.

Il s'agit ensuite d'accompagner les entreprises dans le financement des plans de formation.

Ceci s'inscrit dans la mission dévolue à l'OPCA de la Construction, Constructys, pour les entreprises de plus de dix salariés, et par délégation aux organisations professionnelles (FRB, CAPEB) pour les entreprises de moins de dix salariés : l'objectif est d'apporter un appui aux entreprises dans la définition de leur stratégie par rapport aux marchés de la construction durable, pour clarifier leurs besoins en compétences, établir un plan de formation et formaliser les demandes de financement.

Cet accompagnement et les démarches d'anticipation de plan de formation, s'articulent avec les démarches de GPEC mises en œuvre par les organisations professionnelles.

**Une attention particulière sera portée aux entreprises qui n'ont pas demandé de financement pour la formation de leurs salariés depuis trois ans.** Les organisations professionnelles ont déjà initié des démarches vis-à-vis des entreprises du secteur qui se formaient peu ou pas ces dernières années, afin de les mobiliser et les inciter fortement à former leurs salariés. Ces actions doivent se poursuivre et être développées.

Cette action sera également à croiser avec la GTEC initiée sur certains territoires sur la thématique de la construction durable, en concertation avec Constructys et ses correspondants locaux, pour la cohérence des interventions vis-à-vis des entreprises du bâtiment.

Il est également nécessaire de faciliter les démarches de groupement local d'entreprises.

L'exigence de résultats en termes de performance thermique implique une coordination et une collaboration renforcée entre l'ensemble des entreprises engagées sur un chantier.

Le rôle des organisations professionnelles est d'inciter les entreprises à développer de nouveaux réseaux et d'accompagner les entreprises dans des choix stratégiques à opérer entre l'intégration et l'externalisation de compétences (du diagnostic à l'évaluation de l'impact des solutions retenues induites par l'offre globale).

Diverses modalités de collaboration et coordination entre entreprises peuvent être initiées, en tenant compte des responsabilités qui en découlent pour chacune des parties prenantes. La création de groupement d'entreprises suppose une mise en œuvre progressive au vu des responsabilités collectives et individuelles en jeu.

Des démarches locales ou sectorielles ont émergé sur certains territoires, mais devront être renforcées en s'appuyant sur les organisations professionnelles.

Enfin, l'action contribuera à rendre plus lisible la formation et les parcours permettant d'obtenir la mention RGE.

Actuellement la mention RGE est délivrée par divers organismes. Il s'agira de tendre vers une harmonisation des procédures et une plus grande lisibilité de celles-ci pour en faciliter l'accès à toutes les entreprises et en particulier aux artisans et TPE.

Les organisations professionnelles FRB, CAPEB, et SCOP BTP soutiennent fortement cette démarche et accompagnent leurs adhérents.

- Action N° 5 : développer des dynamiques et collaborations sur les territoires pour accompagner les projets de construction durable, et mobiliser l'ensemble des acteurs.

Les territoires ont également un rôle important dans la sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux enjeux de la construction durable, pour permettre la montée en compétences de tous les acteurs concernés. De nombreuses initiatives ont déjà permis la mise en œuvre d'actions opérationnelles.

Il s'agit de mettre en réseau l'ensemble des acteurs en charge des démarches bâtiment durable sur les territoires, d'organiser et d'intensifier les échanges au niveau régional pour développer une meilleure connaissance des initiatives mises en œuvre dans les territoires et essaimer les bonnes pratiques.

L'objectif est de sensibiliser, informer, outiller et former les acteurs locaux pour la conduite de leurs projets liés au bâtiment durable à travers la mise en œuvre d'actions spécifiques à chaque cible (élus, techniciens, chefs d'entreprises et salariés, professionnels de l'AIOA ou grand public).

Différentes initiatives sont mises en œuvre sur plusieurs territoires et pourront être développées :

- Organiser des temps d'interconnaissance entre maîtres d'ouvrages et entreprises
- Donner de la visibilité aux entreprises sur les marchés à venir
- Permettre les échanges sur les contraintes de chacun dans l'écriture et la réalisation des marchés. Ex : visites de chantier exemplaires, échanges sur des retours d'expériences...
- Développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises dans la réalisation des clauses sociales
- Organiser des actions de sensibilisation des professionnels de l'AIOA sur les évolutions des métiers du bâtiment (visites d'organismes de formation, de chantiers, lors de salons « Découvertes métiers » ...)

La Région, en lien avec l'État, recherchera les modalités à mettre en œuvre pour recenser, faire valoir et organiser des échanges pour diffuser auprès de tous les acteurs une meilleure connaissance des actions mises en œuvre sur les territoires, en s'appuyant sur le Contrat d'objectifs bâtiment et les Maisons de la Formation Professionnelle.

- Action N° 6 : Développer la formation de formateurs

Dans le cadre des travaux menés par le groupe formation et compétences du Plan Bâtiment Durable Breton, l'ensemble des participants se sont accordés sur la priorité à donner au développement de la formation des formateurs, sur tout le territoire breton et au sein de tous les réseaux. Cette proposition apparaît comme un levier déterminant pour permettre l'évolution nécessaire des formations.

Il s'agit de :

- Faire monter en compétences l'ensemble des formateurs liés à la construction durable (formateurs professionnels, mais également formateurs dans les matières scientifiques préparant aux diplômes du bâtiment).
- Fluidifier l'accès à un parcours modulaire de formation inter réseaux et inter métiers s'appuyant sur des modalités pédagogiques diverses (présentiel et formation à distance, espaces collaboratifs...).

Les travaux à engager devront permettre de concevoir et mettre en œuvre un plan de perfectionnement mutualisé, accessible à tous les formateurs des différents réseaux afin de faire évoluer les formations et répondre aux exigences de performance attendues dans la construction.

Cette offre de formation pourra être déclinée par territoire pour permettre des interactions entre formateurs et une mutualisation entre les différents réseaux et métiers.

Pour parvenir à la mise en œuvre d'une telle offre, il est nécessaire de:

- Diffuser les informations sur les enjeux au sein des différents réseaux de formation, (notamment sur la base des préconisations issues de l'étude réalisée par le CAFOC de Nantes, sous le pilotage de

l'ADEME, sur les besoins en formation des enseignants et formateurs de la filière Bâtiment/EnR au regard des enjeux du Grenelle de l'environnement).

- Lister l'offre déjà existante dans les différents réseaux, et les ressources qui pourraient être mutualisées au sein d'une plateforme commune.
- Evaluer les besoins en formation de formateurs dans chacun des réseaux.
- Réaliser un travail d'ingénierie technique et financière de formation sur 2014 pour créer et proposer à l'ensemble des formateurs une offre complète de formation sous forme de parcours modulaire, en s'appuyant sur les dispositifs déjà existants et en les complétant.
- Développer des ressources pédagogiques pour la formation à distance des formateurs et une offre de e-learning partagée au sein d'une plateforme commune, en s'appuyant notamment sur le portail régional Skoden.

Le Conseil Régional sera en charge du pilotage de cette action.

- Action n° 7 : Adapter l'offre de formation initiale et continue

L'objectif est de permettre à l'ensemble des élèves, apprentis, stagiaires, demandeurs d'emploi et salariés quel que soit le niveau de formation visé, d'acquérir l'ensemble des compétences techniques, comportementales et transversales exigées par le nouveau cadre réglementaire dans le domaine du bâtiment.

Au-delà des compétences techniques et des évolutions propres à chaque métier, l'objectif est d'acquérir un état d'esprit qui intègre la notion d'interdépendance des compétences.

Il s'agit d'abord de recenser l'offre de formation et d'évaluer les compétences nécessaires dans les entreprises.

Différentes études ont été réalisées sur ces thématiques au niveau national dans le cadre de Build Up Skills, et au niveau régional par la Cellule Économique de Bretagne.

En complément de l'étude réalisée en 2009 par la Cellule Économique de Bretagne sur les besoins en emplois et en compétences liés aux Grenelle de l'environnement et leur impact sur la construction durable, deux études viennent d'être réalisées dans le cadre du Plan Bâtiment Durable Breton, l'une sur la formation continue et l'autre sur la formation initiale. Ces études ont permis d'avoir une meilleure connaissance de l'état des lieux de l'offre existante et du nombre de personnes formées.

En s'appuyant sur ces études, l'objectif est de vérifier l'adéquation qualitative et quantitative entre l'offre et l'évaluation des compétences liées aux Grenelle de l'environnement.

Le Conseil Régional, dans le cadre de ses compétences en matière de carte des formations, en lien avec les Autorités académiques, adaptera ensuite l'offre de formation initiale aux besoins liés au bâtiment durable.

Dans ce cadre, il conviendra de faire évoluer les contenus et les méthodes pédagogiques pour permettre aux élèves et apprentis d'acquérir les compétences techniques et transversales liées à la construction

durable, notamment en décloisonnant la formation entre corps de métiers. Des initiatives existent de façon expérimentale et doivent être développées. Ceci implique de soutenir les expérimentations pédagogiques, et les initiatives en matière d'ingénierie innovante. Il s'agit, par exemple, d'imaginer des mises en pratique sur chantier réel, de faciliter des passerelles entre formation supérieure et établissements de formation dispensant les premiers niveaux de qualification.

Dans le même temps, il s'agit de proposer une offre de formation continue de qualité :

L'objectif est de mettre en œuvre dans les formations des contenus et modalités pédagogiques déclinant les nouvelles réglementations et attentes en matière de construction durable, notamment en matière de décloisonnement des corps de métier et d'éducation au développement durable.

La Région Bretagne s'est déjà mobilisée au titre de sa compétence en matière de formation des demandeurs d'emploi sur différents points :

- Dès septembre 2011, intégration, dans les formations certifiantes du secteur du bâtiment, de contenus de formations spécifiques, et à partir de 2013, financement de nouvelles formations prenant en compte les exigences réglementaires en matière de construction durable. Ainsi, la moitié des formations du secteur bâtiment du Programme Bretagne Formation est déjà consacrée au bâtiment durable, soit 500 places de formation par an pour un budget d'environ 5 millions d'euros.
- Depuis 2013, la Région cofinance des formations expérimentales dans le domaine du bâtiment durable à hauteur d'environ 150 K€ pour une cinquantaine de places.

Dans ses missions d'achat de formation, au sein de ses dispositifs, la Région continuera à adapter l'offre de formation dans le secteur du bâtiment en exigeant des organismes de formation qu'ils intègrent dans leurs propositions techniques les évolutions nécessaires en ce qui concerne les contenus et méthodes pédagogiques pour développer les compétences attendues dans les entreprises en lien avec les marchés de construction durable.

Plusieurs acteurs du secteur de la construction soulignent également l'importance de développer une vigilance sur la qualité de l'offre de formation continue proposée aux entreprises et artisans. (Durée et contenus adaptés aux réelles exigences de compétences).

Deux efforts majeurs doivent soutenir cette démarche :

- Développer et optimiser l'utilisation de plateformes pédagogiques et techniques adaptées sur les territoires : ceci nécessite un travail de recensement, d'identification des besoins et des potentielles mutualisations, en lien avec la carte des formations.
- Soutenir l'innovation dans l'enseignement supérieur pour favoriser la recherche, l'innovation et créer une filière de l'éco construction.

La Région mobilisera dès 2014, notamment au sein du contrat d'objectifs emploi formation bâtiment ses partenaires privilégiés que sont le Rectorat, les Organisations Professionnelles, Constructys, la DIRECCTE, la Cellule Économique de Bretagne et les différents établissements de formation pour la mise en œuvre du volet formation et compétences du plan bâtiment durable.

**Par ailleurs d'autres actions pouvant être rattachées à cette orientation, qu'il conviendra d'affiner en terme de contenu, d'acteurs à mobiliser et de moyens à mettre en œuvre pour les rendre opérationnelles, ont été identifiées :**

- **Établir et diffuser la liste des « incontournables » d'un projet de construction/rénovation**
- **Définir le rôle de l'interlocuteur unique/facilitateur de projet et le promouvoir**
- **Mesurer l'efficacité énergétique des dispositifs innovants de chauffage, stockage, gestion de bâtiment**
- **Renforcer l'écoute et l'implication du client dans la conception du bâtiment**
- **Faire connaître au public les entreprises référencées RGE**

#### 4.3 Promouvoir une commande publique exemplaire

La commande publique est un levier important d'accompagnement de l'évolution de la qualité et de la performance globale du bâti. Elle peut être un vecteur d'innovation et ouvrir de nouveaux marchés à des entreprises pionnières, de plus grande professionnalisation, et de plus grande performance environnementale par la prise en compte d'une approche globale (santé, énergie grise, etc.) du bâtiment. Enfin le volume des travaux sur les bâtiments publics impacte directement le secteur de l'emploi, autre enjeu sensible du PBDB.

Dans ce contexte, la commande publique constitue un levier essentiel pour porter une exigence en termes d'exemplarité et d'impulsion de bonnes pratiques. Ce levier concerne les bâtiments collectifs à usage spécifique, principalement des secteurs sportifs, socioculturels, recherche et enseignement, où le patrimoine et l'investissement public sont les plus importants.

Cette exigence s'est par exemple traduite à la Région par la production en interne du guide de l'achat public responsable ainsi que dans la mise en œuvre de l'éco-référentiel lycée.

De même le réseau BRUDED et quelques collectivités bretonnes pionnières mettent déjà en œuvre des cahiers des charges précis pour la réalisation de bâtiments à haute performance énergétique, notamment.

Le droit des marchés publics comporte des objectifs d'éco-responsabilité, comme de prise en compte des valeurs ajoutées sociales. Cela peut ainsi se décliner dans les marchés de construction, de rénovation, de formation.

Cela se traduit par la détermination et la pondération des différents critères d'évaluation des offres, entre les dimensions de prix, de qualité fonctionnelle et technique, de prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. La place donnée à ces derniers critères représente un levier stratégique pour une politique de commande publique responsable. S'il apparaît parfois que le critère prix demeure déterminant, le poids des critères environnementaux et sociaux est bien un choix politique à porter.

Le cadre existe donc pour faire de la commande publique responsable un levier pour le PBDB.

Une question a guidé les travaux des participants : « Comment faire pour préserver tout au long d'un projet l'intention politique d'exemplarité, en optimisant l'efficacité des choix techniques et économiques ? ».

L'exemplarité de la commande publique implique de la part des élus et des services techniques compétence et exigence. L'effort de formation, le rôle du maître d'œuvre dans l'accompagnement du maître d'ouvrage et l'appui fourni par des structures d'accompagnement sont déterminants (CAUE, réseaux régionaux tels que BRUDED, conseillers en énergie partagée, etc.). Une expression claire et précise des besoins et contraintes est en effet nécessaire pour favoriser une conception innovante, intelligente et performante, y compris sur le plan économique. En aval, l'évaluation de la performance atteinte par rapport à l'objectif est également déterminante, à la fois pour le maître d'ouvrage et pour les entreprises.

Le travail mené sur la commande publique souligne enfin l'importance de la reconnaissance et de la valorisation des entreprises qui sont les plus engagées dans la recherche de la qualité globale. A travers la mention RGE et au-delà, les efforts de formation, comme les réalisations exemplaires méritent d'être soulignés.

Différents événements et temps forts entre les acteurs du PBDB et plus largement les manifestations ouvertes au grand public sur le thème de construction ou de la rénovation, peuvent être l'occasion d'encourager les entreprises pionnières.

## Les actions prioritaires pour promouvoir une commande publique exemplaire

- Action N° 8 : Produire un « guide de la commande publique responsable pour le bâti » et favoriser son appropriation par les collectivités maîtres d'ouvrages

Ce guide pratique et illustré est destiné d'abord aux élus des collectivités bretonnes. Un accompagnement à sa diffusion et à son utilisation est également prévu, notamment pour toucher les « petites » collectivités bénéficiant souvent de moins d'expertise technique et de conseils.

Le guide sera organisé à partir du déroulé chronologique d'un chantier de construction ou de rénovation. Il mettra en valeur la vision globale qui doit prévaloir à la conception d'un projet, prenant en compte les enjeux énergétiques, sanitaires (qualité de l'air intérieur, matériaux) et environnementaux (notamment énergie grise), l'usage du bâtiment, etc. Plusieurs supports de communication sont envisagés.

Son élaboration sera partenariale, afin de faire dialoguer les contraintes des collectivités et celles des acteurs économiques : explication des critères d'appel d'offre, accessibilité de la commande publique, accompagnement de l'innovation notamment pour l'utilisation d'éco-matériaux, valorisation de la formation et des signes de qualité (RGE). La Région et le réseau des collectivités BRUDED coordonneront son élaboration.

En ce qui concerne l'accompagnement et la diffusion du guide, à l'échelle infrarégionale, les organismes (DDTM, Pays, CAUE, BRUDED, ARIC,...) en charge du conseil auprès des collectivités seront des acteurs clefs pour la communication et la formation à son utilisation : directement auprès des élus, mais également en le diffusant à des acteurs relais plus spécialisés (ex : Conseillers en Énergie Partagée, etc.).

A l'échelle régionale, la mise en réseau des acteurs pour l'alimentation du guide et la communication pourra être assurée par des acteurs tels que le RBBB et BRUDED et s'appuyer également sur des réseaux comme RGO, ou d'autres plus thématiques ou spécialisés sur une filière, comme par exemple Abibois.

L'accompagnement des collectivités reposera également sur le principe d'échanges d'expériences et d'informations entre les collectivités.

**Par ailleurs, d'autres actions pouvant être rattachées à cette orientation, qu'il conviendra d'affiner en terme de contenu, d'acteurs à mobiliser et de moyens à mettre en œuvre pour les rendre opérationnelles, ont été identifiées, dont celle-ci :**

- **Reconnaître et valoriser les entreprises pionnières, qui ont fait des efforts de formation et de qualité, notamment en soutenant la mention RGE**

#### 4.4 Préserver et valoriser les ressources de nos territoires

La massification de la rénovation énergétique, le développement de l'exemplarité de la commande publique, l'appui à la mutation des filières professionnelles vers une approche « durable » du bâti, ne peuvent se concevoir sans une préoccupation partagée de préservation et de valorisation des ressources de nos territoires.

La construction du PBDB a permis d'identifier les ressources de différentes natures concernées.

Le foncier fait partie de ces ressources précieuses, qui renforce l'intérêt de la réhabilitation des centres bourgs et la réflexion sur l'habitat groupé ou vertical pour le préserver.

L'attention à la qualité de l'habitat sensibilise aussi à la capacité d'utilisation de matériaux bio-sourcés et produits à proximité (terre, paille, chanvre...) qui valorise des ressources locales. Ces produits et procédés sont en adéquation notamment avec la rénovation d'une partie importante du bâti ancien, et privilégient la part de l'emploi local par rapport au transport de matériaux industriels produits parfois fort loin.

Plus globalement la prise en compte de l'économie circulaire et de l'énergie grise (c'est-à-dire la prise en compte de l'amont et de l'aval d'une production, l'origine des matériaux, les ressources et l'énergie consommées pour les produire, les transporter, les mettre en œuvre, les retraiter en fin de vie) sensibilise à la nécessité des efforts dans l'optimisation des cycles de vie des bâtiments et des matériaux de construction. Pas de bâtiment durable notamment sans politique de traitement des déchets (diminution des déchets, réutilisation et recyclage).



Enfin, les travaux du PBDB, soulignent l'importance des ressources des territoires en termes de savoir-faire, de compétences, parfois mieux repérés au plan national ou international qu'entre les acteurs de proximité.

De la domotique à la mobilisation citoyenne pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie, et de la recherche universitaire aux entrepreneurs innovants, un axe de progrès important initié à travers le PBDB concerne le repérage, la valorisation, la fertilisation croisée et la mutualisation des compétences bretonnes.

## Les actions prioritaires pour préserver et valoriser les ressources de nos territoires

- Action 9 : Expérimenter une opération de revitalisation du centre-bourg dans des communes petites ou moyennes

Un des enjeux importants du bâtiment durable est lié à la consommation par l'urbanisation d'espaces naturels et agricoles. Cette forte consommation reflète une tendance lourde de déclin progressif de nombreux centres bourgs au profit de lotissements et d'activités commerciales en périphérie.

Ce déclin des centres-bourgs relève de facteurs multiples, souvent très liés à un contexte territorial singulier qui dépasse le cadre communal. Pour renverser cette tendance, il convient donc en premier lieu d'identifier les leviers permettant de revitaliser et rendre à nouveau attractifs les centres bourgs, aujourd'hui, pour certains, en voie de dégradation, voire de désertification.

A cet effet, l'Établissement Public Foncier régional de Bretagne, avec le soutien de la Région, a lancé une opération innovante et expérimentale visant les centres-bourgs de communes de profils démographiques et économiques diversifiés. L'opération a débuté en 2012 à Josselin et Mellé. Lors de chaque étape des opérations (diagnostic, élaboration d'un projet partagé, choix d'opérations à réaliser) sont analysés les freins et leviers à la reconquête de centres-bourgs délaissés, afin de concevoir les opérations ultérieures de manière plus efficiente. Ces expérimentations permettront également de tester diverses formes de groupements d'artisans, capables de répondre de manière coordonnée et cohérente aux demandes des maîtres d'ouvrage pour un projet d'aménagement global.

Ces expérimentations engagent des partenariats avec l'ensemble des acteurs concernés : délégués à la pierre, services et agences de l'Etat, collectivités, réseaux, etc...

Elles devront également trouver à s'articuler avec les objectifs de la politique nationale récemment proposée sous forme d'appel à manifestation d'intérêt sur le même thème, proposant un accompagnement à la définition et à la réalisation de projets d'aménagement et de requalification de l'habitat dans les centres-bourgs à des communes répondant à une grille de critères nationale.

Les opérations de revitalisation des centres-bourg pourront également être construites et proposées sur les territoires dans le cadre de la politique territoriale, à travers l'axe « rééquilibrage territorial » des contrats de partenariats avec les pays.

- Action n° 10 : Développer l'usage des matériaux bio-sourcés et des éco matériaux

Dans le domaine des matériaux bio-sourcés et des éco-matériaux de nombreuses expérimentations et projets sont en cours ou en gestation, tant en Bretagne que dans d'autres régions. Les actions proposées pour en promouvoir les aspects les plus intéressants sont de deux types :

- Le premier concerne l'organisation d'un recensement de tout ce qui est en cours et en gestation, et d'une veille permanente permettant de détecter les nouveautés. Ce travail s'appuiera notamment sur l'étude en cours de la cellule économique de Bretagne et la prise en compte des nombreux travaux déjà publiés. Cette action pourrait être prise en charge par le Réseau Bâtiment Durable Breton ou le cluster Eco-origin, en lien avec Bretagne Développement Innovation.

- Le second propose la prise en charge des filières innovantes émergentes par les interprofessions, en groupes de travail spécialisés traitant l'ensemble des aspects (dont homologations/certification et assurances), comme cela s'est déjà fait pour l'utilisation du bois local dans la construction, dans le cadre de la structure Abibois.

L'action démarrera avec l'analyse des résultats de l'étude en cours menée par la cellule économique de Bretagne.

L'intérêt de différentes offres a déjà été repéré par les groupes de travail et notamment :

- L'Isolation Thermique par l'Extérieur en Paille
- L'utilisation du Béton de Chanvre Projeté

**Par ailleurs d'autres actions pouvant être rattachées à cette orientation, qu'il conviendra d'affiner en terme de contenu, d'acteurs à mobiliser et de moyens à mettre en œuvre pour les rendre opérationnelles, ont été identifiées :**

- **Remettre en ordre le bâti ancien à la terre** (restaurer les bâtiments qui ont été maçonnés initialement à la terre en réutilisant ce même matériau, alors que de nombreuses interventions ont utilisé des techniques et enduits qui dégradent les qualités intrinsèques des ouvrages et donc portaient atteinte à leur pérennité).
- **Optimiser la gestion des déchets du bâtiment dans une démarche d'économie circulaire** (Le sujet des déchets du BTP est un sujet à part entière. Une étude du gisement qu'il représente est en cours avec la cellule économique de Bretagne dans le cadre de l'Observatoire régional des déchets de Bretagne, en lien avec les départements en charge de la réalisation des plans de prévention et de gestion des déchets du BTP).

## Chapitre 5 \_ Une gouvernance partagée

La confirmation d'une gouvernance efficace et d'une très forte mobilisation collective est à la fois une condition déterminante de la réussite du PBDB et un objectif de ce plan. L'approfondissement de l'« esprit cluster » pour cette filière élargie est un enjeu majeur.

On peut affirmer que les 12 mois de travaux engagés ont d'ores et déjà permis de créer les conditions du partenariat et de la transversalité, c'est un premier acquis du PBDB. Il convient dorénavant de maintenir et conforter cet état d'esprit, c'est ce que doit permettre une gouvernance pragmatique et souple, donnant à chacun sa place, dans un esprit de responsabilité partagée. Le Conseil régional, pour sa part, entend assumer les siennes sur deux plans : celui de ses propres compétences d'une part, mais également sa responsabilité de coordination, d'impulsion et d'animation globale de la démarche.

Il est prévu une gouvernance à trois niveaux :

**Chaque action prioritaire du PBDB sera conduite sur la base d'une feuille de route** précisant le pilote de l'action, les partenaires associés, les moyens à mobiliser, un calendrier de travail, les objectifs chiffrés et les indicateurs de résultats à suivre.

**Un pilotage de coordination sera mis en place au niveau des quatre grandes orientations du plan.** Ce niveau de coordination reposera notamment sur la mobilisation volontaire des copilotes des groupes de travail réunis lors de l'élaboration du plan, qui constituent nos principaux partenaires.

**Un suivi général du processus de déploiement du PBDB** pour poursuivre et intensifier la mise en réseau des acteurs, des expériences et des apprentissages. Cette coordination favorisera la communication des avancées du PBDB et les temps forts de coopération, et pourra faire l'objet d'un rassemblement annuel de l'ensemble des parties prenantes, sous la forme d'une conférence régionale du PBDB.

La mise en œuvre du plan pourra donner lieu à l'établissement de conventions d'application et de suivi avec les organisations professionnelles, ou autres acteurs institutionnels et associatifs.

Naturellement, il est proposé de mobiliser prioritairement les co-pilotes des groupes de travail et les participants les plus impliqués dans la phase de mise en œuvre du PBDB pour prendre en charge l'animation et le suivi des actions qui le concrétisent. L'adhésion à la démarche de parties prenantes jusque-là absentes sera recherchée.

## Annexes

### Annexe 1-Liste des contributeurs du PBDB

Les animateurs tiennent ici à remercier l'ensemble des participants aux groupes de travail, qui, dans leur diversité, ont contribué à explorer les différents leviers d'action du Plan Bâtiment Durable Breton.

Abibois , ADEME Bretagne, AFPA, Agence Locale de l'Energie et du Climat du pays de Rennes, ALE du Pays de Saint-Brieuc, ALECOB, Anakena, Approche Eco Habitat, ARCHITECTURE VIVANTE, ARFAB Bretagne, ARMEC, Armoric Façades BLB Habitat , ARO Habitat, Association ACCROTERRER, Association BRUDED, association ColéopTerre , Association Ecob, Association Empreinte, Association Etudes et chantiers, Association PARASOL, Breizpack, Bretagne Développement Innovation, Bretagne Sud Habitat, BTP CFA Côtes d'Armor, Cabinet BFRC STRATEGIE, Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, Caisse des dépôts, CAPEB Bretagne, CAUE 56, Chambres de Commerce et d'Industrie, Cellaouate/ECIMA, Cellule Economique de Bretagne, Réseau Breton Bâtiment Durable, CESER, CGE CGC BTP, Chambre de Métiers 22, Chambres des Métiers et de l'Artisanat bretonnes,, CIDERAL, CLPS, Cluster Eco Origin, Communauté de Communes du Porhoët, Compagnons Bâtimeurs Bretagne, Conseil de Développement du Pays de Guingamp, Conseil général des Côtes d'Armor, Conseil régional de Bretagne, Construction et Bioressources, Constructys - OPCA de la construction, CPIE Belle-Ile-en-Mer, Crédit Mutuel de Bretagne, Culture Bio, DDTM, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Développement Chanvre SAS, DIRECCTE Bretagne, Direction Territoriale de Pôle emploi des Côtes d'Armor, DREAL Bretagne, Eco Origin, ECOLUSIS, EDF, Egis Bâtiments Centre-Ouest, ENER'GENCE, Espace éco-chanvre & fibres végétales, Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFR), EURL CELTIC ISOLATION CLOISONS SECHES (CICS), FABRICE CLUZEL INGENIERIE CONSEIL FORMATION (FCICF), Fédération Ouest des SCOP du BTP, Fédération Régionale du Bâtiment Bretagne, GDF SUEZ, GREENOV, GRETA, Groupe LEGENDRE, Groupe Tanguy, GRT Gaz, Habitat 29, IEP Rennes, Institut Aménagement Urbanisme de Rennes, Institut Régional du Patrimoine de Bretagne, IRTEC-CCI Quimper Cornouaille, L'abri-feuille, Lannion-Trégor Agglomération, Les Cahiers de l'Imaginaire, Lorient Agglomération, Mairie de Mordelles, Mairie de Plérin, Mairie de Rostrenen, MEITO, MEFP Pays Brest, Maison Emploi Pays de Redon – MEDEFI, MENGUY-Architectes, MENUISERIE AGENCEMENT INTERIEURS COMBLES (M.A.I.C.), Morlaix Communauté, Morris Conseil, nunc architectes bretagne, Ordre régional des architectes, PACT Habitat & Développement du Finistère, Passiveo, Pays Centre Ouest Bretagne, Pays de Fougères, Pays de Morlaix, Pays de Ploërmel - Coeur de Bretagne, Pays de Saint-Malo, Plie (Plan local pour l'insertion et l'emploi) du Pays de Brest, Pôle Emploi, QUALIBAT, Quimper Communauté, Rectorat, REEB - CPIE Pays de Morlaix, Rennes Métropole, Réseau Cohérence, Réseau Energie Habitat, Rhizome Architectes, S.A.R.L MENGUY architectes, Santé et Energie de l'Habitat, Schneider Electric, SCIC ECLIS, SCOP SARL Elan Bâtimeur, SEMAEB, SEMPI (Société d'Economie Mixte de Portage Immobilier), SETUR, SGAR, SOCAT, STRAWTEC Building Solutions, Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor, Synthèse Eco Habitat SARL, terrachanvre, UBS, UNICEM, Union Régionale Bâtiment Force Ouvrière, Union Régionale CFTC Bâtiment, Union régionale CGT Construction Bretagne, Université de Bretagne-Sud, Université Rennes 1, VALEXO Environnement Eau de Pluie, Pierre BODREN, Nicolas-Mary CHABRIER, David DELARUE, Christophe LE SAUSSE, Jean-Pierre MARC, Jean-Pierre THOMAS.

## GT Formation et Compétences

Co-pilotes : Georgette Bréard (Conseil régional) et Pascal Cabaret (OPCA Constructys)

### **I. Les objectifs en matière d'emploi et de formation**

*Pour les métiers du bâtiment, être partie-prenante de la transition énergétique nécessite plus que de la formation pour intégrer les nouvelles normes relatives à l'efficacité énergétique. Selon les termes mêmes de participants des groupes de travail, il s'agit d'une véritable **révolution culturelle**.*

*En effet, l'optimisation de la performance énergétique du bâti nécessite une remise en cause qui touche à la fois :*

- ✓ *Une prise en compte très large de l'environnement du bâtiment (l'orientation du bâtiment, le type d'énergie disponible à proximité, le climat, le fait que le bâtiment soit isolé ou groupé...sont autant de paramètres à prendre en compte.*
- ✓ *Une compréhension des demandes et modes de comportements prévisibles des usagers (dont les souhaits de confort et d'économie vont se faire plus précis, et dont la « compétence » va jouer sur la maîtrise réelle de la consommation de leur logement ou lieu de travail).*
- ✓ *Une attention particulière aux choix des matériaux et dispositifs techniques, dans une gamme élargie de produits, certains issus de savoirs faire d'origine très ancienne et d'autres de technologies très récentes.*
- ✓ *Une attention aux techniques de poses et procédés spécifiques garantissant une mise en œuvre efficace de ces différents matériaux et équipements*
- ✓ *Une coordination très précise entre les différents corps de métiers et spécialistes, car la performance finale va dépendre très largement de la qualité de l'interaction entre les différents intervenants. (C'est déjà le cas dans la construction, mais l'exigence de performance énergétique exacerbe cette exigence)*
- ✓ *Une forme d'engagement qui prend en compte le fonctionnement et l'évolution dans le temps du bâtiment et la mesure de sa performance. »*

En conséquence le groupe Formation & Compétences a déterminé les objectifs suivants :

- **Faire évoluer toutes les formations (initiale, apprentissage, continue)** pour répondre aux exigences de la construction durable, quantitativement et qualitativement
- **Changer les comportements en matière de coopération inter- métiers :** Les travaux ont montré l'intérêt du dialogue entre les différents métiers, types d'entreprises et tenants d'approches techniques différentes
- **Développer la formation des formateurs**
- **Accompagner les entreprises dans leur stratégie de montée en compétences et dans la mise en œuvre de leur plan de formation.**

Si ces quatre objectifs ont tous été reconnus comme indispensables, les deux derniers objectifs listés ci-dessus ont été identifiés comme particulièrement prioritaires.

## **II. Les modalités de travail mises en œuvre dans le GT formation**

- Une centaine de personnes inscrites dans le groupe Formation et Compétences
- Trois groupes de travail se sont réunis : le 12 juillet 2013, le 21 octobre 2013, le 6 décembre 2013
- Des visites d'établissements de formation qui ont mobilisé la présence de nombreux partenaires :
  - Le 30 septembre 2013 : l'AFPA de Rennes, le CFA de St Grégoire et le Lycée des métiers du Bâtiment Mendès France
  - Le 10 janvier 2014 : l'AFPA de Quimper
  - Le 17 janvier 2014 : Le lycée de Pleyben
  
- **En perspective** : la visite de territoires innovants dans le secteur de la construction durable.

## **III. Les quatre orientations principales pour les actions retenues dans le cadre du GT formation**

- **Adapter l'offre** de formation (initiale et continue)
- **Accompagner les entreprises** dans leur stratégie de montée en compétences et dans la mise en œuvre de leur plan de formation
- **Développer une ingénierie** de formation innovante
- **Développer des dynamiques et collaborations sur les territoires** pour accompagner les entreprises et les personnes.

*Les visites ont permis de voir que des initiatives sont déjà en œuvre dans plusieurs établissements de formation et sur les territoires. Il est nécessaire de faire connaître ces pratiques, de les diffuser et de les développer. Nous continuons à recevoir des exemples d'initiatives et d'expérimentations très pertinentes, mais au vu des enjeux du plan, l'objectif est de généraliser les bonnes pratiques en termes de sensibilisation, d'accompagnement et de formation.*

## **IV. ACTIONS PRINCIPALES DANS CHACUNE DES ORIENTATIONS**

### **1) Adapter l'offre de formation initiale et continue**

- Recenser l'offre de formation et les compétences nécessaires : vérifier l'adéquation qualitative et quantitative entre l'offre et l'évaluation des compétences liées aux Grenelle de l'environnement. (ce travail s'appuiera largement sur les études déjà menées par la Cellule économique de Bretagne et des travaux réalisés au national sur l'évolution des métiers).
  
- Adapter la formation initiale : formations nouvelles et évolution des contenus et des méthodes de formation, notamment en termes de décloisonnement des corps de métiers, soutien aux expérimentations pédagogiques, développement et mutualisation de plateaux techniques en lien avec la démarche « Bretagne qualité apprentissage » ( un groupe de

*travail précisera les déclinaisons opérationnelles de la mise en œuvre à partir des préconisations de l'étude sur la formation initiale).*

- Soutenir l'innovation dans l'enseignement supérieur pour favoriser la recherche, l'innovation et créer une filière de l'éco construction. Développer des passerelles entre formation supérieure, école d'architecture et les établissements de formation qui dispensent les premiers niveaux de qualification.
- Proposer une offre de formation continue de qualité (*une fiche action a permis de détailler les étapes et les actions opérationnelles pour faire évoluer les contenus des différentes actions proposées tant pour les salariés que pour les demandeurs d'emploi*).

*Deux points importants permettront de faire évoluer les contenus de formation :*

- ***l'évolution des référentiels*** qui est déjà bien entamée sur plusieurs métiers et se poursuivra jusqu'en 2016
- ***Le développement de la formation de formateurs*** : l'objectif est de valider un parcours de formation commun (à la fois sur l'approche générale et globale de la construction durable et des conséquences des grenelles de l'environnement et sur les spécificités propres à chaque métier) pour les formateurs de tous les réseaux, et de faciliter l'accès de tous à des modules prenant en compte les différents niveaux d'appropriation.

## **2) Accompagner les entreprises dans leur stratégie de montée en compétences et dans la mise en œuvre de leurs plans de formation** (pilote par les Organisations professionnelles)

- **Sensibiliser les entreprises aux enjeux** de formation liés aux marchés : demi-journées de sensibilisation, expérimentation pour mobiliser les entreprises qui ne se sont pas formées récemment, développer les visites de chantier en lien avec le RBBB (centre de ressources bâtiment durable)
- **Favoriser les groupements d'entreprises**
- **Accompagner les entreprises dans le financement des plans de formation** (actions de l'OPCA et des OP)
- **Rendre plus lisible la formation et les parcours permettant d'obtenir la mention RGE** (*déjà en cours*)

## **3) Développer une ingénierie de la formation innovante**

- Développer la formation de formateurs (fiche spécifique dont la démarche a été détaillée)
- Soutenir de nouvelles ingénieries de formation innovantes ouvertes à tout public (demandeurs d'emploi, salariés...) Mettre en œuvre une plateforme d'échange numérique pour permettre les échanges de pratique.

#### **4) Développer des dynamiques et collaborations sur les territoires pour accompagner les entreprises et les personnes**

Plusieurs territoires ont déjà mis en œuvre des plans d'actions territoriaux pour sensibiliser les entreprises aux enjeux, leur donner plus de visibilité sur la commande publique, les inciter à se former. De nombreuses expérimentations prouvent que la dynamique collective produit des impacts très pertinents. Ces initiatives doivent être soutenues, mieux connues et l'objectif est de faire partager les expérimentations inter-territoires et inter-pays. (Ces actions ont été précisées dans deux fiches actions qui en précisent les démarches et les étapes à mettre en œuvre)

- Mise en réseau et animation des professionnels en charge des démarches bâtiment sur les territoires
- Accompagner les acteurs locaux à l'ingénierie de projets liés au bâtiment durable
- Informer et sensibiliser les personnes en charge de l'orientation professionnelle et les publics
- Encourager les innovations territoriales.

**Plusieurs de ces actions ont été déclinées en fiches actions opérationnelles décrites ci-dessous. Il restera à compléter par une fiche sur l'évolution de la formation initiale.**

#### **Développer la formation des formateurs**

<b>Objectifs et cible</b>	Développer la formation des formateurs de tous les réseaux (éducation nationale, CFA, organismes privés)  Faciliter l'accès à un parcours de formation modulaire pour tous les formateurs.
<b>Partenaires</b>	Région/Rectorat, ADEME, et les différents réseaux de formation.
<b>Modalités de mises en œuvre</b>	Diffuser les informations sur les enjeux et mettre en œuvre les préconisations de l'étude réalisée par le CAFOC de Nantes sur les besoins en formation des enseignants et formateurs de la filière Bâtiment /ENR au regard des enjeux du Grenelle de l'environnement.  S'appuyer sur les résultats de l'étude sur la formation initiale réalisée par la CEB et les préconisations proposées sur la formation de formateur.  Etablir un <b>état des lieux</b> de l'offre de formation existante.  A partir des étapes précédentes proposer un Parcours modulaire de formation de formateurs à partir des préconisations proposées dans l'étude CAFOC.  Evaluer le nombre de formateurs à former dans chaque réseau et le parcours de formation nécessaire (selon les modules requis).  Définir les modalités de mise en œuvre d'un fond de financement pour le financement des formations (y compris pour la formation des formateurs)



	<p>praxibat).</p> <p>Développer des ressources pédagogiques pour la formation à distance des formateurs et développer une offre de e-learning.</p> <p>Développer et faciliter les liens avec le RDBD (centre de ressources technique sur la construction durable).</p>
<b>Ressources à mobiliser</b>	<p>Lister les moyens existants et recherche de moyens supplémentaires</p> <p>Financements de la Région pour la formation des formateurs (CFA et formation continue).</p> <p>Financements Constructys.</p> <p>Autres financements à rechercher.</p>
<b>Planning</b>	<b>2014/2015/</b>
<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	GT R&D, matériaux, innovation ; GT Processus de conception intégré.
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Nombre de formateurs inscrits dans les parcours de formation.</b></p> <p><b>Nombre de réunions d'échange entre formateurs.</b></p>

### **ADAPTER LA FORMATION CONTINUE**

<b>Objectifs et cible</b>	Adapter l'offre de formation continue afin de permettre à l'ensemble des stagiaires, demandeurs d'emploi et salariés, de tous niveaux de formation (des dispositifs pré qualifiants aux formations d'encadrement) d'acquérir l'ensemble des compétences exigées par le nouveau cadre réglementaire dans le domaine du bâtiment.
<b>Partenaires</b>	Principaux financeurs de la formation professionnelle continue (Région Bretagne, Constructys, Pôle Emploi), DIRECCTE, représentants de la branche professionnelle, organismes de formation.
<b>Modalités de mises en œuvre</b>	<b>Adaptation des modalités d'achat :</b> tant au niveau des contenus que de l'organisation pédagogique, exiger des propositions techniques des organismes de formation qu'elles intègrent les nouvelles exigences en matière de bâtiment durable.
<b>Ressources à mobiliser</b>	<p>Ressources techniques et financières des principaux financeurs de la formation professionnelle continue.</p> <p>Ressources techniques des organismes de formation.</p>
<b>Planning</b>	Calendrier à définir.

<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	Connexions avec l'ensemble des actions sur la formation.
<b>Indicateurs</b>	Financement de formations supplémentaires dans le domaine du bâtiment durable par le biais d'appels d'offres ou d'appels à projets. Formalisation de nouvelles exigences auprès des organismes formation dans l'étude de leurs propositions techniques.

**ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR STRATEGIE DE MONTEE EN  
COMPETENCES ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR PLAN DE FORMATION**

<b>Objectifs et cible</b>	<i>Sensibilisation collective des entreprises aux enjeux des marchés la construction et rénovation durable et à la nécessaire montée en compétence sur des compétences techniques et transversales.</i>
<b>Partenaires</b>	Organisations professionnelles. FRB, CAPEB, SCOP Approche habitat Constructys La CRMA Acteurs de territoires : Maisons de l'Emploi, de la formation, Organismes de formation Direccte, dans le cadre de l'EDEC (à confirmer)
<b>Modalités de mises en œuvre</b>	Demi-journées de sensibilisation à destination des entreprises à l'initiative des relais organisations professionnelles (via missions déléguées par Constructys, OPCA de la construction), CMA, à l'échelon départemental.  S'appuyer sur des relais d'influence sectoriels et locaux afin de sensibiliser les artisans et chefs d'entreprises.  Développer les visites de chantier en lien avec le RBBD (CRT CRD), ABIBOIS, ...  Développer des projets pilotes sur lesquels on fait de manière innovante de la sensibilisation « formation » des entreprises. Renforcer la communication éco conditionnalité : salon professionnel, AG organisées par les OP, ...  Développer les formations liées à l'évolution de compétences transversales (approche globale du bâti, suivi des travaux, respect des différents corps d'état, les démarches d'auto contrôle sur chantier ...).

	<p>Faciliter les démarches de groupement local d'entreprises, appui de la formation.</p> <p>Mission sectorielle de l'OPCA de la Construction et des OP délégataires : appui aux entreprises afin de clarifier les besoins en compétences, définir un plan de formation et constituer les demandes de financement.</p> <p>Mission territoriale en lien avec la GTEC.</p> <p>Les territoires ayant engagé une démarche GTEC prenant en compte les entreprises du bâtiment.</p> <p>Il est nécessaire de conduire ces démarches en concertation avec Constructys et ses correspondants locaux (cohérence des intervenants vis-à-vis des entreprises du bâtiment).</p> <p>Détecter les entreprises du bâtiment désireuses de conduire une démarche de gestion et développement des compétences.</p>
<b>Ressources à mobiliser</b>	<p>Convention Région/CRMA</p> <p>Moyens de la branche et de l'OPCA</p> <p>Réseau de fournisseurs et fabricants</p> <p>RBBB pour les visites de chantier</p> <p>Journées portes ouvertes dans les différents réseaux</p> <p><i>GTEC : DIRECCTE/financement GTEC</i></p>
<b>Planning</b>	2014/2015-2017
<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	<p>Lien avec le Groupe Urbanisme, aménagement, usages et comportements dont le volet rénovation de centre bourg et l'expérimentation EPF pour accompagner les entreprises par des formations innovantes (formations intégrées au travail)</p> <p>Lien avec le groupe Processus de Conception intégré</p>
<b>Indicateurs</b>	

### **Accompagner les acteurs locaux à l'ingénierie de projets liés au bâtiment durable**

L'ensemble de ces actions est mis en œuvre sur les territoires (échelle Pays, Bassin d'emploi ou EPCI) ; certains actions sont déjà conduites (plan d'actions des MdE par exemple – Brest, Rennes, Redon...ou des Pays –Fougères...-).

Il s'agit donc de donner plus de lisibilité à ce qui est réalisé (échanges entre professionnels en charge de ces démarches) et de coordonner le niveau local et le niveau régional pour que l'ensemble des actions conduites dans les différents GT PBDB puissent être essayées sur les territoires –en fonction des besoins locaux- et ainsi alimenter les démarches locales.

<b>Objectifs et cible</b>	<p>Sensibiliser, informer outiller et former les acteurs locaux pour la conduite de leurs projets liés au bâtiment durable à travers la mise en œuvre d'actions spécifiques à chaque cible ou à une cible mixte.</p> <p>Les cibles sont multiples : élus, techniciens, chefs d'entreprises et salariés, professionnels de l'AIOA ou grand public.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-valoriser les outils existants – ou d'en créer des nouveaux en fonction des besoins- liés au bâtiment durable « volet formation -compétences »</li> <li>-aider les publics cibles à se les approprier.</li> </ul> <p>Il semble au préalable nécessaire de donner du sens à la notion de Bâtiment durable et de s'accorder sur une définition commune à l'ensemble des publics ciblés.</p> <p>Il est essentiel de partir de ce qui est déjà réalisé sur les territoires.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Collectivités territoriales, partenaires locaux, MDE, MFP,</p>
<b>Modalités de mises en œuvre</b>	<p>Organisation de temps d'interconnaissance entre Maîtres d'ouvrages et entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-donner de la lisibilité aux entreprises sur les marchés à venir.</li> <li>-échanges sur les contraintes de chacun dans l'écriture et la réalisation de ces marchés. Ex : visites de chantier exemplaires, échanges sur des retours d'expériences...</li> </ul> <p>Actions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises dans la réalisation des clauses sociales.</p> <p>Actions de sensibilisation (visite de chantiers, échanges d'expérience...) et de formation des élus et des techniciens des collectivités sur la commande publique responsable.</p> <p>Une action de sensibilisation peut être commune aux deux types de publics, la mise en œuvre d'une formation ou d'échanges de pratiques, dans un second temps, serait différenciée entre élus et techniciens.</p> <p>Délocalisation de formations :</p> <p>Outil à mettre en œuvre ponctuellement en fonction des besoins repérés et selon des modalités propres à ces besoins et aux objectifs de la formation (durée, type de public...).</p> <p>Organisation d'actions de sensibilisation des professionnels AIOA sur les évolutions des métiers du bâtiment (visites d'OF, de chantiers, lors de salon « Découvertes métiers » ou lors d'actions spécifiques....).</p>
<b>Ressources à mobiliser</b>	
<b>Planning</b>	<p>2014/2015/2016</p>

<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	<i>Transversal aux différents groupes</i>
<b>Indicateurs</b>	<i>A définir pour chaque action en fonction des objectifs définis par le porteur de projet. Exemples : nombre de personnes concernées, typologie du public, nombre d'entrées en formation à l'issue des actions de sensibilisation.  Questionnaire d'évaluation à réaliser pour chaque action.</i>

**Mise en réseau et animation des professionnels en charge des démarches Bâtiment sur les territoires**

<b>Objectifs et cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faciliter le lien entre les acteurs concernés sur les territoires</li> <li>▪ Mettre en place des échanges de pratiques et essayer les bonnes pratiques</li> </ul> <p><b>Cible</b> : professionnels de l'emploi /du développement économique/développement local, en charge d'une démarche liée au bâtiment durable-volet emploi-formation-insertion.</p> <p>Il s'agit de mettre en réseau ces professionnels en organisant des échanges sur leurs pratiques, à raison de deux rencontres annuelles. Ce groupe sera alimenté par différents travaux menés sur les territoires, au niveau régional, au niveau national et européen. Une liste de diffusion ad hoc pourra également transmettre les informations sur les différents évènements organisés sur l'ensemble du territoire breton, en ligne avec la thématique.</p>
<b>Partenaires</b>	Collectivités territoriales, partenaires locaux, MDE, MFP, UT DIRECCTE, Pays
<b>Modalités de mises en œuvre</b>	<i>Identification des différents professionnels concernés Organisation de temps de travail (2/an) : session d'échanges sur les pratiques à partir d'un ordre du jour co-construit en fonction des besoins des participants -état des lieux de ce qui est fait – avec un focus sur ce qui ne fonctionne pas -échanges sur les actions menées, ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas... -transmission d'information au sein de ce GT (décret, actualités, évènements)</i>
<b>Ressources à mobiliser</b>	<i>Mde, UT de la DIRECCTE, Agglo ou Pays concernées...</i>
<b>Planning</b>	<i>2014/2015</i>
<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	

<b>Indicateurs</b>	<i>Fréquentation du groupe de travail (nombre de personnes présentes / nombre de personnes invitées)</i>
--------------------	--

Co-pilotes : Gilles Petitjean (ADEME) et Franck Respriget (Brest Métropole Océane)

Le travail du groupe a essentiellement porté sur le cahier des charges de « guichets uniques » d'information à destination de la population et répartis sur le territoire régional. Il a abordé plus brièvement d'autres actions de communication.

### **Éléments d'un cahier des charges des « guichets uniques »**

La réflexion du groupe s'est inspirée en particulier de la présentation des initiatives prises dans ce sens à Brest (Tinergie, BMO), Loudéac (CIDERAL) et Ploermel.

La dénomination de « guichet unique » est provisoire. D'autres noms ont été avancés : maison de l'habitat, maison du logement, mais il n'a pas été cherché à ce stade, au travers des discussions, à trouver un accord sur une autre appellation.

Une articulation de ces « guichets uniques » sera trouvée avec l'AMI qui sera prochainement lancé par l'ADEME et la Région, dans le cadre du PREH. L'intention exprimée par le Directeur Régional de l'ADEME est d'éviter les superpositions de structures et les doublons.

Les caractéristiques suivantes, éléments d'un cahier des charges de ces « guichets uniques », ont été recommandées. Les services de la Région ont entrepris de les compléter.

#### Champ prioritaire d'information

Les initiatives déjà prises, et notamment celles mentionnées ci-dessus et étudiées lors des réunions du groupe, peuvent revêtir des formes variées, notamment quant au champ d'information couvert. Compte tenu de la nécessaire décentralisation de ces « guichets uniques » (voir plus loin), on ne peut s'attacher à promouvoir un modèle monolithique. Le groupe a donc élaboré un socle de base incontournable, pouvant être enrichi, au gré des collectivités locales responsables, par d'autres informations optionnelles. Au cas où certaines options ne sont pas retenues dans un « guichet unique » donné, ce dernier devra cependant être capable d'aiguiller correctement les demandeurs vers une source d'information adéquate et ses collaborateurs devront avoir conscience des principales questions qui peuvent se poser dans les domaines concernés.

Le socle de base vise les questions de l'énergie liée à l'habitat ; il a été défini de la façon suivante :

- Informations techniques, juridiques et financières liées au montage d'un projet de rénovation. (il conviendra toutefois de mieux définir à quel niveau technique cette information pourra se situer, sachant que l'information technique complète requiert la compétence de spécialistes)
- Informations spécifiques sur la réhabilitation énergétique
- Informations sur les aides mobilisables
- Informations sur les acteurs ressources du territoire

### Informations optionnelles (modules complémentaires)

Ces modules complémentaires contribuent à élargir l'objet du « guichet unique » des seules questions énergétiques vers celles plus vastes du logement en général.

- Offres – dispositifs concernant le logement des jeunes
- Documents existants de planification (SCoT, PLH, PLU...) en lien avec les acteurs communaux et intercommunaux
- Cadastre, foncier disponible, terrains à vendre
- Montage de travaux liés à l'accessibilité et à l'adaptation des logements au vieillissement, à l'handicap
- Accompagnement des particuliers touchés par la précarité énergétique et le logement indigne : informations sur les acteurs référents (acteurs sociaux...) et les aides mobilisables
- Eau – assainissement, économies d'eau (sur les chantiers et en cours de fonctionnement)
- Santé – qualité de l'air intérieur, bruit, champs électriques et électro-magnétiques
- Compatibilité des installations d'énergie renouvelable avec les impératifs liés à la préservation de l'architecture traditionnelle régionale ou locale.

La question du référencement d'entreprises du bâtiment n'a pas été tranchée. Les présentations de la CIDERAL et de BMO montrent qu'il existe plusieurs réponses à cette question. La CIDERAL s'abstient de donner des noms d'entreprise alors que BMO en référence et publie les noms des entreprises référencées. Ce référencement s'opère au travers d'un contrat ; ce dernier est conditionné à la formation adéquate de l'entreprise mais peut également être interrompu en cas de retours négatifs sur le travail de l'entreprise. Un moyen terme pourrait être la mise à disposition de la liste des entreprises locales ayant obtenu une qualification officielle (RGE, Handibat).

### Public

- Tous les particuliers concernés par la problématique du logement.
- Les professionnels du bâtiment : réseaux (CAPEB ...) acteurs publics (Chambres de Commerce), architectes, assistance à maîtrise d'ouvrage, opérateurs (PACT...), bureaux d'études. Pour les professionnels, l'information portera essentiellement sur les modalités de financement des travaux.

### Périmètre d'intervention / localisation

Sauf exception, l'EPCI ou le regroupement d'EPCI suivant leur taille, apparaissent comme la bonne maille géographique. L'importance du caractère local de ces « guichets uniques » a été soulignée, à la fois pour des raisons de facilité d'accès et d'établissement d'une relation de confiance avec le public.

### Services proposés

- Apporter une information généraliste, pluridisciplinaire, de premier niveau et adaptée à la situation de l'habitant avec son projet.
- La communication devra donc être soignée, simple et efficace, elle permettra l'identification et la mobilisation des différents publics. L'importance de la qualité de la réponse « au premier coup de fil » a été soulignée.
- Principe de neutralité.



Il a été suggéré que l'information dispensée ne se fasse pas seulement par les moyens classiques mais également sous forme de visites de réalisations pertinentes.

Certaines initiatives déjà prises en matière de « guichets uniques » vont plus loin que la simple information et proposent certaines formes d'accompagnement des projets. Le groupe n'a pas non plus tranché en faveur d'une position unique sur cette question.

#### Modèle économique de ces « guichets uniques »

Le groupe a également étudié sous cet angle les exemples d'initiatives qui lui ont été présentées. Il n'a toutefois pas dégagé de modèle type, du fait de la variété du périmètre de celles-ci. La charge de personnel requise était de 0,75 à 1 ETP. Les dépenses de fonctionnement étaient à chaque fois portées par l'EPCI.

#### **Actions de communication plus larges**

Faute de temps, ce sont seulement les actions de communication envers le grand public qui ont été abordées et, plus précisément, les propositions de la CAPEB à ce sujet. Celles-ci sont au nombre de quatre.

#### Affichage dans les mairies

Le PBDB pourrait prendre en charge ce relais d'information dans chaque commune bretonne (le niveau le plus proche des pouvoirs publics vis-à-vis du particulier) pour indiquer l'importance de choisir des entreprises et des artisans labélisés RGE.

Une liste de ceux qui sont dans un rayon de 30 Km pourrait être affichée conjointement à cet affichage.

Un travail logistique de mise à jour régulière devra être mis en place afin que cette liste soit toujours actuelle. Cela donnerait un signal fort aux entreprises non encore labélisées RGE pour se former ou finaliser la démarche QUALITE et ne pas être mis à l'écart de ce marché important.

Le principe de cette action a été dans l'ensemble plutôt favorablement reçu par les participants ; toutefois, il est à noter qu'un site internet, sous la responsabilité de l'Etat, donnera également cette liste.

#### Information à destination des artisans

##### - Flyer synthétique

Un flyer « pédagogique » sur le PBDB pourra être remis aux entreprises RGE pour qu'elles puissent les glisser dans les devis et les courriers divers qu'elles remettent à leurs prospects et à leurs clients.

En relayant l'éco-conditionnalité à partir de 2014, sans mentionner de date cela incitera leurs collègues à faire les démarches pour devenir RGE.

En outre, ce relais institutionnel venant du PBDB permettrait aux divers collaborateurs (administratifs et élus) d'appuyer leur argumentaire sur les bonnes raisons pour aller se former et d'adopter un statut RGE.

##### - Liste d'aides financières

Liste des aides financières détaillées et localisées à donner aux artisans (groupe de travail du PREH) qui sont souvent les premiers à entrer en contact avec les particuliers pour effectuer des travaux.

Ces deux propositions ont été également plutôt bien reçues dans leur principe. La faisabilité d'une information claire et facilement mise à jour à propos des aides financières possibles et de leurs conditions d'attribution apparaît cependant comme une tâche particulièrement ardue ...

- Autre actions rapides et ponctuelles

Des cartes de vœux expliquant les enjeux de la rénovation et l'accompagnement qui peut être mis en place pour les particuliers peuvent être remises aux entreprises RGE pour qu'ils puissent les envoyer à leur carnet de clientèle.

Co-pilotes : Daniel Cueff (Conseil régional) et Mariano Pasut (CAPEB 56)

Le groupe a traité deux sujets :

Le premier, qui a fait l'objet de la majeure partie du temps des réunions, est la revitalisation des centres-bourgs. Celle-ci est en effet nécessaire pour limiter la périurbanisation.

Le second est l'ensemble des voies permettant un changement des usages et comportements en matière de consommation énergétique liée aux bâtiments. En effet, les améliorations techniques des bâtiments ne suffiront pas ; un changement des usages et comportements doit nécessairement les accompagner

Pour ces deux sujets, le groupe a privilégié une approche par l'expérimentation. Nous sommes face à une transition inédite et c'est en apprenant de façon pragmatique des initiatives qui se prennent sur le territoire que l'on pourra progressivement identifier et diffuser des bonnes pratiques.

### **La revitalisation des centres-bourgs**

Le groupe a travaillé à l'extension de l'expérimentation lancée il y a deux ans par Foncier de Bretagne sur les communes de Josselin (56) et Mellé (35). L'opération, dans chaque commune, se déroule comme suit :

diagnostic : caractérisation des dynamiques territoriales et sociologiques, recensement des ressources potentielles : logements ou terrains vacants, logements occupés mais en mauvais état

- élaboration d'un projet partagé : réflexion et étude sur les facteurs-clés susceptibles de rendre le centre-bourg attractif pour la population visée

- choix d'opérations à réaliser : actions de remembrement, réhabilitations ou constructions de bâtiments d'habitations, commerces ou équipements publics.

Foncier de Bretagne prend en charge les études nécessaires. Les opérations peuvent être effectuées par les propriétaires privés et/ou par la collectivité. Foncier de Bretagne procède aux acquisitions identifiées comme pertinentes et peut assurer le portage des biens acquis sur une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans. Les nouveaux occupants des locaux ainsi acquis peuvent financer les travaux de réhabilitation sans devoir, en même temps, supporter les frais liés à une acquisition. Les divers maîtres d'ouvrage privés sont accompagnés en vue d'optimiser le montant des aides à percevoir. Un financement de l'ANAH est également prévu.

### Le choix des communes

Le groupe a élaboré une grille de critères en vue du choix des six communes supplémentaires.

Les critères étaient (outre la nécessité d'équilibrer la répartition entre les quatre départements de la région):

- être de taille petite ou moyenne
- présenter un risque d'extension péri-urbaine dans un avenir proche en même temps qu'un centre-bourg significativement dégradé
- avoir à leur tête une équipe municipale fortement motivée pour accueillir une telle opération

- si possible, appartenir à un réseau, de façon à faciliter la diffusion de l'information au sujet de ces expérimentations

De plus, les communes ont été choisies de façon à présenter une variété de caractéristiques, relativement à des facteurs jugés pertinents dans cette expérimentation. Les principaux facteurs retenus pour opérer cette diversification ont été :

- organisation territoriale : communes centres ou communes périphériques dans un EPCI
- pression littorale : communes comportant ou pas une problématique liée au tourisme, comme c'est le cas sur le littoral ou dans les îles
- mobilité : existence ou pas d'une gare SNCF reliant à un centre d'emploi relativement éloigné et rendant viable des trajets quotidiens vers ce dernier
- type et dynamisme de l'activité économique.

Sur ces bases, en concertation avec les délégués à la pierre départementaux, six communes supplémentaires ont été choisies, parmi celles qui étaient volontaires à cet effet. Ce sont : Collinée et Guingamp (22), Guerlesquin et Huelgoat (29), Martigné-Ferchaud (35), Muzillac (56). Elles rejoignent donc Mellé (35) et Josselin (56).

Les municipalités de toutes ces communes ont été réunies début Janvier pour lancer l'opération. Elles se sont montrées heureuses de participer à cette opération. Les listes d'opposition qui seront face à elles lors des élections de Mars 2014 ne remettent pas en question cet engagement. Ces équipes municipales sont d'accord pour être observées dans le cours de l'opération, y compris en matière d'usages et comportements de la population (voir plus bas). Elles se sont engagées à respecter le calendrier qui leur a été proposé : appels d'offres rédigés d'ici Avril 2014, choix des bureaux d'études en Juin 2014, début des acquisitions en Avril 2015 et premier travaux en Décembre 2015.

#### Les sujets d'observations durant l'expérimentation

Le critère de réussite de ces expérimentations sera le repeuplement effectif des centres-bourgs. Il sera donc intéressant de suivre ce résultat brut et l'influence sur ce dernier des caractéristiques respectives de ces communes. Il apparaît cependant que ces opérations peuvent être aussi des lieux d'observations relatives à des sujets plus précis, observations qui seront particulièrement utiles en vue de la démultiplication ultérieure d'opérations visant le même but. Le groupe a donc élaboré une liste de sujets d'observations qu'il sera souhaitable de mener lors de ces opérations. Elle est présentée ici en trois groupes correspondant aux niveaux de priorités telles que définies par le groupe.

#### Sujets d'observation en priorité 1 :

- Observation comparée des différentes formalisations de la centralité / attractivité dans les démarches de redynamisation des centres-bourgs.
- Observation des différents modes de communication collective sur l'appropriation de la notion de durable collectif dans la redynamisation des centres-bourgs.

En priorité 2 :

- Observation des apprentissages de la « lenteur » (temps des centres) et des vecteurs de mobilités économes au service du foncier.
- Observation des politiques et dispositions relatives à l'accessibilité des centres-bourgs.

Autres sujets néanmoins utiles :

- Observatoire et mise en place de la mutation structurelle « les bons gestes » de la RT 2012 dans les TPE : moyen terme entre prototype et standard.
- Mise en place et observatoire comparé dans les TPE des Processus Conception Intégrée, facilitateur, équipes apprenantes, groupements d'entreprises.
- Observatoire de la promotion de l'offre d'éco-matériaux.
- Bimby dans les résidences secondaires.
- La mobilité dans les résidences secondaires.

Cette liste se recoupe avec les préoccupations exprimées par Foncier de Bretagne quant à deux défis majeurs à relever pour réussir ces opérations :

- le domaine des usagers : comment les inciter à vivre dans un centre-bourg ? C'est une question-clé que toutes ces communes se posent
- celui des entreprises : comment organiser des groupements d'artisans capables de répondre à la demande ?

Il est à noter que, sur ce dernier point, à l'issue des travaux du groupe, la CAPEB 56 et Foncier de Bretagne ont commencé à étudier une collaboration sur le dossier de Josselin.

### **Les changements de comportement des usagers en matière de consommation énergétique dans les bâtiments**

Il est souvent énoncé par les experts que l'amélioration des performances du bâti entre pour 40% dans les économies d'énergie réalisées dans le domaine des bâtiments ; les 60% restant sont liés aux changements de comportement des usagers de ces bâtiments.

#### Les sujets d'observation

On reste ici dans une démarche d'apprentissage par expérimentations. Toutefois, dans ce domaine, celles-ci peuvent se faire à l'occasion d'opérations de rénovations de centres-bourgs mais aussi ailleurs.

Le groupe a travaillé sur une liste de sujets d'observation liés à cette problématique.

Le sujet reconnu comme essentiel est la mise en place du mix de communication rationnelle, de communication engageante et d'incitation / promotion collective cadrée en vue de l'adoption des « bons gestes » sur l'économie d'énergie. En effet, plusieurs participants constatent que la motivation des usagers à cet effet est souvent limitée, même quand une information sur le détail de leur consommation leur est fournie.

Ceci n'exclut pas d'autres sujets qui sont listés ci-dessous :

- Prise en charge technologique, par le bâti, de la réduction de consommation : prises électriques intelligentes et opérations de délestage dans le programme revitalisation des centres-bourgs
- Observation des utilisations de compteurs communicants

- Observation et modélisation des consommations et comportements dans les tertiaires collectifs (piscines ; établissements scolaires)
- Mise en place d'un observatoire sur les modifications comportementales de consommation d'énergie en fonction des contraintes de variation de revenu et de coûts supportés par les ménages
- Observatoire et répertoire des effets rebonds : ampleur et déterminants
- Observatoire des comportements à l'égard des guichets uniques et des procédures d'accompagnement
- Usage de l'énergie dans les résidences secondaires : maîtrise des pics et effacements
- Création d'un guide des usages et comportements (habitat durable - économies d'énergie)
- Création d'un observatoire régional des usages et comportements en matière d'habitat durable et d'économie d'énergie
- Création et validation d'un protocole de suivi et d'évaluation des consommations énergétiques des ménages
- Se doter d'instruments régionaux spécifiques pour la promotion de programmes d'incitation comportementale
- Observatoire des comportements en matière de micro-production énergétique (ENR).

#### La collecte et la diffusion des enseignements tirés

Plusieurs initiatives et expérimentations ont déjà été lancées en divers points du territoire régional. D'autres ne manqueront pas de suivre. Se pose donc la question de la collecte et de la diffusion des enseignements tirés de ces opérations, en vue de favoriser un apprentissage régional collectif.

Sur ce sujet, plusieurs avis ont été émis dans le groupe et ce dernier n'a pas adopté de recommandation unique.

Pour certains, il existe déjà des réseaux qui assurent la diffusion, auprès des acteurs intéressés, des enseignements à tirer des expériences qui se font sur le territoire. Pour d'autres, un observatoire régional des usages et comportements en matière de consommation d'énergie dans l'habitat est, malgré cela, souhaitable afin de mieux collecter et diffuser ces informations et d'optimiser l'apprentissage tiré des initiatives qui peuvent être prises sur le territoire. Enfin, certains participants ont suggéré l'utilisation en partie à ces fins de l'observatoire des territoires, récemment créé.

Co-pilotes : Christian Guyonvarc'h (Conseil régional) et Rémi Heurlin (Caisse des Dépôts)

Le groupe de travail a porté sa réflexion sur l'ensemble des bâtiments : bâtiments d'activité (industrielle, tertiaire, agricole, commerciale), immobilier public (administrations...), logement social et logements privés. Aucun de ces segments ne doit être négligé.

Le Groupe de travail s'est ainsi attaché à identifier, pour chacun des segments, les enjeux en matière de rénovation, les financements mis en place et les besoins qui se feront jour dans les prochaines années.

Un travail complémentaire reste à mener sur le financement de chaque type de projet de rénovation « bâtiment durable », travaux complémentaires, production d'énergie et stockage, optimisation consommation de l'énergie.

### **I Identifier des segments du bâtiment correspondant à des modèles économiques différents**

Cette analyse préalable a permis de caractériser les besoins en financement et modèles économiques comme suit :

**Le tertiaire privé** émetteur de GES est peu mobilisé. Les propriétaires de ce parc reportent les charges sur les locataires et sont aujourd'hui peu enclins à réaliser des travaux. La crise économique reporte à plus tard l'intervention sur le parc existant. Ce segment peut utiliser des dispositifs de Tiers Investissement dans le cadre de Contrat de Performance Energétique. Ce segment peut mobiliser la loi Dailly dans une approche économique qui est globale (prise en compte des charges, des intérêts et de l'évolution du bilan).

**Le tertiaire public** se rénove et se construit sur fonds publics. Ce segment se caractérise par une grande visibilité des financements dans le cadre de la commande publique.

Pour les petites collectivités on peut constater un déficit de programmation et de gestion patrimoniale. La mutualisation des savoir faire sur des démarches complexes entre l'Etat et les collectivités (Cf. GT Commande publique) et l'importance de l'évaluation caractérisent ce segment. Ce segment porte également des réalisations exemplaires.

**Le parc de logements sociaux** a pour caractéristique d'être globalement plus récent que le parc privé, avec une majorité des logements construits entre 1955 et 1974 et est en meilleur état. Les modèles économiques se posent différemment selon qu'il s'agisse d'habitat individuel ou collectif, de zones sous tension ou confrontées à une forte vacance. 3700 logements sociaux sont à réhabiliter par an pour répondre aux ambitions gouvernementales. Ce parc dispose d'une visibilité des financements à long terme. Les financements intègrent les différentes aides publiques possibles (FEDER, CEE, Collectivités) ; Les bailleurs sociaux ont développé un savoir faire.

Des dispositifs de financement existent et sont mis en œuvre au niveau national (prêts bonifiés sur fonds d'épargne du livret A) et régional (programmation des fonds européens), dispositifs qui pourraient être optimisés.

**Le parc de logements privés qu'il soit diffus ou en copropriété** représente la plus grosse part des bâtiments. Les outils de financement et les modèles économiques restent à élaborer et les dispositifs mis en place pour favoriser leur rénovation thermique peinent à atteindre leurs cibles. La rénovation de ce segment dans les 10 ans à venir correspond à de grands enjeux régionaux tant pour limiter l'émission de GES que pour dynamiser l'économie régionale.

## **II Organisation des travaux menés par le GT Modèles économiques et Financements et choix des critères**

### **Partant de cette analyse, le GT financements et modèles économiques a fait le choix de prioriser ses travaux comme suit :**

Considérant qu'en Région Bretagne le logement représente 76% du total des m<sup>2</sup> chauffés, l'attention du groupe de travail a plus particulièrement porté :

- sur le logement social : dispositifs existants qu'il s'agit d'optimiser lors de travaux ultérieurs et dans un cadre spécifique ;
- ainsi que sur le logement privé : habitat diffus ou maisons individuelles en lotissement (particulièrement présents en Bretagne), copropriétés (problématique propre aux agglomérations, en particulier les villes reconstruites dans l'immédiat après-guerre). C'est en effet sur ce dernier segment que les obstacles financiers apparaissent comme étant les plus importants.

La question s'est ensuite posée de savoir comment faire effet de levier pour accélérer la rénovation des bâtiments ?

### **II.1 Viser un objectif de massification des travaux**

Les travaux des 3 premières réunions du GT ont donc été concentrés sur la

#### **Massification des travaux de rénovation des logements privés : des conditions à réunir**

L'objectif de massification des travaux de rénovation des logements privés repose sur deux démarches complémentaires :

**a : convaincre** qu'au-delà des économies d'énergie attendues, il y a un intérêt certain pour les propriétaires de procéder à la rénovation énergétique de leur logement car elle permet de maintenir ou d'augmenter leur valeur sur le marché en cas de revente ou de location (concept de « valeur verte ») ;

=> *lien avec le GT « Communication/sensibilisation »*



**b : permettre aux propriétaires les plus modestes de rembourser** et de faire coïncider le montant annuel de leur remboursement de la charge d'investissement avec le montant des économies d'énergie permises par ces travaux.

Concernant cette deuxième démarche, le groupe de travail s'est penché sur les différents modèles économiques applicables aux logements privés, qu'ils relèvent de la catégorie de l'habitat individuel (diffus ou en lotissement) ou de celle de l'habitat collectif (copropriétés). Le groupe de travail a fait le choix d'écarter le recours aux marchés financiers sous forme de titrisation (tiers investissement) car il s'agit d'un modèle qui nécessite une intense ingénierie financière et qui n'est pas encore mature ni totalement exempt de risques pour les propriétaires (cf. crise des subprimes).

**c : Faciliter l'accès à des travaux de qualité et simplifier les démarches pour le financement des travaux.**

Pour un grand nombre de personnes, aux freins liés aux questions de motivation et de capacité de financement, s'ajoutent les freins puissants liés à la complexité des démarches à entreprendre, aux incertitudes quand à la qualification des artisans, et à la peur de ne pas être en capacité de maîtriser toutes les étapes du processus. La nécessité de faire émerger des tiers de confiance en capacité d'assurer l'ingénierie globale des projets, tant pour l'habitat en copropriétés que pour l'habitat diffus s'est imposée. Cette conclusion est en convergence avec la réflexion sur le financement qui abouti, pour répondre à l'objectif de massification des travaux, à l'émergence de tiers financeurs.

## **II.2 Financer la rénovation**

### **La rénovation énergétique des logements privés : trois sources de financement**

La voie du tiers investissement étant *a priori* à écarter, le financement des travaux de rénovation énergétique est à rechercher auprès de trois sources : l'apport personnel (quand il est possible), les aides (subventions, crédits d'impôt et Certificat d'économie d'énergie ou C.E.E.), et enfin l'emprunt bancaire.

La réflexion du groupe de travail a emprunté les deux axes suivants :

**a : Faciliter la mobilisation des aides** (subventions et certificats d'économie d'énergie) par les porteurs de projet :

- . en plaidant pour une simplification des dispositifs existants (ex. éco-PTZ) ;
- . en encourageant la création de structures d'accompagnement des porteurs de projet (guichets uniques).

**b : Créer un contexte favorable à une mobilisation accrue des financements bancaires** afin que ces derniers puissent être :

- . accessibles à des ménages présentant des profils financiers plus modestes (et donc plus risqués aux yeux des établissements prêteurs) ;
- . accordés avec des taux moins élevés (de type « prêt immobilier »).
- . accordés sur une durée plus longue (de type « prêt immobilier »).

## **II.3 Choix des modèles économiques**

### **II.3.1 Les modèles envisageables**

#### **Deux modèles économiques complémentaires: le « modèle propriétaire » et le « modèle tiers financement »**

Le groupe de travail s'est concentré sur les deux modèles économiques qui peuvent être mobilisés en fonction du profil des propriétaires (occupants ou bailleurs), de leur capacité à boucler le plan de financement de manière autonome, ainsi que de la nature du bâti (habitat diffus / maison individuelle en lotissement / immeuble en copropriété). Ces deux modèles sont :

- **le « modèle propriétaire » qui repose sur la relation directe entre le propriétaire et le banquier.** C'est un modèle existant qu'il convient de conforter.
- **le « modèle tiers financement », dans lequel le tiers financeur s'intercale entre le banquier et le propriétaire puisqu'il fournit à ce dernier une offre intégrée** qui consiste à :
  - l'aider dans la définition du programme des travaux, puis à conduire ces derniers pour le compte du propriétaire (choix des prestataires, suivi et coordination du chantier, certification de la qualité) ;
  - assurer le portage financier de l'opération par l'agrégation des aides et des C.E.E. et, surtout, par la souscription auprès du banquier, au nom du propriétaire, des emprunts nécessaires au bouclage du plan de financement des travaux.

Ce tiers financeur est ensuite rémunéré par le propriétaire sous la forme d'une redevance perçue mensuellement pendant une durée prédéfinie (quinze à vingt ans en moyenne).

Ce modèle est en création au niveau national (loi ALUR, article 124) et repose sur des initiatives dans différentes régions, les expérimentations les plus avancées étant celles portées par la SEMPI sur le territoire de Brest métropole océane et la SEM Energies Posit'if en Ile-de-France.

### **II.3.2 Mise en œuvre des 2 modèles qui cohabiteront**

#### **Conforter le « modèle propriétaire » et créer le « modèle tiers financement » : des conditions à réunir**

Les actions à engager pour conforter (modèle propriétaire) ou créer (tiers financement) ces deux modèles sont issues des deux constats partagés lors des différentes réunions du groupe de travail :

**1<sup>er</sup> constat : faire accompagner les porteurs de projet par des « tiers de confiance » a un impact sur l'accès à la ressource bancaire dans de bonnes conditions**

- **modèle propriétaire** : un renforcement et une mise en visibilité de l'articulation avec les guichets uniques devraient permettre :
  - . de rassurer les banquiers quant à la qualité des travaux réalisés puisque les guichets uniques jouent un rôle d'orientation vers les artisans les plus qualifiés ;  
=> *lien avec les GT « Formation/compétences » et « Processus de construction intégrée »*
  - . de rassurer les banquiers quant à la capacité pour les emprunteurs de réaliser effectivement les économies d'énergie attendues, puisque les guichets uniques peuvent les aider dans la maîtrise des nouveaux dispositifs installés ;  
=> *lien avec le GT « Usages »*
  - . de fluidifier l'octroi des prêts si les guichets uniques se voient confier l'instruction des éco-PTZ.

On mesure ici l'importance d'un guichet unique pouvant tenir le rôle de « tiers de confiance ». L'expérience en cours sur le pays de Saint-Brieuc, en direction des propriétaires de maisons individuelles (dispositif « Vir'Volt Ma Maison »), devrait servir de référence.

- **tiers financement** : le lancement d'une première expérimentation à Brest (SEMPI), prévue dès 2014, permettra d'éclairer les réflexions sur la création d'autres opérateurs de tiers financement sur les autres territoires bretons. Les premières orientations conduisent à penser qu'en milieu urbain (notamment sur la problématique des copropriétés) les agglomérations sont le bon niveau de création des opérateurs de tiers financement, mais qu'il faudra probablement envisager la création d'un opérateur régional pour pouvoir offrir des solutions de tiers financement sur les territoires où l'habitat diffus et/ou pavillonnaire est dominant et qui sont aussi ceux où l'ingénierie disponible peut s'avérer insuffisante.

Sur ce dernier point, il faudra faire preuve « d'innovation dans l'innovation », car le modèle de tiers financement en cours de construction ne concerne à ce stade que les copropriétés de taille importante, et ne paraît pas pouvoir s'appliquer aux maisons isolées. Or, la majeure partie du parc breton de logements privés est constitué de maisons individuelles, qui, selon la Cellule Economique de Bretagne, représentent « 90% du coût total de réhabilitation du parc résidentiel breton et du potentiel de réduction attendue des consommations énergétiques liées au chauffage ». Les réflexions ultérieures devront donc explorer les voies permettant de proposer des solutions de tiers financement pour les maisons en lotissements.

## **2<sup>ème</sup> constat : créer des fonds de garantie permet de mobiliser plus facilement les financements bancaires**

Un fonds de garantie a vocation à prendre à son compte une fraction de la sinistralité, c'est-à-dire des sommes qu'une partie des bénéficiaires de travaux de rénovation énergétique ne parviendront pas à rembourser à leur banquier (modèle propriétaire) ou à leur opérateur de tiers financement. En prenant à sa charge une partie de cette perte, le fonds de garantie permet de diminuer le risque encouru par le banquier ou l'opérateur de tiers financement. Il permet donc d'obtenir en retour une diminution de leur coût d'intervention (taux d'intérêt pour le banquier, niveau rémunération de sa prestation pour le tiers financeur).

Les réflexions conduites dans le cadre de la mise en œuvre de la directive énergie permettent d'envisager la création à l'horizon 2015 d'un Fonds national de garantie pour la rénovation énergétique qui aura trois fonctions :

- . apporter une garantie aux éco-PTZ souscrits par les particuliers auprès du réseau bancaire ;
- . alimenter le fonds de cohésion sociale destiné à garantir le micro-crédit accordé aux ménages en situation de précarité ;
- . abonder les fonds régionaux qui viendraient à être créés pour apporter une garantie spécifiquement aux tiers financeurs.

### **III. Plan d'action envisagé**

#### **Projet de plan d'action proposé par le GT financement et modèles économiques à l'issue de ses premiers travaux :**

- **modèle propriétaire** : le groupe de travail formalisera des propositions sur les modalités de mise en œuvre au niveau national du Fonds de garantie pour la rénovation énergétique.
- **tiers financement** : le groupe de travail propose :
  - de mettre à l'étude la création d'un opérateur régional de tiers financement dont la vocation serait d'intervenir sur les territoires où l'habitat diffus et/ou pavillonnaire est dominant,
  - la création d'un fonds de garantie régional pour les opérations de tiers financement. Cette proposition devra s'accompagner d'un travail dans deux directions :
    1. Définition de la portée et des modalités d'intervention du fonds
    2. Calibrage du fonds

Il est suggéré que l'axe efficacité énergétique du prochain programme opérationnel FEDER 2014-2020 pour la Région Bretagne soit mobilisé sur cet objectif.

Co-pilotes : Loïg Chesnais-Girard (Conseil Régional) et Jean-Paul Legendre (Groupe Legendre)

Le domaine assigné à ce groupe de travail s'est avéré très vaste, et les efforts pour embrasser au plus large ont probablement été un peu contreproductifs. Il comprenait encore le recyclage, point qui n'a pas été abordé. La première réunion a été consacrée à une tentative de cartographie, assez générale et générique, dont il était difficile de tirer des conclusions permettant d'orienter la suite des travaux.

Sans qu'on puisse dire s'il y avait un lien de cause à effet, la participation à la deuxième réunion s'est réduite de moitié environ, pour une approche différente, beaucoup plus concrète et visant des résultats opérationnels. La participation plus faible, et notamment de la part d'acteurs de terrains (entreprises) n'a pas donné immédiatement les résultats escomptés, mais des travaux de cette deuxième réunion sont sorties quatre actions proposées et formalisées qui apportent une contribution notable au Plan Bâtiment Durable Bretagne. Les fiches sont diffusées avec les synthèses.

La troisième réunion, avec sensiblement la même participation que la deuxième et un renouvellement du tiers, a, de nouveau, marqué un changement d'orientation, dans un effort pour tirer le meilleur du vaste domaine dévolu au GT. La prédominance des participants institutionnels a donné l'occasion de recenser des actions et dispositifs déjà en place, couvrant une large partie du domaine d'investigation du GT, que ce soit dans la stimulation et le soutien de l'innovation et de la R&D, la mise en œuvre de l'innovation sociale, les matériaux biosourcés, le bâtiment intelligent etc. Les orientations proposées ont plus été alors de procéder à une veille de tout ce qui se fait déjà, et de détecter des champs qui ne sont pas pris en compte, pour mettre en place les actions complémentaires de soutien adaptées, quand il y a enjeu notable.

Cette synthèse tente de faire le lien entre les deux pistes explorées :

- Les actions proposées par le terrain, par des acteurs « faiseurs », et qui ont parfois bien du mal à s'intégrer dans les dispositifs institutionnels existants
- Les actions plus macro, top-down, qui travaillent sur des champs identifiés comme prioritaires et dans lesquels cherchent à s'inscrire des entreprises dont l'innovation est le métier, à la recherche des marchés de demain notamment dans les technologies numériques.

Les deux approches sont complémentaires et très utiles dans la perspective du Plan Bâtiment Durable Breton. Il faut tenir compte aussi du contexte particulier du monde du bâtiment par rapport à l'innovation.

### **1. Le monde du bâtiment et l'innovation**

Un examen sur le long terme du monde du bâtiment montre que l'installation des nouveautés et innovations prend trente ans. Ce n'est bien sûr pas le cas de bien d'autres marchés, si l'on prend les exemples du téléphone mobile ou des outils de travail numériques mobiles, où ce délai se réduit

à quelques mois. Dans le bâtiment en France, pour bien des raisons qu'il n'est pas dans notre propos d'analyser ici (formation des acteurs, réglementation, poids de certains lobbies industriels etc.), on ne peut que constater que des matériaux d'isolation utilisés depuis des décennies en Allemagne sont toujours boudés, voire indisponibles en France, que, par exemple, la motorisation des volets roulants, concept lancé dans les années 60 ne s'est généralisé qu'à la fin des années 90, que la maison intelligente gagne peu à peu du terrain, mais est loin d'une large adoption, alors que ce sont des concepts développés dès les années 80, par exemple par des sociétés comme Delta Dore.

Les barrières sont multiples et à bien des niveaux :

- l'homologation/certification des produits ;
- le système de distribution des équipements, matériaux et composants, qui est aussi le principal canal de formation et de diffusion des nouveautés chez les installateurs/applicateurs, très concentré et encadré par quelques grands acteurs ;
- les entreprises et artisans, comme bien des prescripteurs, qui préfèrent voir durer des techniques auxquelles ils sont habitués et rechignent à des changements dont ils craignent d'essuyer les plâtres sans aucun profit ;
- les clients usagers, également très méfiants devant des innovations qu'ils peuvent ressentir comme hasardeuses et parfois leur compliquant singulièrement la vie (cas de bien des innovations numériques.)

Du coup, contrairement à ce qui se passe pour des innovations destinées à des marchés professionnels ou industriels, où quand le produit est au point et démontre un avantage économique ou opérationnel, il est rapidement adopté, l'innovation dans le bâtiment est loin du but quand sa mise au point est achevée. Elle doit ensuite surmonter les barrières évoquées plus haut, et ceci est mal pris en compte par les dispositifs de soutien. La partie R&D est souvent bien soutenue, mais, faute de soutien pour passer les barrières des homologations, des distributeurs, des prescripteurs, des installateurs, même si l'utilisateur potentiel se montre intéressé, l'innovation peut se perdre dans les sables, après beaucoup d'efforts de ses promoteurs, en vain.

Il y a pourtant là un réservoir important de création de valeur et de gains d'efficacité pour le bâtiment, qui sont deux axes clé du Plan Bâtiment Durable Breton.

## **2. Les actions de niveau institutionnel**

Comme indiqué plus haut, plusieurs pans du domaine couvert par le GT ont été considérés comme déjà bien pris en compte par les dispositifs déjà mis en place. C'est le cas notamment :

- de l'innovation sociale, déjà structurée et faisant l'objet d'appels à projets Région
- des applications des TIC au bâtiment, déjà bien couvertes par BDI et la MEITO et faisant l'objet de plusieurs appels à projets Région.
- du soutien à l'innovation et à la R&D, notamment les collaborations recherche publique – entreprises.

Au milieu de tous ces dispositifs, il y a aussi des vides à combler comme ceux relatifs à la prise en compte des déchets, de l'énergie grise et du recyclage des matériaux de construction qui représentent des enjeux

déterminants tant en terme d'économie des ressources que pour les entreprises du bâtiment. Aujourd'hui les réflexions, balbutiantes sur ces sujets, mériteront d'être traitées ultérieurement.

Deux sujets ont toutefois focalisé les travaux du GT :

- **Les matériaux biosourcés et écomatériaux**

Il y a beaucoup de choses en cours ou en gestation, tant sur la région Bretagne que dans d'autres régions.

Les actions sont de deux types :

- Organisation d'un recensement de tout ce qui est en cours et en gestation, et d'une veille permanente permettant de détecter les nouveautés. Ceci s'appuiera notamment sur l'étude en cours de la cellule économique de Bretagne et la prise en compte des nombreux travaux déjà publiés. Cette action pourrait être prise en compte par le Réseau Bâtiment Durable Breton.
- Prise en charge des filières innovantes émergentes par les interprofessions, en groupes de travail spécialisés traitant l'ensemble des aspects (dont homologations/certification et assurances), comme cela s'est déjà fait pour l'utilisation du bois local dans la construction, dans le cadre de la structure Abibois.

- **La mesure de l'efficacité énergétique des dispositifs innovants de chauffage, stockage, gestion de bâtiment, dont c'est un objectif majeur**

On constate aujourd'hui, à l'échelle de la Bretagne, que beaucoup de chantiers porteurs d'innovations importantes ont été mis en place ces dernières années, mais qu'ils font l'objet d'un suivi de performances souvent très réduit, ce qui ne permet pas :

- D'évaluer la performance réelle, en exploitation, des dispositifs mis en place
- De détecter les problèmes et dérives d'usage
- De suivre l'évolution dans le temps : pannes, maintenance etc.

En fait, les budgets de projets ne permettent pas bien souvent de mettre en place les éléments nécessaires au suivi : instrumentation et temps disponible pour relever et analyser. Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage sont surtout pressés de récupérer l'équipement pour l'occuper et l'exploiter.

L'action proposée, et à mettre en forme, vise à généraliser l'évaluation des innovations sur tous les premiers sites où elles sont mises en œuvre.

### **3. Les actions issues du terrain : comment les détecter et les soutenir ?**

Comme indiqué plus haut, la deuxième réunion du GT a été l'occasion de remonter quatre propositions d'actions innovantes bretonnes (c'est-à-dire notamment rompant avec des pratiques antérieures par la mise en œuvre de moyens locaux). Elles font l'objet de fiches actions diffusées séparément :

- a. L'isolation thermique par l'extérieur à l'aide de paille

- b. La restauration des conditions saines dans les joints et enduits de murs en terre ou maçonneries à la terre
- c. Le béton de chanvre projeté
- d. Le système de chauffage aérosolaire

Parmi ces actions, deux (b et c) sont appelées à jouer un rôle clé et irremplaçable dans la rénovation du bâti ancien en terre ou maçonnerie à la terre crue, si on souhaite atteindre un résultat indiscutable. L'action (d) est une opportunité attractive, développée en Bretagne, et dont la performance économique justifie que l'on s'y intéresse de près. L'action (a), la plus lourde à monter, s'inscrit dans une logique de substitution de produits industriels importés, notamment synthétiques, par des produits agricoles et forestiers locaux.

Ce ne sont que des exemples, remontés par des acteurs de terrain qui ont pris le temps de participer aux travaux du GT, au détriment de l'activité professionnelle qui les fait vivre. Bien sûr, ils espèrent, par cette participation, voir émerger leurs propositions. Ils sont représentatifs de démarches engagées par des acteurs qui ne sont pas accoutumés à fréquenter les instances institutionnelles ni à monter des dossiers qui, parfois ne sont pas totalement adaptés à leur problématique, celle du bâtiment, comme exposé plus haut.

Certaines de ces propositions, à condition d'être repérées, pourront sans doute prendre place dans les dispositifs concernant les matériaux, mais ce ne sera pas le cas de toutes, et il manque une procédure d'accompagnement adaptée pour des propositions comme le chauffage aérosolaire, innovation longuement mûrie et ayant démontré son efficacité. Ce n'est pas avant tout une question financière, mais plus le besoin d'une mise en avant de produits ou de procédés qui ont fait l'objet d'une évaluation adéquate. En fait, il faudrait une procédure permettant de faire du sur mesure pour des projets qui n'entrent pas complètement dans les cadres déjà tracés. Il faut imaginer la perte d'énergie d'un entrepreneur encore très fragile parce que si son produit est au point, il ne génère encore quasiment pas de chiffre d'affaires : il fait le tour de toutes les institutions, il est (ou n'est pas...) bien reçu, ses interlocuteurs manifestent de l'intérêt, mais ça n'entre pas dans les cadres, et il rentre bredouille. Ceci ne peut durer plus de quelques mois, bien sûr.



## *GT Processus de Conception Intégrée*

Co-pilotes : Pierre Béout (Nunc architectes) et Jacques Carimalo (FRB)

Parti sur la piste du PCI, « Processus de Conception Intégrée », concept très formalisé, bien adapté à certains cas (de projets, d'acteurs etc.), le groupe de travail a rapidement élargi son horizon à la question de fond sous-jacente : Comment parvenir à une meilleure coopération de tous les acteurs d'un projet de construction, du début (conception) à la fin (occupation/exploitation), pour qu'il se déroule de manière optimale, c'est-à-dire en satisfaisant le besoin du client (au sens large, pas seulement le donneur d'ordre), en respectant les délais convenus et pour le coût le plus juste ?

Cette question se pose avec acuité, quels que soient les acteurs mais avec de fortes spécificités selon :

- le type de bâtiment : équipement public, logement collectif, logement individuel, tertiaire etc.
- construction ou rénovation
- les clients : donneurs d'ordre / maîtres d'ouvrage (publics, entreprises, particuliers, bailleurs publics et privés etc.), usagers, occupants, voisins etc.
- les maîtres d'œuvre et concepteurs : architectes, bureaux d'études, bureaux de contrôle etc.
- les financeurs
- les corps de métier constructeurs, intégrés dans des entreprises de tailles et de métiers variés : entreprises générales ou spécialisées, artisanales, sous différentes formes juridiques.

Les présentations et discussions auxquelles ont donné lieu les séances de travail du groupe ont montré la multiplicité des réponses apportées à cette diversité de cas par les diverses instances qui s'en préoccupent : organisations professionnelles, structures publiques, entreprises. Il est clair qu'il n'y a pas de réponse unique, mais par ailleurs, les clients, entendu encore une fois au sens large, ont besoin, au moment où ils s'engagent dans une démarche de construction ou de rénovation, d'être en confiance, et de ne pas avoir l'impression de s'embarquer dans une aventure plus ou moins hasardeuse.

Sans doute ce problème est-il vieux comme le monde et on a cherché en permanence à lui apporter de meilleures solutions. C'est précisément le sens de la démarche du Plan Bâtiment Durable Breton, qui vise à faire face aux nouveaux éléments de cette problématique :

- le besoin de passer rapidement à des volumes importants de rénovation, notamment pour faire face au défi énergétique (énergie plus rare et plus chère)
- l'arrivée de tout un ensemble de nouvelles techniques et technologies dans la construction et le bâtiment, qui promettent des résultats très attractifs, mais sont d'un maniement et d'une lisibilité pour le profane beaucoup plus délicates que dans les temps où n'existaient qu'un nombre très réduits de modes constructifs

Dans tout ce contexte, le groupe de travail a rapidement pris conscience du fait qu'il était illusoire de chercher un modèle unique, applicable à tous les cas, mais il a déterminé quelques points d'ancrage, communs à tous, qu'il propose d'approfondir pour permettre de constituer, en quelque sorte, un référentiel minimal de la conduite de projets de construction/rénovation, un Plus Grand Dénominateur Commun de toutes les démarches dans ce domaine. Nous allons passer en revue les éléments de ce référentiel tel qu'il est ressorti des débats, mais aucun consensus ne s'est fait sur la reconnaissance / le poids qu'on pourrait lui donner dans les processus de choix des équipes pour les divers projets : labellisation, certification ou autre ? Pourtant, le besoin existe bien pour les clients de savoir s'y retrouver.

Les réflexions sont parties d'un certain nombre de constats que peut faire tout un chacun :

- Il est de plus en plus difficile à une seule personne d'avoir dans la tête tous les paramètres d'un projet et de l'immense offre technique et technologique présente aujourd'hui.
- Dans ce contexte d'extrême variété, il n'est plus non plus possible aux intervenants d'un projet de s'enfermer dans leur seule spécialité : chacun doit, bien entendu, maîtriser au mieux son propre métier et ses développements les plus récents, mais doit également connaître suffisamment le contexte général et s'intéresser de près à tous les corps de métier avec lesquels il est, à un moment ou à un autre, en interface, dans les études du projet ou dans sa réalisation.
- Les projets doivent donc se dérouler dans une logique purement séquentielle, mais en symbiose, avec une véritable équipe qui se sent collectivement responsable du succès de l'ensemble, même si, dans les faits, chacun ne réalise qu'une plus ou moins grande partie.
- L'implication forte, l'intégration étroite du client au sens large est une nécessité : comment imaginer le satisfaire s'il n'a pas correctement pu exprimer ses besoins, s'il n'a pas compris les propositions qui lui sont faites, et enfin s'il ne découvre les aléas et problèmes inévitables du projet qu'à la fin, par des délais coulés, des coûts dépassés et des non-conformités ?
- Ce travail en équipe « symbiotique » avec une forte implication du client n'est clairement pas dans la culture d'une forte partie des acteurs actuels du bâtiment, qui se réclament de leur excellence dans leur métier (souvent à juste titre, mais insuffisante aujourd'hui) et sont bien pris dans des logiques d'individualisme et de défense de leurs prérogatives professionnelles un peu étroites.

Voici donc les leviers d'action et les points constitutifs de ce référentiel des projets en coopération intégrée (nouvelle signification proposée pour PCI), avec un focus sur les projets de rénovation, selon les priorités suivantes :

1. Les particuliers, en maison individuelle
2. Le collectif, copropriétés et logement social
3. Le tertiaire
4. Le public

## **1. L'indispensable changement de culture**

Nous mentionnons ce point en premier, car il est sans nul doute le plus important, comme le montrent toutes les démarches (par exemple démarche RELAI de la CMA 22 à Bâtipôle). Le changement culturel ne s'opère pas par formation, mais par la pratique (on travaille sur le savoir-être), avec un accompagnement (coaching) qui permet d'identifier et de surmonter les difficultés quand elles se présentent. Il s'agit de passer de logiques individuelle basées sur un balisage étroit du périmètre de chacun (et tant pis s'il y a des trous entre les périmètres) à des logiques de confiance mutuelle, entre partenaires qui s'estiment mutuellement. Ceci se fait dans le cadre d'entreprises générales, sous l'impulsion des dirigeants, mais doit aussi se faire entre des entreprises spécialisées, et avec des structures artisanales. L'extension à la Bretagne de l'expérience RELAI va certainement dans le bon sens pour le monde artisanal, mais cela ne couvre pas l'ensemble du domaine (hors artisanat). Et se pose la question de la reconnaissance, de l'identification des équipes qui ont opéré ou opèrent cette démarche de changement culturel.

## **2. Le balisage détaillé de la relation client, notamment en amont du projet**

Élaboration d'un guide des relations avec le client (notion élargie aux usagers et parties prenantes), de manière à bien prendre en compte son besoin et le traduire en propositions adaptées et compréhensibles par lui :

- a. Définir les points de passage obligé de la relation client
- b. Rendre le client acteur
- c. Guider l'usager, l'aider à exprimer ce qu'il souhaite
- d. Accompagner pour définir un programme et répondre à ce programme
- e. Le client doit pouvoir comprendre les offres qu'il reçoit et savoir sur quelles bases il peut faire confiance à telle ou telle entreprise (ou « collectif »)
- f. Indiquer à l'usager les points clés à exiger auprès du professionnel. Par exemple le « R » des matériaux nécessaire au dossier d'éco-PTZ.

Un groupe de travail se constitue, sur un noyau de participants du GT6. Il faudra inviter également les associations d'usagers (ex : MCE) et interroger les EIE.

## **3. L'interlocuteur unique**

C'est une constante de toutes les démarches, qu'il s'appelle facilitateur, chargé d'affaires ou autre. Son rôle est externe, notamment vis-à-vis du client et des parties prenantes, mais également interne : c'est le garant du travail en coopération intégrée, qui assure que tous les points de vue qui avaient à s'exprimer l'ont fait. Il n'est pas spécialiste de tout, mais a une culture bâtiment suffisante. Il doit posséder de sérieuses qualités relationnelles et être capable de mobiliser une équipe hétérogène vers un objectif commun.

Un groupe de travail représentant plusieurs approches se réunit pour établir un profil et une définition du rôle à remplir par cet homme clé. Se pose la question de sa reconnaissance et de sa rémunération. En principe, son action doit permettre de réduire (à zéro ?) les surcoûts de projets dus à des lacunes de cahier des charges et à des malfaçons d'interfaces.

#### **4. La liste des « incontournables » d'un projet de construction/rénovation**

Construction d'une « liste des incontournables » d'un projet de construction ou de rénovation, de la conception à « l'après-vente ». Non pas une liste théorique, mais un recueil des expériences de praticiens des projets et des métiers du bâtiment, de l'amont de la conception (élaboration du programme avec le client), jusqu'à l'exploitation/occupation du bâtiment (les plaintes récurrentes du client quand les délais ou promesses ne sont pas tenus ).

- a. Liste des points critiques
- b. Check list des points qui coïncident souvent
- c. Tout ce à quoi il faut a minima avoir prêté attention
- d. Gestion du temps, qualité, communication
- e. Des points incontournables décrits de manière suffisamment précise
- f. Le lien avec les plans de contrôle des démarches d'assurance qualité

Pour cette action également, un groupe de travail se constitue, sur un noyau de participants du GT6. Pour information, l'AUDIAR a établi une liste des incontournables, qui pourra alimenter les travaux (mais il existe, semble-t-il nombre d'autres modèles qui pourraient être intégrés à ces travaux).

#### **5. Les structures juridiques pour les PCI (projets en coopération intégrée)**

Ce point, sous-jacent à toute démarche de coopération intégrée, avec une responsabilité collective, a été souvent évoqué dans les débats du GT, mais non traité. Il existe de nombreuses possibilités de formes sociales, coopératives, associatives ou groupements, qui font l'objet de beaucoup de publications et commentaires. Un document recensant l'ensemble et mettant en évidence les contraintes, avantages et inconvénients des diverses possibilités offertes serait très utile à tous ceux qui se lancent dans cette démarche. Peut-être existe-t-il déjà dans tel instance professionnelle ou telle page Internet, ou aurait-on besoin de compléter ? Ceci n'a pas été envisagé lors des réunions du GT, mais reste certainement à clarifier.

## *GT Commande Publique Responsable*

Co-pilotes : Marie-Pierre Rouger (Conseil régional) et Loïc Raoult (Conseil général des Côtes-d'Armor)

Le travail du groupe s'est centré sur la production d'un « Guide de la Commande Publique Responsable pour le Bâti ». Les échanges ont permis de préciser ce qu'il devait contenir et de proposer une animation de sa diffusion auprès des maitres d'ouvrage des collectivités.

### **L'enjeu d'exemplarité**

L'enjeu d'une commande publique responsable pour un bâtiment durable est d'importance, en raison du poids économique de l'activité du bâtiment sur la Région, de l'effort de formation nécessaire pour réussir les mutations techniques et économiques en cours et de l'influence du bâti sur les questions cruciales de l'énergie et du climat. Dans ce cadre, la commande publique représente un levier considérable en termes d'exemplarité et d'impulsion de bonnes pratiques.

Le cadre des marchés publics est ouvert aux objectifs d'éco-responsabilité, comme de prise en compte des valeurs ajoutées sociales. Cela est vrai des marchés de construction, de rénovation, de formation.

Il y a bien sûr une subtilité dans la détermination des différents critères d'évaluation des offres et de leur pondération, entre les dimensions de prix, de qualité fonctionnelle et technique, de prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. La place donnée à ces derniers critères représente un levier stratégique pour une politique de commande publique responsable. S'il apparaît parfois que le critère prix demeure déterminant, il y a bien un choix politique à porter. Le poids des critères environnementaux et sociaux peut par exemple varier de 12% à plus de 30 % dans certains appels d'offres. Il est ainsi rappelé qu'au niveau régional, la pondération de ces critères fait l'objet d'un vote en commission permanente.

A la question de savoir jusqu'où il est possible de valoriser ces critères, il est répondu que c'est le juge, en cas de contestation, qui peut évaluer si la pondération des critères n'est pas injustement discriminante. L'appel d'offre devant permettre à plusieurs entreprises de répondre au cahier des charges.

Le cadre existe donc pour faire de la Commande Publique Responsable un levier pour le PBDB. Le travail doit donc principalement porter sur sa mise en œuvre. « Comment faire pour articuler intelligemment les dimensions techniques, politiques et économiques ? » et « Comment faire pour que le choix politique aille jusqu'au bout de la démarche? ».

### **Une démarche inspirée par des réalisations exemplaires**

Les travaux du groupe ont commencé par le partage d'exemples de réalisations ou de projets illustrant l'application du guide des marchés publics pour une commande publique responsable.

Trois exemples ont été partagés :

Celui du collège 600 HQE BBC de Châtelaudren-Plouagat ,  
celui de l'extension et de la rénovation de l'Externat du Lycée Pierre Mendès France à Rennes,  
celui de l'accompagnement d'une démarche éco-responsable et participative pour de petites communes rurales par le réseau BRUDED.

### **Ce que nous apprennent ces expériences**

L'expérience du collège Lucie et Raymond Aubrac de Châtelaudren-Plouagat montre l'importance d'une approche globale et du travail réalisé en amont du chantier lui-même : diagnostic complet du patrimoine existant, études prospectives des besoins et de l'environnement, construction d'un plan sur 10 ans. Les actions de rénovation et de réhabilitation coûtent souvent plus cher que la création d'un nouveau bâtiment, qui offre plus de possibilités d'optimisation (on ne peut pas par exemple changer l'orientation d'un bâtiment ancien). Le plan d'investissement a tenu compte d'objectifs précis et chiffrés en ce qui concerne les performances énergétiques et environnementales. Il a recherché une optimisation des coûts de maintenance et a raisonné sur l'ensemble de la durée de vie de l'établissement (et donc sur un coût total sur 50 ans correspondant environ à 4 fois le coût de la construction).

Il a été fait le choix de reconstruire à proximité de l'ancien établissement pour bénéficier des équipements publics existants, sans créer de nouveaux besoins en termes de transport. Le projet a bénéficié d'une coordination très précise entre les différents intervenants et d'un temps de réglage permettant d'en optimiser le fonctionnement. Il a été très important de pouvoir mesurer -un an après la mise en service- l'adéquation des performances constatées par rapport aux objectifs fixés. Au total, l'ensemble de la démarche a permis de livrer un bâtiment de 6000 m<sup>2</sup>, dont l'étanchéité à l'air est quatre fois supérieure à la norme Bâtiment Basse Consommation pour 11,5 millions d'euros TTC, soit 1170 € le mètre carré livré, en ayant mobilisé 90 % d'entreprises locales.

Les différentes questions des participants permettent de rajouter les précisions suivantes :

Il n'y a pas eu de réelle difficulté à trouver des entreprises. Il était constaté une dynamique très intéressante de mobilisation et d'échanges entre elles et une prise de conscience de l'importance du « tournant développement durable » dans leur activité. L'appel d'offre a été lancé en pleine crise, ce qui a favorisé la mobilisation des entreprises et l'obtention d'un prix compétitif. Il n'a pas été constaté de défaillance des entreprises ayant participé au chantier. Le risque est cependant souligné que l'avantage conjoncturel favorable à l'acheteur ne soit préjudiciable à la santé économique du producteur. En ce qui concerne la qualification des entreprises, il est noté que beaucoup d'entre-elles ont progressé au cours des dernières années, notamment sur la question centrale de l'étanchéité à l'air. La coordination des travaux fut également un élément clef de succès, l'OPC travaillant étroitement avec le Maître d'Œuvre, avec nécessairement plus d'une réunion de chantier par semaine.

Selon les remarques de plusieurs participants, les difficultés ou freins rencontrés pour atteindre une telle efficacité sont généralement : L'inquiétude de professionnels du bâtiment qui expriment le sentiment « d'avoir fait un effort considérable de formation et de ne pas voir arriver la commande publique », le doute sur la capacité de certains responsables de commandes publiques à évaluer les coûts et la qualité

pouvant être produits (ce qui peut faire que le critère de prix l'emporte au final), la propension de certains professionnels à répondre aux demandes de projets intégrant les exigences HQE et BBC à travers un discours stéréotypé : « on sait faire, mais c'est 20% plus cher ». Plus généralement, il peut être constaté une tension entre les attentes des élus et les attentes ou orientations des architectes (dont la formation initiale semble trop peu intégrer les considérations et référentiels concernant la HQE et la consommation énergétique des bâtiments).

Le travail sur l'extension et la réhabilitation de l'externat du lycée Mendès France à Rennes, encore au stade de projet, illustre une application de l'éco-référentiel des lycées et souligne les objectifs suivants : la prise en compte prioritairement de la santé des usagers, de la préoccupation énergétique, du respect de l'environnement biophysique, l'attachement particulier à l'exemplarité de la réalisation et à la valorisation de l'établissement, qui forme justement aux métiers du bâtiment et de l'énergétique. Le travail de conception et de programmation confirme la complexité des interventions sur un site occupé et sur un bâti déjà existant (ainsi l'option de poser une seconde façade n'a pas encore été validée). Le projet révèle les freins à l'innovation, comme les difficultés de validation de matériaux encore peu usuels, notamment par rapport aux risques incendie.

Les remarques et échanges entre participants insistent notamment sur les multiples facteurs qui freinent l'innovation, dont les délais souvent considérables entre l'identification des propriétés intéressantes de produits nouveaux ou de nouvelles techniques, la certification ou normalisation de leur utilisation dans les bâtiments, et la diffusion de leur usage courant dans les pratiques constructives, la réticence des assureurs couvrant la garantie décennale ou les risques aux biens et personnes à prendre en compte ces innovations, contribuant ainsi à ralentir également leur diffusion, alors que la courbe d'expérience peut être déjà plus importante dans d'autres pays, l'influence de lobbys parfois très présents dans les instances de certification et enclins à préserver leurs acquis et marchés, les idées reçues ou a priori culturels. (Ainsi la construction bois est peu développée en France et le risque incendie qui lui est lié est très surévalué). Par ailleurs, la propension à travailler dans une certaine urgence (notamment pour répondre à des besoins de rénovation ou de réhabilitation intégrant parfois des notions de risques pour la santé des usagers) rend difficile l'optimisation des performances en termes de qualité, d'économie et de promotion de l'innovation. Certains risques (comme dans le cas de la présence d'amiante) pouvant également réduire les capacités d'intervention.

Il est noté que ce chantier Mendès France fera l'objet d'une opération de formation « PRAXIBAT » portée par la CAPEB, permettant de travailler, en situation, au renforcement des compétences, (ici notamment sur le volet ventilation des bâtiments).

L'accompagnement de communes rurales pour une démarche d'écoconstruction participative, par le réseau BRUDED est également évoqué, qui illustre les possibilités de mutualisation pour un appui aux petites communes dans la réalisation de projets de construction HQE et BBC, intégrant également une participation citoyenne renforcée. Les documents témoignant d'un projet collectif autour d'une médiathèque, avec isolation paille sont fournis aux participants.

### **Précision du champ d'action**

Le dialogue à partir des exemples partagés confirme l'importance du levier de la commande publique pour influencer sur la progression des pratiques d'éco construction et éco réhabilitation. Ce levier concerne les bâtiments collectifs à usage spécifique, principalement des secteurs sportifs, socioculturels, recherche et enseignement, où le patrimoine et l'investissement public sont les plus importants.

Les trois exemples étudiés montrent l'intérêt d'une expression claire et précise des besoins et contraintes pour favoriser une conception innovante, intelligente et performante, y compris sur le plan économique. Cette culture de la performance méritant d'être travaillée avec l'ensemble des parties prenantes.

Il est aussi insisté sur l'importance d'une vision large du processus, incluant une analyse précise, en amont de toute réalisation et la vérification après les travaux des performances fixées comme objectif.

Il est également souligné l'importance de la compétence des élus et de la qualité de leur accompagnement. Les grandes collectivités semblent sur cet aspect bien dotées. Pour les autres -alors que l'Etat met fin à son assistance aux collectivités locales- l'effort de formation, le rôle du Maître d'Œuvre dans l'accompagnement du Maître d'Ouvrage et la disponibilité de services d'appui (comme « Aide en Energie Partagée » à Ploërmel, Les services départementaux d'aide à maîtrise d'ouvrage, des CAUE ou les réseaux comme BRUDED) seront déterminants.

L'amélioration du partage des connaissances et des compétences pour les Maîtres d'Ouvrages comme les différents professionnels du bâtiment peut s'appuyer sur la précision d'un guide de bonnes pratiques. Celui-ci déclinerait le guide de la commande publique responsable en un guide de la commande publique responsable pour le bâtiment durable.

Les échanges sur cette suggestion permettent d'identifier une information majeure : le RGO (Réseau Grand Ouest) a mobilisé un groupe de travail sur un projet de guide qui semble similaire. Il a été souhaité partager la connaissance du projet de guide développé par le RGO et demandé à l'un des pilotes de ce projet de rejoindre le groupe, pour identifier à partir de cet apport ce qu'il est nécessaire et utile de faire au niveau de la Région (appropriation et précision du guide, moyens de diffusion et actions complémentaires....). Les membres du groupe ont également souligné l'intérêt de convier des représentants des parties prenantes absentes initialement (architectes et assureurs, voire certificateurs). À travers les exemples de quelques réalisations exemplaires, les participants identifient qu'il est possible d'allier performances énergétique, environnementale et économique, de privilégier le mieux- disant par rapport au moins-disant.

La commande publique est un levier important d'accompagnement de la mutation de la filière du bâtiment : par une exigence de qualité et d'exemplarité, elle peut soutenir l'innovation, la formation des entreprises, la prise en compte d'une approche globale (santé, énergie grise, etc.) du bâtiment.



## **Un guide pratique complémentaire du travail produit par le Réseau Grand Ouest**

Les résultats du travail du Réseau Grand Ouest ne pouvaient être disponibles qu'à partir du 6 février. A partir des quelques éléments obtenus sur cette production et en complément de cette approche technique, le groupe de travail a affirmé la volonté de produire un guide pratique destiné d'abord aux élus de collectivités, illustré d'expériences de réalisations exemplaires. Un accompagnement à la diffusion et à l'utilisation de ce guide est également à prévoir, notamment pour toucher les « petites » collectivités bénéficiant souvent de moins d'expertise technique et de conseils que les « plus grandes ».

### **Ce que doit contenir le guide**

Le guide sera organisé à partir du déroulé chronologique d'un chantier de construction ou de rénovation. Il mettra en valeur la vision globale qui doit prévaloir à la conception d'un projet, prenant en compte les enjeux énergétiques et environnementaux (notamment énergie grise), l'usage du bâtiment, etc.

Le guide vise également à faire dialoguer les contraintes des collectivités et celles des acteurs économiques : explication des critères d'appel d'offre, accessibilité à la commande publique, accompagnement de l'innovation notamment pour l'utilisation d'éco-matériaux, formation et RGE, etc...

Il est apporté les précisions suivantes :

Le guide doit valoriser la vision globale (systémique) d'un projet de construction ou de rénovation du bâti, notamment en prenant en compte l'appréciation des critères (patrimoniaux, déchets, bilan CO<sup>2</sup> de l'opération, etc.) pour choisir rationnellement entre rénovation et déconstruction de bâtiments anciens. Il doit rappeler de manière concise les enjeux du Développement Durable appliqué au bâtiment. Il est possible de parler de l'aménagement durable des territoires, en se centrant sur l'usager citoyen et en rappelant les dimensions économique, sociale et environnementale de l'engagement des entreprises. Il doit aborder les aspects de la santé, de la qualité de l'air, de la protection de l'environnement dans son introduction et au sujet des critères d'appel d'offre en référence à la notion « d'offre économiquement la plus avantageuse », qui doit inclure la prise en compte des questions et impacts environnementaux.

Il doit traiter de la phase d'exploitation du bâtiment et de la phase d'évaluation des performances obtenues. Il doit insister sur la discussion économique globale en amont du projet (au niveau de l'esquisse et en raisonnant en coût global) pour éviter les surcoûts.

Le guide doit expliquer comment gérer le phasage complet d'un projet et permettre d'identifier les moments clefs des décisions et d'alerter sur les points de vigilance à prendre en compte à chaque étape d'un projet.

Le guide doit proposer les critères de compétences à retenir pour le choix des maîtres d'œuvre. La proposition d'une cartographie des compétences disponibles pose le problème de la sélection d'entreprises, de la mise à jour de données face à une attente mouvante. Il est préférable d'insister sur le sens de l'action et éventuellement de faire le lien avec des ressources en conseils indépendantes (hors entreprises).

Le guide peut en revanche identifier quelques filières mobilisables, notamment en ce qui concerne les matériaux (ex : ABIBOIS). Le lien peut être fait avec le document recensant les acteurs de la construction durable en Bretagne de la DREAL qui sera mis à jour en juin et avec les travaux du Réseau Breton Bâtiment Durable et de la Cellule Économique de Bretagne. Il doit faire connaître les matériaux produits localement et régionalement, qui peuvent être intégrés aux critères des appels d'offre.

Le guide doit expliciter les termes techniques indispensables et veiller pour le reste à une expression simple et claire.

Le guide ne peut pas comporter un fléchage direct vers les entreprises RGE en l'état actuel des critères d'obtention de la mention, mais doit induire une sensibilisation aux démarches de formation et de qualification des entreprises, il doit attirer l'attention sur les enjeux d'emplois locaux et régionaux (sur toute la chaîne dont sous-traitance)

Le guide doit comporter des éléments sur la précision des critères d'appel d'offre pouvant permettre de tendre vers la qualité globale. Les documents les plus récents sur le code des marchés publics présentent 19 critères et substitue la notion « d'offre économiquement la plus avantageuse » à celle de « mieux disant ».

Le guide doit porter également le souci de l'accessibilité de toutes les entreprises ou groupements d'entreprises à la commande publique. Il doit comporter des explications pour une clarification et une bonne compréhension par les entreprises des critères d'appel d'offre pouvant s'appliquer à la réalisation d'un bâtiment durable.

Le guide doit souligner le point de vigilance nécessaire en ce qui concerne la question de l'assurance et des enjeux de validation technique des réalisations. Il s'agit d'anticiper l'association au projet de l'intervenant du bureau de contrôle, pour identifier le plus tôt possible les marges de manœuvre.

Le guide doit pointer que les règles évoluent et s'orientent vers la performance globale du bâti (veille et démarche partagée ?).

Le guide peut proposer quelques références globales en termes de performance. Certains projets peuvent être cités à titre d'exemple, (ex : meilleurs projets Ecofaur), en prenant garde à ne pas figer des notions de tarifs, sujets à évolution (ex: prix au m<sup>2</sup> pour un bâtiment neuf passif à énergie positive ou basse consommation).

### **Les principes d'animation de sa diffusion**

En ce qui concerne les modalités d'accompagnement des maîtres d'ouvrage et de la diffusion du guide à travers une mobilisation des partenaires locaux (au moins au niveau des pays), les travaux du groupe aboutissent aux suggestions suivantes :

L'accompagnement prévoit une animation de formation des élus et techniciens des collectivités, une facilitation des échanges et des appuis en s'appuyant sur les ressources locales.

Cet accompagnement des maîtres d'ouvrages publics doit reposer sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs formés sur chaque territoire, pour un appui en amont (réalisation du cahier des charges et identification des points d'attention). L'accompagnement doit comporter une sensibilisation et une proposition de formation des élus et des techniciens des collectivités, en préservant la libre volonté du Maître d'Ouvrage. La dimension pédagogique en direction des élus est importante.

L'accompagnement peut reposer en partie sur le principe d'échanges d'expériences et d'informations entre les collectivités et doit permettre, en complément du guide, de préciser avec qui et à qui poser les bonnes questions.

Les organismes de formation compétents peuvent être sollicités pour produire une offre de formation des élus en lien avec le guide de la commande publique responsable.

L'accompagnement des collectivités peut s'inscrire dans la négociation de crédits d'ingénierie (qui fera prochainement l'objet d'un travail avec la Région, en partant nécessairement d'un bilan partagé des différents moyens consommés et des besoins non couverts).

### **Des idées de formes et d'évolution des échanges sur la commande publique responsable**

Le guide doit comporter un document simple sur l'esprit de la démarche « Commande Publique Responsable en matière de performance du bâti », disponible en format papier.

Le guide doit se positionner au niveau de l'articulation entre la démarche politique et la mise en œuvre technique.

La mise en œuvre du guide peut aussi reposer sur l'animation de rencontres locales, la priorité étant de créer du lien entre les différents intervenants.

Les exemples concrets présentés dans le guide peuvent être incarnés, commentés par les interviews des principales parties prenantes. Le guide doit comporter un annuaire des collectivités.

Il est envisagé la disponibilité du guide sous forme d'un site web, comportant un forum, ce qui facilite les mises à jour et le dialogue entre les utilisateurs et contributeurs.

### **La mise en œuvre de la production du guide**

La création du guide peut se décomposer en trois étapes :

1 établissement du sommaire

2 rédaction

3 validation.

Le groupe de travail se fixe pour premier objectif de réaliser le sommaire. Les services du Conseil Régional commenceront ce travail, et la première trame sera ensuite diffusée à l'ensemble des participants pour recueillir leurs avis et modifications.

Si ce premier travail collaboratif se déroule de manière satisfaisante, une rédaction partagée par l'ensemble des participants pourra être envisagée. Elle aura pour avantage de réunir l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, entreprises, réseaux d'accompagnement ...) et pour inconvénient de prendre du temps. Dans le cas contraire, une AMO pourrait être envisagée, mais limiterait les effets d'apprentissage de cette démarche.

En ce qui concerne l'accompagnement, à l'échelle infrarégionale, les organismes (DDTM, Pays, CAUE, Bruded, etc.) en charge du conseil auprès des collectivités seront des acteurs clefs pour la diffusion du guide et la formation à son utilisation : directement auprès des élus, mais également en le diffusant à des acteurs relais plus spécialisés (ex : Conseillers en Énergie Partagée, etc.)

A l'échelle régionale, la mise en réseau des acteurs pour l'alimentation du guide et la communication pourra être assurée par des acteurs tels que RBBD et Bruded et s'appuyer également sur des réseaux « thématiques » ou spécialisés sur une filière (comme par exemple Abibois).

Co-pilotes : Mhedi Baa (Architecte, Menguy Associés) et Bérangère Galindo (DREAL)

Le groupe de travail réglementation a rassemblé un nombre de participants restreint, mais une proportion importante de représentants d'entreprises. Son démarrage tardif lui a permis de bénéficier d'éléments de réflexion produits par d'autres groupes (comme par exemple le groupe Recherche et Développement, Process constructifs, Innovation sociale et technologique), concernant certains aspects de la réglementation.

### **Une triple ambition**

Constatant que la réglementation et les normes sont souvent et d'abord vues comme des contraintes, alors qu'elles sont des leviers de progrès, des gages de sécurité et de qualité, le groupe s'est donné une triple ambition :

- ✓ Clarifier la puissance et les conditions d'optimisation du levier incitatif de la loi et des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments. La norme devant être protectrice et permettre de libérer l'initiative.
- ✓ Explorer, baliser, sécuriser le travail sur les « futures normes », pour aider les innovateurs, favoriser la diffusion des solutions les plus pertinentes et accompagner la gestion des risques.
- ✓ Porter le message du besoin d'évolution du code des marchés publics, mais plus globalement favoriser au niveau régional une attitude proactive vis-à-vis de la réglementation, basée sur la mutualisation et la valorisation du retour d'expériences.

### **Quelques constats et obstacles**

Il manquait dans le groupe le corpus des assureurs. Ceux-ci devront être approchés. Les AQC sont repérés comme ressources, qui ont d'ailleurs commencé à communiquer sur les petits sinistres subis notamment par des BBC, mais aussi sur les risques et pathologies liés au travail sur les éco-matériaux. Il est signalé que les AQC tiendront une journée nationale en avril.

L'analyse de la situation permet de repérer les limites ou obstacles actuels dans la production ou l'utilisation optimale du « cursus réglementaire ». Les représentants des entreprises regrettent l'absence de valorisation de « l'excellence ». Les « wagons » peuvent ainsi bénéficier des efforts, alors que les pionniers ne s'y retrouvent pas. La loi subit le lobbying des plus puissants opérateurs. Elle tient difficilement compte des stratégies d'entreprises (dont certaines maintiennent une obsolescence programmée ou survalorisent la maintenance technique), avec un effet pervers possible de surinvestissement ou d'augmentation considérable des coûts d'entretien et de maintenance.

La loi tient également difficilement compte des comportements individuels (on constate par exemple un écart d'attitude sur la consommation d'énergie entre locataires et propriétaires).

Les principaux acteurs notent également un manque d'articulation entre les différentes réglementations, la difficulté d'anticipation et de gestion de la temporalité, notamment le retard entre une réglementation et un plan, l'attente ou l'apparition de nouvelles versions parfois contradictoires. Ils regrettent l'absence de texte de coordination ou de hiérarchisation des obligations.

Dans ce contexte, la complexité du système ou son manque de visibilité peut induire une perte de compétences.

### **Le périmètre législatif et normatif à prendre en compte**

Les échanges ont permis rapidement de lister les principales lois et règles à prendre en compte (toutes ou certaines d'entre-elles) dans un projet concernant la construction ou la rénovation d'un bâtiment « durable ». Il s'agit de :

- ✓ **la RT2012,**
- ✓ **RT2005 (rénovation),**
- ✓ **des DTU,**
- ✓ **de la Loi Spinetta (assurance dommage ouvrage),**
- ✓ **du Règlement d'urbanisme,**
- ✓ **de la réglementation Zone AVAP (patrimoine),**
- ✓ **du Règlement accessibilité (ERP),**
- ✓ **de la Loi sur la qualité de l'air,**
- ✓ **du Code des marchés publics,**
- ✓ **de la Loi sur le bruit,**
- ✓ **du Règlement incendie,**
- ✓ **de la Réglementation amiante,**
- ✓ **du Code du travail (dont hygiène),**
- ✓ **des textes concernant la lutte contre la légionellose,**
- ✓ **de la Règle concernant les risques sismiques,**
- ✓ **de la Règle concernant la présence de parasites,**
- ✓ **de la Réglementation concernant la ressource en eau.**

### **Les propositions d'action**

Le groupe a produit 14 pistes d'action, puis a cherché à les hiérarchiser et à les préciser en opérant quelques regroupements.

Se dégage ainsi le plan d'action ci-après.

#### **4 actions prioritaires**

**1 Développer et mutualiser le retour sur expérience en termes de gestion des aspects réglementaires en s'appuyant sur le RBBD.**

<b>Objectifs et description</b>	<p>Il s'agit de mutualiser sur le territoire breton des retours d'expériences, de réalisations faites dans un esprit de performance globale, qui permettent une analyse de la gestion et de l'impact des aspects réglementaires.</p> <p>L'évolution consiste donc d'abord à proposer au RBBB de porter une attention spécifique aux enjeux et recherches d'optimisation du cadre réglementaire dans les projets d'écoconstruction, et de rénovation énergétique.</p> <p>Il est de plus proposé d'insister sur l'importance de l'analyse des difficultés, obstacles et donc des échecs qui peuvent en résulter et dont on peut apprendre beaucoup.</p> <p>Il s'agit également de repérer les situations dans lesquels certains opérateurs sont allés à contre-courant de la législation, ou ont su imposer des solutions innovantes et faire évoluer la réglementation en dépassant les contraintes habituelles (comme dans l'exemple d'utilisation des eaux pluviales pour les toilettes).</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Le Réseau Breton Bâtiment Durable basé à la cellule économique de Bretagne et financé par l'État, la Région et l'ADEME.</p> <p>Son rayon d'action est déjà régional, en appui sur des relais et partenaires locaux (dont les Espaces Info Énergie qui diffusent au niveau des pays).</p>
<b>Moyens</b>	<p>Il est nécessaire de renforcer les moyens du RBBB et de le connecter aux réseaux associatifs (dont le réseau BRUDED) pour faire connaître les réalisations locales et toucher le grand public.</p> <p>Il faut l'alimenter spécifiquement sur une fiche d'analyse qui tienne compte de la focalisation sur la réglementation et l'innovation et porter l'attention sur l'apprentissage des échecs, sur les situations où ont été rencontrés des obstacles, des difficultés.</p>
<b>Planning</b>	<p>Ces inflexions stratégiques peuvent être portées au niveau du Comité de Pilotage du RBBB.</p>
<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	<p>Cet axe rejoint les autres groupes dans la dynamique de création d'une mutualisation des expériences et de leurs enseignements à l'échelle de la Région.</p>
<b>Remarques</b>	

## 2 Reconnaître et valoriser les entreprises qui ont fait des efforts de formation

<b>Objectifs et description</b>	<p>L'enjeu est de reconnaître et valoriser les entreprises qui ont fait des efforts de formation, en soutenant la labellisation RGE, mais en allant au-delà et en s'attachant à la qualité des offres de formation. Il s'agit notamment de ne pas rater la valorisation des TPE pionnières.</p> <p>Une autre idée consiste à proposer la construction au niveau régional (par une coordination des financeurs) d'un cahier des charges « subvention »,</p>
---------------------------------	--

	<p>qui pour le bénéfice de toute aide, exigerait dans ces critères un certain niveau de formation, une certaine méthodologie, la localisation des approvisionnements, soit un ensemble de critères complémentaires qui va au-delà de la réglementation et fait référence au territoire. Il est ainsi cherché à mobiliser au mieux les compétences et ressources des territoires. La coordination ou l'harmonisation des financeurs sur ce point seraient une avancée utile.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Il est nécessaire de travailler à l'échelle d'un territoire (Pays?) et mobiliser les élus locaux en accompagnant et formant les techniciens</p>
<b>Moyens</b>	<p>En mobilisant d'abord tous les moyens existants et en utilisant bien les retours d'expérience, notamment à travers les journées portes ouvertes, il s'agit de rendre plus visibles tous les acteurs mobilisés sur ces sujets dans le bâtiment, au sein des réseaux, des associations, des entreprises...</p> <p>La mobilisation des élus doit permettre de mettre en avant tout ce qui se fait déjà sur leurs territoires. Un des leviers d'action concerne la formation des techniciens qui peuvent apporter de l'information aux décideurs.</p> <p>Une idée complémentaire consiste à proposer, dès lors qu'il y a appel d'offre, l'obligation d'ouverture du chantier à la visite du grand public. Ceci permettant aux habitants de visualiser « ce que l'on fait de leur argent », mais aussi, dès qu'il y a quelque chose d'innovant et de cohérent, d'en faire la démonstration et de diffuser ainsi les pratiques et procédés nouveaux.</p>
<b>Planning</b>	<p>L'action est à lancer maintenant,</p>
<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	<p>L'action rejoint le travail du groupe « Commande Publique responsable » et doit s'articuler avec celui du groupe « Formation »</p>
<b>Remarques</b>	

### 3 Proposer une formation transversale à la compréhension globale de la réglementation

<b>Objectifs et description</b>	<p>Il s'agit de proposer une formation transversale pour chaque partie prenante, permettant une approche et une compréhension globale des principales réglementations à prendre en compte.</p> <p>L'action recouvre à la fois la formation continue et la formation initiale, car elle concerne aussi bien l'apprenti en CFA, qu'un bachelier qui rentre en école d'architecture, l'ensemble des donneurs d'ordre et maître d'ouvrage et les entreprises qui peuvent se mobiliser pour définir comment transmettre cette formation et ces informations sur la réglementation.</p> <p>C'est la prise en compte de l'utilisateur final qui permet de remonter vers tous les acteurs de la chaîne.</p> <p>Les entreprises sont au centre, car elles sont en lien avec l'utilisateur final</p>
---------------------------------	--



	<p>comme avec la partie étude (Bureau d'Etude Technique), les MOA et MOE. Le Bureau de Contrôle à une place à part. Il est garant de tout ce qui va être fait par les différents intervenants</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Le bureau d'étude va donc être en première ligne dans la relation aux clients et intervenants et de ce fait un vecteur majeur d'explication de la réglementation. Il est au cœur de l'information, en contact avec le législateur (par exemple à travers l'expérimentation du logiciel de moteur de calcul RT2012). Le BE est en relation avec les entreprises, sans intervenir sur l'applicatif, mais en indiquant si le réalisé est réglementaire ou non.</p> <p>Les organisations professionnelles (CAPEB, FFB, Ordre des architectes) représentent au même niveau un vecteur important en lien avec les acteurs, entreprises et utilisateurs.</p> <p>Tous les éléments juridiques et réglementaires vont être mobilisés à partir de la commande en optimisant les capacités pédagogiques selon les contextes, destinataires et utilisateurs finaux (chantiers écoles, pour les commandes publiques).</p> <p>On peut également imaginer des partenariats entre bailleurs privés sur la réponse aux offres, en intégrant l'analyse des besoins de formation et les exigences devant se traduire dans la mise en chantier.</p>
<b>Moyens</b>	<p>Un modèle d'appui, « comment aborder un chantier, en agissant avec justesse » pourrait être proposé, d'abord incitatif, abordant les questions d'utilisation des éco-matériaux, donnant envie d'aller vers un second modèle mobilisable pour un engagement plus poussé, plus innovateur et permettant de contribuer à faire avancer la réglementation.</p> <p>L'enjeu est d'apporter la formation jusqu'à l'utilisateur final, (valise pédagogique, visite de chantiers, portes ouvertes...), de s'appuyer sur la démarche d'habilitation pour enrichir la formation sur la réglementation et de s'appuyer sur les organisations professionnelles pour la diffuser auprès des intervenants du bâtiment aujourd'hui moins engagés.</p> <p>Pour les plus jeunes, l'éducation civique, la participation des lycéens dans le cas d'une intervention sur leur établissement, et mini-formation sur l'utilisation du bâti sont à mobiliser.</p>
<b>Planning</b>	
<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	<p>Cet axe d'action doit s'articuler avec le plan d'action prévue par le groupe « Formation » et sur certains aspects avec les travaux du groupe « Commande Publique Responsable » et du groupe « R&amp;D, Matériaux innovants et Innovation sociale ».</p>
<b>Remarques</b>	

#### 4 Accompagner la gestion du risque par les individus

<b>Objectifs et description</b>	<p>Il s'agit d'accompagner la gestion du risque pour les individus en charge du contrôle et des autorisations, en améliorant la disponibilité des jurisprudences, la mobilisation des assureurs et des opérateurs des réseaux validant notamment des conceptions par l'essai.</p> <p>En effet, certaines personnes ou petits groupes de personnes (commission de sécurité, bureaux de contrôle) ont un rôle déterminant pour valider ou invalider la conformité d'une réalisation aux normes applicables et donc son assurabilité.</p> <p>Ce pouvoir est parfois exercé dans un certain isolement vis-à-vis des autres acteurs ou d'une intégration à l'ensemble de la démarche.</p> <p>Certaines positions tranchées peuvent être influencées par le vécu (parfois traumatique) antérieur du ou des personnes responsables.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>La mobilisation des assureurs est à poursuivre pour un dialogue constructif (cet axe se développe dans le cadre du PBD national)</p>
<b>Moyens</b>	<p>Il est possible d'améliorer la mise à disposition d'une jurisprudence et la mise en réseau des données utiles. L'attention doit porter sur la précision du contexte et les données ou avis doivent être argumentés.</p> <p>Un écho peut-être donné à la mobilisation par les opérateurs (comme dans le cas du Réseau National de la Construction en Paille), pour promouvoir les démarches de validation par l'essai, notamment dans les cadres ouverts par la législation européenne (Eurocode 0 Annexe D conception par l'essai ...).</p>
<b>Planning</b>	
<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	

**Six autres pistes ont été explorées, qui méritent d'être développées :**

#### 5. Tendre vers une évaluation réelle des performances, en passant d'une évaluation théorique à une formulation précise de la promesse du professionnel

<b>Objectifs et description</b>	<p>Il existe deux types d'évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Avant réception (ex: test d'étanchéité), pour venir vérifier que la performance du bâtiment est conforme à ce qui avait été annoncé.</li> <li>✓ Après réception: test à l'usage (ex: mesure de consommation en kW heure par mètre carré d'un bâtiment, sur plusieurs années)</li> </ul>
---------------------------------	--

	<p>Le premier type de test est objectif par rapport au travail du professionnel. Le second va être le produit d'une interaction entre le résultat du travail du professionnel et les effets du comportement de l'utilisateur et peut s'écarter sensiblement des hypothèses faites avant les travaux.</p> <p>Comment mesurer? Mesurer la consommation finale est intéressant, mais peut sembler injuste pour le professionnel, car le résultat dépend de l'utilisation.</p> <p>L'autre option consiste à mesurer les performances intrinsèques des principaux éléments (exemple en référence à la RT2012: isolation des murs, étanchéité, consommation du chauffage...), ce qui au-delà des ressentis du client permet d'évaluer le résultat du professionnel par rapport aux hypothèses de départ.</p> <p>En fait l'évaluation renvoie à la formalisation de ce qui doit être fait par le professionnel. Face à la variabilité de la sensibilité des usagers, la norme fixe un seuil de performance à atteindre. Il est donc utile de travailler sur la formulation de ce qui doit être fait, sur la précision de l'écoute des attentes du client et de la promesse faite par le professionnel.</p>
<b>Partenaires</b>	Pour le contrôle, pour l'évaluation de l'écart entre la promesse et le résultat objectif, peuvent être mobilisées des entreprises indépendantes avec certification ou agrément. Elles doivent être de plus contrôlées, pour assurer leur impartialité. (Car ils y a des enjeux économiques liés à l'affichage de la performance énergétique d'un bâtiment, notamment en cas de revente).
<b>Moyens</b>	La sensibilisation du consommateur peut être accentuée par le développement de l'auto-évaluation (mesure de feed back), l'échange d'expériences via les forums sur Internet. Le travail sur les économies possibles par les fournisseurs d'énergie eux-mêmes contribue également à faire progresser les usages et donc la performance globale réelle.
<b>Planning</b>	
<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	Cet axe de travail rejoint le domaine travaillé par le groupe « Coopération dans l'acte de construire ».
<b>Remarques</b>	la rénovation ne rentre pas dans le champ de la RT2012. Or, elle correspond à la majorité des chantiers, et pour des petits montant de travaux, le client particulier ne veut pas prendre en charge généralement une mesure préalable de la performance de son bâti.

## 6. Travailler à une fiscalité qui ne soit pas une subvention à une micro-filière, mais un appui à une démarche globale.

<b>Objectifs et description</b>	Certaines aides sont limitées à l'installation d'un dispositif (exemple panneaux solaires), parfois au détriment d'une approche plus globale et plus cohérente. Comment faire pour que la fiscalité permette d'orienter vers des
---------------------------------	--

	<p>dispositifs d'aide favorisant des économies d'énergie optimales et une meilleure utilisation des fonds publics?</p> <p>Il est distingué:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La rénovation, pour laquelle il y a peu de marge de manœuvre directe car la fiscalité est nationale, mais il existe des leviers pour qu'elle soit mieux utilisée.</li> <li>✓ Le neuf, pour lequel la fiscalité locale peut encourager ou pénaliser, notamment dans le cadre d'une ZAC. Pour le reste il est difficile pour un Maire de soutenir les projets « vertueux » et de pénaliser les projets peu performants sur le plan énergétique. (en raison d'une contradiction entre le code de l'urbanisme et le code du logement).</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<p>Il est proposé de contacter la Direction Régionale des Finances Publiques pour mobiliser leur expertise sur le sujet.</p> <p>Pour l'agriculture, les bâtiments d'élevage, il s'agit de voir si les dispositifs Préfecture et Région portent l'attention sur la performance énergétique des bâtiments, et examiner ce qui peut être amélioré. (Lien DRAF).</p>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour la rénovation. Il s'agit de mieux connaître pour mieux accompagner, de privilégier l'approche globale et de systématiser le diagnostic. Cela rejoint l'action menée par « les guichets uniques ou maisons du logement », incluant un accompagnement financier et juridique précis pour tenir compte des situations particulières et optimiser les résultats (permanences tournantes de spécialistes, thermiciens, juristes, économistes, pour compléter l'accompagnement technique).</li> <li>✓ Pour le neuf, le même appui est possible sur les « maisons du logement ». Il s'ajoute un travail spécifique sur le cadre de référence d'une ZAC (code environnement/ urbanisme-PLU).</li> </ul> <p>La dernière proposition porte sur le renforcement de l'information vers les entreprises en ce qui concerne, les aides et la défiscalisation liées aux efforts de formation.</p>
<b>Planning</b>	
<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	<p>Le lien est à faire avec le GT « Communication » et le GT « Modèles économiques et Financement » qui ont travaillé sur les points locaux d'information et d'accompagnement.</p>

**7. Contribuer sur le thème de la réglementation à un guide sur les savoir-faire ensemble, en lien avec le groupe PCI.**

<p><b>Objectifs et description</b></p>	<p>Le but est bien d'arriver à une cohérence entre l'approche métiers et les différents DTU, pour faire que les réalisations soient les plus simples, les plus efficaces et les plus conformes possibles aux attentes.</p> <p>Il faut donc produire une formation pratique et un guide méthodologique sur l'apprentissage des enjeux de la réglementation pour chaque acteur (intégrant les points « d'alerte », la notion de risque).</p> <p>Une formation action peut permettre aux entrepreneurs d'identifier les enjeux qu'ils doivent cerner sur la réglementation les concernant directement et les réglementations ayant un impact dans l'approche du projet (notion de « warning », par exemple un chauffagiste peut devoir repérer ce qui dans la réglementation électricité va impacter son travail avec l'électricien).</p> <p>Une autre formation peut insister sur les risques et leur gestion sur le chantier.</p> <p>Il est proposé le projet de guide sur les savoir-faire ensemble, pour une méthodologie de gestion des interactions entre les différents métiers et intervenants.</p> <p>Émerge également l'idée d'un guide sur le partage des règles et des risques pour le particulier donneur d'ordre, en commençant par analyse de l'existant et des compléments nécessaires: (dans quels cas dois-je prendre un architecte, un maître d'œuvre?... comment se partagent les responsabilités? ...)</p>
<p><b>Partenaires</b></p>	<p>La démarche s'appuie sur les travaux et actions portés au niveau national (les règles et normes sont nationales). Il existe des travaux au plan national sur les textes (ex: programme RAGE DTU).</p> <p>Il faut rendre les résultats de ces travaux accessibles aux entreprises, créer une courroie de transmission, par la formation et l'information.</p>
<p><b>Moyens</b></p>	<p>Ces actions et outils méritent d'être disponibles à chaque opération et en permanence.</p> <p>Elles doivent faire référence à des expériences locales et nationales.</p> <p>Elles peuvent se diffuser par des sites, de la documentation technique, les fédérations, les organismes de formation, les Chambres des métiers...</p> <p>Il s'agit de s'appuyer sur ce qui existe, mais de renforcer encore la cohérence de l'ensemble, en mobilisant tous les participants à l'acte de construire.</p>
<p><b>Planning</b></p>	
<p><b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b></p>	<p>Le projet de guide sur les savoir-faire ensemble, pour une méthodologie de gestion des interactions entre les différents métiers et intervenants est à envisager en lien avec le groupe PCI (renommé « Coopération dans l'acte de construire »).</p>

<b>Remarques</b>	L'idée d'un code unifié de la construction et du logement est séduisante, mais semble dans le cas français encore irréalisable. La compatibilité ou incompatibilité entre différentes réglementations ne pouvant s'apprécier qu'en situation et sur un projet précis. Il est également insisté sur l'importance d'associer le bureau de contrôle en amont des projets.
------------------	--

## 8. Promouvoir le lobbying citoyen

<b>Objectifs et description</b>	Comment résister au lobbying des grands groupes en matière de réglementation ? Si une mobilisation structurée et massive semble encore difficile à concevoir, il est possible d'encourager les témoignages et le partage des situations analysées, de développer la proactivité des usagers et entreprises, de favoriser la mise en commun des moyens d'action des professionnels, et de mobiliser notamment les responsables élus pour susciter la régulation institutionnelle.
<b>Partenaires</b>	
<b>Moyens</b>	L'encouragement des témoignages et des échanges peut s'appuyer sur les forums Internet
<b>Planning</b>	
<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	Le lien est à établir avec le groupe « Communication » et les travaux du groupe « Urbanisme, usages et comportement ».

## 9. Développer la sensibilisation des usagers

<b>Objectifs et description</b>	Le chantier est d'envergure, mais dans l'optique « réglementation » il peut être utile, pour commencer, de souligner l'importance des modes d'emploi et de faire connaître les espaces de formation « citoyens » (Castors de l'Ouest, Université du Temps Libre...).
<b>Partenaires</b>	
<b>Moyens</b>	La sensibilisation à l'importance des modes d'emploi peut s'appuyer sur le rôle pédagogique des professionnels vis-à-vis de leurs clients.
<b>Planning</b>	
<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	Un lien direct s'impose avec le groupe « Communication », mais aussi « Coopération dans l'acte de construire » en ce qui concerne la qualité d'écoute et d'information du client.

## 10. Faire le lien entre réglementation et perception du confort gagné ou perdu

<b>Objectifs et description</b>	<p>Les relations directes entre la norme, le résultat technique et l'évaluation par l'utilisateur de l'évolution de son confort sont difficiles à établir.</p> <p>En revanche, l'ensemble des intervenants doivent prendre en compte l'importance du niveau de satisfaction de l'utilisateur final.</p> <p>Ce champ d'action rejoint à la fois le nécessaire partage des retours d'expériences entre tous les acteurs impliqués, le rôle pédagogique des professionnels vis-à-vis des usagers et le vaste domaine de l'évolution des comportements et usages.</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Moyens</b>	
<b>Planning</b>	
<b>Connexion autre groupe de travail du PBDB</b>	La réflexion sur l'impact de la réglementation est à mettre en relation avec les travaux du groupe « Urbanisme, usages et comportements, et avec ceux du groupe « Communication ».
<b>Remarques</b>	

### Suite et mise en œuvre

Pour poursuivre le travail en maintenant l'objectif d'appropriation et d'adaptation de la norme, « sans rejet global en raison de sa dimension contraignante », il reste à quantifier et programmer le plan d'actions prioritaires proposé et à se rapprocher des autres groupes de travail qui sont directement concernés par ces apports, ou par les pistes complémentaires produites par le groupe Réglementation.